

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2009-2010

25 NOVEMBRE 2009

PROJET DE DÉCRET
CONTENANT LE BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2010

TABLE DES MATIERES

Justifications du dispositif.....	6
Dispositif	14
 Liste des programmes.....	 41
Chapitre I – Services généraux.....	42
Division organique 01 – Dotations au Parlement et au Médiateur de la Communauté française....	42
Division organique 06 – Cabinets ministériels	42
Division organique 10 – Services du Gouvernement de la Communauté française et organismes non rattachés aux divisions organiques.....	42
Division organique 11 – Affaires générales – Secrétariat général	42
Division organique 12 – Informatique	43
Division organique 13 – Gestion des immeubles	44
Division organique 14 – Relations internationales et Actions du Fonds social européen.....	44
Chapitre II – Santé, Affaires sociales, Culture, Audiovisuel et Sport	44
Division organique 15 – Infrastructures de la Santé, des Affaires sociales, de la Culture et du Sport.....	44
Division organique 16 – Santé	45
Division organique 17 – Aide à la Jeunesse	46
Division organique 18 – Aide sociale spécialisée	46
Division organique 19 – Enfance	46
Division organique 20 – Affaires générales – Culture	47
Division organique 21 – Arts de la scène.....	48
Division organique 22 – Livre.....	48
Division organique 23 – Jeunesse et Education permanente	49
Division organique 24 – Patrimoine culturel et Arts plastiques	49
Division organique 25 – Audiovisuel et Multimédia	50
Division organique 26 – Sport.....	51
Chapitre III – Education, Recherche et Formation	51
Division organique 40 - Services communs, affaires générales, recherche en éducation, pilotage de l'enseignement (interréseaux) et orientation - Relations internationales.....	51
Division organique 41 – Service général de l'Inspection.....	53
Division organique 44 – Bâtiments scolaires	53
Division organique 45 – Recherche scientifique	53
Division organique 46 – Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique	54

Division organique 47 – Allocations et prêts d'études.....	54
Division organique 48 – Centres PMS.	54
Division organique 50 – Affaires pédagogiques et Pilotage de l'Enseignement de la Communauté française.....	55
Division organique 51 – Enseignement préscolaire et Enseignement primaire	55
Division organique 52 – Enseignement secondaire	56
Division organique 53 – Enseignement spécialisé.....	57
Division organique 54 – Enseignement universitaire	57
Division organique 55 – Enseignement supérieur hors Université et Hautes Ecoles	57
Division organique 56 – Enseignement de Promotion sociale	58
Division organique 57 – Enseignement artistique	60
Division organique 58 – Enseignement à distance	60
Chapitre IV – Dette publique de la Communauté française	61
Division organique 85 – Dette directe	61
Division organique 86 – Dette liée aux investissements immobiliers des institutions universitaires	61
Chapitre V – Dotations à la Région wallonne et à la Commission communautaire française	61
Division organique 90 – Dotations à la Région wallonne et à la Commission communautaire française.....	61
 Tableau budgétaire	 62
 Notice explicative	 63
 Chapitre I – Services généraux.....	 64
Division organique 01 – Dotations au Parlement et au Médiateur de la Communauté française....	65
Division organique 06 – Cabinets ministériels	66
Division organique 10 – Services du Gouvernement de la Communauté française et organismes non rattachés aux divisions organiques.....	74
Division organique 11 - Affaires générales – Secrétariat général	76
Division organique 12 – Informatique	86
Division organique 13 – Gestion des immeubles	88
Division organique 14 – Relations internationales et actions du Fonds social européen	90
Chapitre II – Santé, Affaires sociales, Culture, Audiovisuel et Sport	93
Division organique 15 – Infrastructures de la Santé, des Affaires sociales, de la Culture et du Sport.....	94
Division organique 16 – Santé	100

Division organique 17 – Aide à la Jeunesse	103
Division organique 18 – Aide sociale spécialisée	107
Division organique 19 – Enfance	108
Division organique 20 – Affaires générales – Culture	109
Division organique 21 – Arts de la scène	115
Division organique 22 – Livre	122
Division organique 23 – Jeunesse et Education permanente	127
Division organique 24 – Patrimoine culturel et Arts plastiques	131
Division organique 25 – Audiovisuel et Multimédia	135
Division organique 26 – Sport	139
Chapitre III – Education, Recherche et Formation	144
Division organique 40 – Services communs, affaires générales, recherche en éducation, pilotage de l'enseignement (interréseaux) et orientation - Relations internationales	145
Division organique 41 – Service général de l'Inspection	152
Division organique 44 – Bâtiments scolaires	156
Division organique 45 – Recherche scientifique	158
Division organique 46 – Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique	162
Division organique 47 – Allocations et prêts d'études	164
Division organique 48 – Centres PMS	165
Division organique 50 – Affaires pédagogiques et Pilotage de l'Enseignement de la Communauté française	167
Division organique 51 – Enseignement préscolaire et Enseignement primaire	171
Division organique 52 – Enseignement secondaire	177
Division organique 53 – Enseignement spécialisé	183
Division organique 54 – Enseignement universitaire	187
Division organique 55 – Enseignement supérieur hors Université et Hautes Ecoles	190
Division organique 56 – Enseignement de Promotion sociale	196
Division organique 57 – Enseignement artistique	200
Division organique 58 – Enseignement à distance	205
Chapitre IV – Dette publique de la Communauté française	207
Division organique 85 – Dette directe	208
Division organique 86 – Dette liée aux investissements immobiliers des institutions universitaires	209

Chapitre V – Dotations à la Région wallonne et à la Commission communautaire française	210
Division organique 90 – Dotations à la Région wallonne et à la Commission communautaire française.....	211
Total général	212
Section particulière	213

Annexes :

Organismes administratifs à comptabilité autonome :	214
Services à gestion séparée et organismes d'intérêt public	

JUSTIFICATIONS DU DISPOSITIF DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2010

Article 1er

Cet article ouvre les crédits non dissociés et les crédits dissociés pour l'année budgétaire 2010 conformément à la liste des programmes et au tableau budgétaire ventilant les crédits afférents aux programmes en allocations de base.

Quant aux dépenses à charge des crédits variables, repris à la dernière colonne du tableau récapitulatif, ils reflètent le montant des dépenses estimées, étant entendu que le montant de ces crédits est lié, d'une part au solde du fonds organique au 1er janvier de l'année budgétaire, et d'autre part au montant des recettes affectées réalisées.

Article 2

Cette disposition autorise le paiement des allocations de naissance, de la cotisation de responsabilisation en matière de pension, ainsi que les indemnités pour frais funéraires sous forme de dépenses fixes.

Article 3

Cet article annexe au présent décret budgétaire les opérations des services à gestion séparée.

Article 4

Cet article précise le mode de disposition des avoirs sur les fonds budgétaires.

Quant au dernier alinéa de cet article, il détermine le mode de disposition et de paiement des avoirs des fonds budgétaires repris à la section particulière.

Article 5

Le financement du programme de vaccination en Communauté française est assumé conjointement par l'Etat fédéral (INAMI) et la Communauté française. Annuellement, l'Etat fédéral verse sa quote-part à la Communauté française à charge pour elle d'assumer ensuite l'entier paiement des vaccins. En pratique, l'Etat fédéral verse 75% de sa quote-part à la Communauté française au cours de l'année n et le solde (25%) au cours de l'année n+1. La Communauté française doit cependant pouvoir régler l'ensemble des factures au cours de l'année n. Elle doit par conséquent pouvoir disposer d'avances de trésorerie à cet effet.

Article 6

L'article 6 organise la manière dont peut s'effectuer la gestion de la trésorerie à court terme, de l'émission de papier commercial et de l'utilisation de produits dérivés et cela, tant au plan des prélèvements opérés par le caissier qu'en ce qui concerne la régularisation à charge du budget général des dépenses.

Article 7

L'article 7 permet le paiement des dotations au profit de la Région wallonne et de la Commission communautaire française, en application du décret II du 19 juillet 1993, selon la procédure des dépenses fixes, c'est-à-dire avec exemption du visa préalable de la Cour des comptes.

Article 8

Les dépenses relatives au service et au remboursement de la dette de la Communauté, celles associées aux charges d'intérêts et d'amortissements liées aux immeubles acquis par la Communauté française, ainsi qu'aux loyers versés aux S.P.A.B.S. de même que celles liées à l'exécution des jugements condamnant la Communauté française peuvent être effectuées selon la procédure des dépenses fixes, c'est-à-dire avec exemption du visa préalable de la Cour des Comptes.

Article 9

Cet article définit les différentes dépenses se rapportant aux frais de fonctionnement des administrations. Cette distinction par rapport aux autres dépenses, celles relatives aux objectifs des programmes d'activités, est imposée par le deuxième alinéa de l'article 12 des lois coordonnées sur la comptabilité de l'Etat.

Article 10

Cette disposition doit permettre au Cepac de disposer des moyens financiers pour assurer sa mission.

Article 11

Cette disposition permet de répartir par arrêté les crédits budgétaires entre les différentes allocations de base concernées.

Article 12

Cet article définit la manière dont il faut considérer, au plan de la détermination de la capacité d'emprunt de la Communauté, les opérations de dépenses d'amortissement de la dette de la Communauté française.

Article 13

Il s'indique, afin d'éviter le non paiement en temps opportun de créances arriérées effectivement dues et les intérêts de retard qui pourraient en résulter, de prévoir le dispositif utile afin de parer à pareille situation dans le cadre strict des crédits budgétaires existants.

Article 14

Il est indispensable d'autoriser juridiquement l'ordonnancement et l'engagement des dépenses de rémunérations avant le 1er janvier 2010 afin d'en permettre le paiement au début du mois de janvier.

Article 15

Cet article autorise la position débitrice du crédit variable repris à l'allocation de base 60.01.56 de la D.O. 56, destiné à l'acquisition de matériel nécessaire aux formations en Promotion sociale.

Article 16

Cet article permet une nouvelle ventilation entre les divisions organiques 06 et 10 et de tenir compte de l'adaptation des libellés des programmes.

Article 17

Cet article autorise le comptable du compte du crédit variable relatif aux activités dans le domaine sportif, à alimenter, en fonction de ses liquidités, le compte général des recettes afin de couvrir les rémunérations du personnel anciennement prises en charge par le Fonds des Sports (rémunérations).

Article 18

Cet article autorise la situation débitrice du compte financier de l'Agence Fonds social européen afin d'assurer le préfinancement partiel des opérateurs bénéficiaires.

Article 19

Par dérogation à l'article 14, premier alinéa, de la loi du 29 octobre 1846 relative à l'organisation de la Cour des comptes, l'article 19 définit les possibilités de dépenses au moyen de fonds avancés.

Article 20

Cet article définit le plafond des moyens qui peuvent être octroyés aux comptes extraordinaires.

Article 21

Cet article permet le paiement au moyen de fonds avancés, des frais liés à des missions à l'étranger, dans le cadre de festivals et de marchés internationaux pour le domaine de l'Audiovisuel et du Multimedia.

Article 22

L'article 22 définit la nature des paiements que certains comptes extraordinaires peuvent exécuter au moyen de fonds avancés.

Article 23

Cet article précise que tous les engagements pris sur une ligne de crédit sont soumis au visa du contrôleur des engagements qui les communique à la Cour des comptes.

Article 24

Cet article est destiné à assurer le paiement de la quote-part employeur dans la rémunération du personnel des écoles émergeant au Programme de transition professionnelle.

Article 25

Cet article permet la redistribution des crédits inscrits à l'allocation de base 01.06.21 de la division organique 40 au sein du Chapitre III.

Article 26

Cette disposition habilite le Gouvernement à prendre les mesures administratives idoines en vue d'assurer l'aménagement d'un complexe cinématographique.

Article 27

Le financement des programmes de dépistage des cancers est assumé conjointement par l'Etat fédéral (INAMI) et la Communauté française. L'Etat fédéral rembourse le coût des prestations délivrées dans le cadre du programme de dépistage colorectal.

Article 28

Cette disposition autorise le remboursement des abonnements scolaires sous forme de dépenses fixes. Les remboursements individuels à l'étranger peuvent être liquidés par avances de fonds.

Article 29

En dérogation à certaines dispositions des lois sur la comptabilité de l'Etat, l'article 29 habilite les ministres compétents à autoriser certains responsables de la gestion financière du Musée de Mariemont et des écoles et des centres psycho-médico-sociaux de la Communauté française, des centres de dépaysement et de plein-air, du Centre technique horticole de l'enseignement de la Communauté française, du Centre des technologies agronomiques de l'enseignement de la Communauté française, des centres d'autoformation et de formation continuée, et du Centre technique et pédagogique de Frameries, à gestion séparée, à procéder à la vente d'objets mis à leur disposition lorsque ceux-ci ne peuvent plus être employés.

Article 30

L'article 30 autorise le paiement de dépenses arriérées sur les allocations de base correspondantes de l'année courante.

Article 31

Cet article permet la liquidation des dépenses relatives aux allocations et aux prêts d'études sous forme de dépenses fixes, c'est-à-dire avec exemption du visa préalable de la Cour des comptes.

Article 32

Cet article permet le paiement des subventions-traitements des membres du personnel des enseignements préscolaire et primaire, secondaire, supérieur non universitaire, spécial et de promotion sociale, de l'enseignement artistique et des centres psycho-médico-sociaux qui peuvent être liquidées sous forme de dépenses fixes, c'est-à-dire avec exemption du visa préalable de la Cour des comptes.

Article 33

Cet article autorise les allocations de base servant au paiement des rémunérations et des subventions-traitements à supporter le paiement d'avances à l'Office national des allocations familiales des travailleurs salariés, sous forme de dépenses fixes, c'est-à-dire avec exemption du visa préalable de la Cour des comptes.

Article 34

Les allocations de base relatives aux traitements et subventions-traitements de la division organique 51 peuvent supporter les dépenses relatives aux allocations octroyées aux maîtres de stage dans l'enseignement fondamental.

Les dépenses peuvent être liquidées sous forme de dépenses fixes, c'est-à-dire avec exemption du visa préalable de la Cour des comptes.

Article 35

Cet article autorise la mise à charge des remboursements liés au contentieux en matière de droits d'inscription aux allocations de base relatives au paiement des dotations ou subventions de fonctionnement des établissements scolaires.

Article 36

Cet article autorise la mise à charge de l'allocation de base prévue au budget de l'année 2010 des dépenses afférentes à l'année budgétaire 2009.

Article 37

Cet article autorise la réallocation de crédits entre la division organique 06 et l'allocation de base visée de la division organique 52.

Article 38

Cet article permet d'appliquer la procédure des dépenses fixes, c'est-à-dire avec exemption du visa préalable de la Cour des comptes, au paiement des traitements des membres du personnel oeuvrant dans le cadre de la médiation scolaire et visés à l'allocation de base 01.07.90 de la division organique 52.

Article 39

Cet article autorise la position débitrice des crédits variables de la division organique 11 (allocations de base 11.07.01 et 11.08.01) destinés au paiement des rémunérations et des charges sociales patronales y afférentes des agents « Rosetta ».

Article 40

Cet article autorise la position débitrice des crédits variables de la D.O. 40 et de la D.O. 56, destinés au paiement des programmes d'action et de formation de la promotion sociale et de l'enseignement en alternance pour la D.O. 40, des programmes d'action en relation avec l'enseignement supérieur pour la D.O. 55 et pour les subventions de fonctionnement et de personnel pour la D.O. 56.

En cas de situation débitrice les avances de trésorerie sont limitées à concurrence des montants attribués par les conventions institutionnelles conclues avec le Fonds social européen, le Forem, l'ACTIRIS, la Région wallonne et l'Etat fédéral.

Article 41

L'article 41, en application de l'article 12 des lois coordonnées sur la comptabilité de l'Etat, précise en l'absence d'une disposition légale ou décrétable, les subsides et les subventions qui peuvent être accordés dans les limites des allocations de base concernées.

Article 42

La répartition du bénéfice annuel de la Loterie nationale est décidée par le Gouvernement fédéral. Cependant, les promoteurs des projets ponctuels désignés dans ce plan de répartition ne disposent pas de la totalité des aides prévues. L'article 41 de la loi spéciale du 13 juillet 2001 portant refinancement des communautés et extension des compétences fiscales des régions stipule qu'à partir de l'année budgétaire 2002, la Communauté française reçoit un pourcentage fixe du bénéfice à répartir de la Loterie nationale au moyen d'avances versées à termes fixes. Le nouveau fonds budgétaire créé est alimenté en recettes par les dotations et avances de la Loterie nationale. La répartition de la dépense entre les promoteurs est décidée par le Gouvernement.

Article 43

Cet article autorise le Gouvernement à décider de la répartition de la dotation de la Loterie nationale entre les attributaires, y compris le Fonds des Sports – Activités.

Article 44

Cet article définit le mode de fonctionnement du Fonds de la Loterie nationale.

Article 45

Cet article doit permettre le regroupement de cours d'année des moyens budgétaires supportant des dépenses en rapport avec les activités de pilotage de l'enseignement et avec la formation en cours de carrière.

Article 46

Cet article permet la réallocation des crédits entre les programmes visés des divisions organiques 54 et 55.

Le décret du 30 avril 2009 organisant le transfert de l'enseignement supérieur de l'architecture à l'université prévoit la réalisation de ce transfert soit en 2010 soit en 2011. Les crédits en vue de ce transfert ont donc été prévus à la DO 55 dès cette année budgétaire 2010. Les crédits dédiés aux Instituts supérieurs d'Architecture ont été maintenus à la DO 55. En cas de transfert, ceux-ci pourront glisser vers les AB réceptacles de la DO 54.

Article 47

Dans la mesure où la Région wallonne et où les opérateurs assurent le remboursement des valeurs payées, il y a lieu de prévoir une situation débitrice pour ce crédit variable.

Article 48

Cet article vise à permettre le report des crédits annuellement garantis et non engagés au 31 décembre en ce qui concerne le Programme Prioritaire de Travaux (PPT).

Article 49

Cet article permet la redistribution des crédits octroyés dans le cadre des dépenses de fonctionnement des établissements d'enseignement.

Article 50

Cet article vise à permettre d'alimenter l'allocation de base relative, notamment, aux indemnités kilométriques des agents de la Communauté française à partir de la division organique 11.

Article 51

Il s'agit de permettre la traduction budgétaire des décisions du Gouvernement notamment celle du 19 mai 2006.

Article 52

Cet article vise à permettre d'alimenter les allocations de base relatives aux cellules spécialisées dans le secteur de la fiscalité, des finances et de la comptabilité, par transfert budgétaire en provenance de la division organique 85.

Article 53

Cette disposition définit les modalités de fonctionnement budgétaire de l'Entreprise publique des Technologies nouvelles de l'Information.

Article 54

Cette disposition est nécessaire afin d'assurer l'objectif de désendettement.

Article 55

Cette disposition autorise le versement de la contribution financière de la Communauté française à la Région wallonne dans le cadre du plan visé.

Article 56

Cette disposition permet au Service permanent d'Assistance en matière administrative et pécuniaire des Cabinets de disposer d'un comptable ordinaire.

Article 57

Cet article a pour objectif d'habiliter le Gouvernement à mettre en œuvre le dispositif de formation des Académies Régionale et locales CISCO résultant du Protocole du 15 octobre 2001 entre Cisco Networking Academy et l'Enseignement de Promotion sociale. Il vise à permettre à l'Enseignement de Promotion sociale de répondre aux besoins en formation liés au secteur de l'informatique et en particulier aux dispositifs-réseaux en offrant en tant que pouvoir public des formations accessibles à tous.

Article 58

Cet article doit permettre à l'Entreprise publique des Technologies nouvelles de l'Information et de la communication de faire face aux engagements juridiques et comptables découlant de la mise en vigueur du décret du 27 mars 2002.

Article 59

Cet article s'inscrit dans la volonté du Gouvernement de la Communauté française d'amplifier sa lutte contre l'analphabétisme. Il a pour objet la mise en œuvre d'actions de formation en alphabétisation, tant dans les établissements de promotion sociale qu'en milieu carcéral, qui visent à rencontrer les objectifs fixés par la Conférence Interministérielle sur l'alphabétisation des adultes qui s'est tenue le 8 décembre 2005 et instituée dans le cadre de l'Accord de coopération relatif au développement de politiques concertées en matière d'alphabétisation des adultes, conclu le 2 février 2005 entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française.

Article 60

Cette disposition autorise le versement de la contribution financière de la Communauté française à la Région wallonne dans le cadre du plan visé.

Article 61

Cette disposition vise à permettre aux membres du Gouvernement de procéder, au départ de la provision reprise à l'allocation de base 01.01 du programme d'activité 12 de la DO 14, au transfert des crédits nécessaires à la mise en œuvre, au niveau de la Présidence belge de l'UE 2010, de politiques y afférentes.

Article 62

Cette disposition énumère les modifications apportées aux dotations 2010 par rapport aux contrats de gestion de l'ONE, de l'ETNIC et de la RTBF.

Article 63

Cette avance permettra aux fédérations sportives de disposer des fonds de roulement nécessaires afin d'assumer en début d'année les dépenses liées aux frais de personnel et de fonctionnement évitant ainsi aux associations de recourir à l'emprunt.

CHAPITRE II

Section particulière

Article 64

Cet article est destiné à percevoir des recettes du pouvoir fédéral en vue de concourir au financement des activités du FEOGA.

CHAPITRE III

Organismes d'intérêt public

Article 65

Cet article précise que les budgets :

- de Wallonie-Bruxelles International et
- du Fonds d'égalisation des budgets et pour le désendettement de la Communauté française

sont approuvés et annexés au décret budgétaire conformément aux prescriptions légales relatives aux organismes d'intérêt public de type A.

CHAPITRE IV

Services à gestion séparée

Article 66

Cet article énumère les services à gestion séparée dont les budgets sont approuvés et annexés au présent décret budgétaire.

Dispositif

**PROJET DE DECRET CONTENANT LE BUDGET GENERAL
DES DEPENSES DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2010**

Le Gouvernement de la Communauté française,

Sur proposition du Ministre-Président du Gouvernement de la Communauté française, du Vice-Président et Ministre de l'Enfance, de la Recherche et de la Fonction publique, du Vice-Président et Ministre du Budget, des Finances et des Sports, du Vice-Président et Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Ministre de la Jeunesse, de la Ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Egalité des chances et de la Ministre de l'Enseignement obligatoire.

ARRETE

Le Ministre du Budget est chargé de présenter, au nom du Gouvernement au Parlement de la Communauté française, le projet de décret dont la teneur suit:

**CHAPITRE 1er
Dispositions générales**

Article 1er

Des crédits non dissociés et des crédits dissociés destinés à couvrir les dépenses de la Communauté française de l'année budgétaire 2010 sont ouverts conformément aux programmes énumérés dans la liste des programmes et au tableau budgétaire ventilant les crédits afférents aux programmes en allocations de base, annexés au présent décret; le tableau budgétaire dont un récapitulatif figure ci-après, donne également l'estimation des dépenses à imputer en 2010 à charge des crédits variables.

Tableau récapitulatif

	Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables
		Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	
CHAPITRE I Services généraux	395.896	3.363	9.196	28.942
CHAPITRE II Santé, Affaires sociales, Culture, Audiovisuel et Sport	1.067.206	48.400	21.127	35.714
CHAPITRE III Education, Recherche, Formation	6.520.302	34.147	30.322	26.505
CHAPITRE IV Dette publique de la Communauté française	182.974	0	0	0
CHAPITRE V Dotations à la Région wallonne et à la Commission communautaire française	429.151	0	0	0
Total général	8.595.529	85.910	60.645	91.161

Ces crédits sont ventilés en allocations de base dans le tableau budgétaire annexé au présent décret.

Dans les articles du présent décret, les abréviations suivantes sont utilisées :

"D.O." pour "division organique";

"A.B." pour "allocation de base".

Article 2

Les allocations de naissance, la cotisation de responsabilisation en matière de pension, ainsi que les indemnités pour frais funéraires peuvent être liquidées selon la procédure des dépenses fixes.

Article 3

Pendant l'année budgétaire 2010, les opérations des services à gestion séparée, des centres PMS et des établissements et fonds des bâtiments scolaires de l'enseignement d'intérêt public sont estimées aux sommes mentionnées dans leurs budgets respectifs annexés au présent décret.

Article 4

Le mode de disposition des avoirs mentionnés sur les fonds budgétaires et le mode de paiement des dépenses sont indiqués en regard du numéro de l'article ou du littéra se rapportant à chacun d'eux.

Les fonds dont les dépenses sont soumises au visa préalable de la Cour des comptes sont désignés par l'indice A.

Les fonds et comptes sur lesquels il est disposé à l'intervention du Gouvernement sont désignés par l'indice B.

Les fonds et comptes sur lesquels il est disposé directement par les comptables qui ont opéré les recettes sont désignés par l'indice C.

L'article 45 des lois sur la comptabilité de l'Etat coordonnées le 17 juillet 1991 n'est pas d'application pour l'année budgétaire 2010 en ce qui concerne les fonds budgétaires figurant dans la section particulière reprise dans le tableau budgétaire.

Article 5

Des avances de trésorerie peuvent être octroyées au crédit variable 12.02.24 de la division organique 16, à concurrence d'un montant équivalent, au maximum, à un tiers des crédits annuels dus par l'Etat fédéral dans le cadre du programme de vaccination.

Article 6

Les intérêts débiteurs résultant de la gestion de la trésorerie dans le cadre du court terme, les montants à payer à l'échéance dans le cadre des émissions de papier commercial ainsi que de l'utilisation de produits dérivés avec le caissier, peuvent être prélevés d'office par le caissier sur les comptes ad hoc et font l'objet d'une régularisation à charge du budget général des dépenses.

Article 7

Les dotations prévues au profit de la Région wallonne et de la Commission communautaire française en application du décret II du 19 juillet 1993 attribuant l'exercice de certaines compétences de la Communauté française à la Région wallonne et à la Commission communautaire française, peuvent faire l'objet de liquidations par tranches d'avances mensuelles, selon la procédure des dépenses fixes.

Article 8

Les dépenses relatives au service et au remboursement de la dette de la Communauté, celles associées aux charges d'intérêts et d'amortissements liés aux immeubles acquis par la Communauté française, ainsi qu'aux loyers versés aux sociétés publiques d'administration des bâtiments scolaires

de même que celles liées à l'exécution des jugements condamnant la Communauté française peuvent être effectuées selon la procédure des dépenses fixes.

Article 9

Les crédits afférents aux programmes se rapportant aux frais de fonctionnement des administrations et des cabinets ministériels comportent :

1°) Les rémunérations et indemnités généralement quelconques du personnel actif et en disponibilité, les rémunérations ou salaires du personnel auxiliaire, les allocations pour fonctions supérieures et pour fonctions spéciales, les indemnités de préavis et pour accidents du travail - en ce compris le paiement de ces indemnités à des membres de la famille de la victime en cas de décès - ainsi que les rémunérations ou salaires réduits du personnel temporaire ou auxiliaire; ces dépenses peuvent être effectuées selon la procédure des dépenses fixes.

2°) Les dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services :

- Honoraires des avocats et des médecins - Frais de justice en matière d'affaires civiles, administratives et pénales - Jetons de présence, frais de route et de séjour de personnes étrangères aux administrations de la Communauté française - Rémunérations d'experts étrangers à l'Administration et prestations de tiers;
- Dépenses de consommation relatives à l'occupation des locaux - en ce compris les dépenses de consommation énergétique "mazout, gaz, essence, électricité, charbon" et dépenses d'entretien - Frais de bureau, location d'équipement informatique, transport, impôts, rétributions, publications du département, formation professionnelle, habillement et autres menues dépenses d'administration;
- Indemnités généralement quelconques au personnel de la Communauté française pour charges réelles et dégâts matériels, frais de transport afférents aux voyages de service et primes d'assurance des délégués du département se rendant à l'étranger, intervention de la Communauté française dans le prix des abonnements sociaux ;
- Les autres dépenses relatives au fonctionnement ou aux actions des services dont la description est indiquée dans le programme justificatif.

3°) Les dépenses exceptionnelles pour achat de biens non durables et de services, tels que les travaux et fournitures pour l'aménagement de nouveaux locaux et les frais de déménagement.

4°) Les loyers des biens immobiliers des divers services du département, en ce compris les loyers, rétributions et indemnités dus à la Régie des Bâtiments.

5°) Les indemnités aux tiers, victimes d'accidents dont la responsabilité incombe à la Communauté française ainsi que les divers frais de procédure se rapportant à ces accidents.

6°) Les dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables, machines, mobilier, matériel et moyens de transport terrestre.

7°) Les redevances pour droits d'auteur.

Article 10

Par dérogation à l'article 15 des lois sur la comptabilité de l'Etat, coordonnées par l'arrêté royal du 17 juillet 1991, les allocations de base 12.07.91 et 12.03.91 de la D.O. 06 peuvent bénéficier de valeurs complémentaires par voie de redistribution de toute allocation de base, toutes divisions organiques confondues, se rapportant aux contrats liés à la gestion des bâtiments occupés par les services des cabinets des ministres du Gouvernement.

Article 11

Les crédits des allocations de base 01.03.02, 01.05.02, 01.06.02, 01.07.02, 01.02.08, 01.03.08 et 01.06.21 de la D.O. 11, de l'allocation de base 01.01.07 de la D.O. 17, de l'allocation de base 01.01.11 de la D.O. 19, de l'allocation de base 01.01.01 de la D.O. 20, de l'allocation de base 01.01.11 de la D.O. 25, des allocations de base 01.02.20, 01.02.21 et 01.04.21 et 01.02.40 de la D.O. 40, de l'allocation de base 01.04.58 de la D.O. 55 peuvent être répartis après accord du Ministre qui a le budget dans ses attributions entre les différentes allocations de base du budget général des dépenses.

Article 12

Les opérations de dépenses d'amortissement de la dette de la Communauté française peuvent être considérées comme des opérations de trésorerie.

Article 13

Des redistributions d'allocations de base peuvent être effectuées, par application de l'article 15 des lois sur la comptabilité de l'Etat, coordonnées par l'arrêté royal du 17 juillet 1991, afin de couvrir exclusivement des créances d'années antérieures.

Article 14

L'engagement et l'ordonnancement des dépenses relatives aux rémunérations et aux subventions-traitements du mois de décembre 2009, imputables sur le budget de 2010, peuvent intervenir à dater de l'approbation du présent budget par le Parlement, afin d'en permettre le paiement au début du mois de janvier 2010.

Article 15

Le crédit variable, permettant l'acquisition de matériel nécessaire aux formations, repris à l'allocation de base 60.01.56 de la D.O. 56, peut se trouver en situation débitrice à concurrence des montants affectés par le FOREM ou l'ACTIRIS dans le cadre des conventions avec l'Enseignement de Promotion sociale. Le contrôleur des engagements est chargé du respect du plafond de ces avances de trésorerie.

Article 16

Par dérogation à l'article 15 des lois sur la comptabilité de l'Etat, coordonnées par l'arrêté royal du 17 juillet 1991, les allocations de base des divisions organiques 06 et 10 peuvent bénéficier de redistributions en provenance des allocations de base des différents programmes desdites divisions organiques du budget général des dépenses. Les intitulés des programmes pourront être adaptés à ces ventilations et tenir compte des adaptations administratives liées à la répartition des compétences et à la composition du Gouvernement.

Article 17

Le comptable du compte du crédit variable 12.33.11 de la division organique 26 (Fonds des Sports - Activités) est autorisé à alimenter le compte des recettes courantes générales pour un montant de 4.218.000 euros.

Article 18

Le compte financier – Préfinancement Communauté française – de l'Agence Fonds social européen peut se trouver en situation débitrice afin d'assurer un préfinancement partiel des opérateurs bénéficiaires de crédits du Fonds Social Européen dans les limites du budget arrêté par cet organisme.

Article 19

Par dérogation à l'article 14, premier alinéa, de la loi du 29 octobre 1846 relative à l'organisation de la Cour des comptes, les avances de fonds visées à l'article 20 peuvent servir à payer les rémunérations, les allocations et les indemnités de toutes espèces en faveur du personnel rétribué par la Communauté, les créances résultant de marchés n'excédant pas 5.500 euros hors T.V.A., y compris les acquisitions d'œuvres d'art, ainsi que les secours et les allocations à caractère social, et les subventions inférieures à 3.100 euros. La limite de 5.500 euros hors T.V.A. n'est pas applicable aux dépenses de consommation énergétique des institutions publiques de protection de la jeunesse.

Article 20

Par dérogation à l'article 15 de la loi du 29 octobre 1846 relative à l'organisation de la Cour des comptes :

Des avances de fonds d'un montant maximum de 375.000 euros peuvent être consenties aux comptes extraordinaires.

Des avances de fonds d'un montant maximum de 625.000 euros peuvent être consenties aux comptes extraordinaires de l'Infrastructure, de la Santé, de l'Education permanente, des Arts de la scène et de l'Enseignement obligatoire.

Des avances de fonds d'un montant maximum de 875.000 euros peuvent être consenties au compte extraordinaire de l'Aide à la jeunesse.

Des avances de fonds d'un montant maximum de 1.250.000 euros peuvent être consenties aux comptes extraordinaires du Secrétariat général, du Sport et du Service général de l'Inspection de l'AGERS.

Ces plafonds peuvent être adaptés sur décision du Gouvernement de la Communauté française.

Article 21

Le compte extraordinaire de l'Audiovisuel et Multimedia est autorisé à effectuer des paiements lors de missions à l'étranger dans le cadre de festivals et de marchés internationaux, dans la limite de 12.500 Euros.

Article 22

Le compte extraordinaire de la Direction générale de l'Enseignement obligatoire est autorisé à payer au moyen des fonds avancés, l'intervention de la Communauté dans les frais de pension des enfants dont les parents n'ont pas de résidence fixe et confiés par leurs parents soit à un internat de l'enseignement officiel subventionné, soit à un internat de l'enseignement libre subventionné. En outre, il est autorisé à payer cette intervention sous forme d'avances trimestrielles.

Le compte extraordinaire de la Direction générale de l'Enseignement non obligatoire et de la Recherche scientifique est autorisé à payer, au moyen de fonds avancés, les bourses de voyage et les prix en espèces octroyés aux lauréats de concours universitaires. En outre, il est autorisé à payer, de la même manière, les frais de voyage des personnes qui viennent de l'étranger ou qui s'y rendent.

Article 23

Tout engagement à prendre dans le chef de l'ouverture d'une ligne de crédit pour la réalisation d'un programme pluriannuel de gros investissement est soumis au visa du contrôleur des engagements et à la Cour des comptes.

Article 24

La quote-part employeur dans la rémunération du personnel des écoles émergeant au Programme de transition professionnelle inscrite aux allocations de base 43.23.53, 44.23.55, 43.23.72 et 44.23.74 de la D.O. 51, 43.23.53 et 44.23.55 de la D.O. 52, 43.23.53 et 44.23.56 de la D.O. 53 et 43.23.54 et 44.23.55 de la D.O. 56 peut être versée directement à l'article 49.39 des recettes courantes générales.

Article 25

Le crédit de l'allocation de base 01.06.21 de la division organique 40 peut être réparti par voie d'arrêté du Gouvernement entre les différentes allocations de base du chapitre III.

Article 26

Le Gouvernement est autorisé à garantir, à concurrence de 3.647.240,00 euros (TVA et honoraires compris), représentant une première phase de travaux et d'équipement, les emprunts contractés par l'ASBL « Le Palace », sur la période 2009-2011, en vue d'y aménager un complexe cinématographique sis Boulevard Anspach à Bruxelles. Par ailleurs, le Gouvernement peut octroyer à l'ASBL « Le Palace » une subvention destinée à couvrir les remboursements du capital et des intérêts.

Article 27

Des avances de trésorerie peuvent être octroyées au crédit variable 33.10.24 de la division organique 16, à concurrence d'un montant équivalent, au maximum, à un tiers des crédits annuels dus par l'Etat fédéral dans le cadre des programmes de dépistage des cancers.

Article 28

Les dépenses relatives à l'intervention de la Communauté française pour les abonnements scolaires, imputées à la division organique 40, allocation de base 01.07.21, peuvent être liquidées sous forme de dépenses fixes. Les remboursements individuels à effectuer à l'étranger peuvent être liquidés par avances de fonds.

Article 29

Par dérogation à l'article 143, premier alinéa, des lois sur la comptabilité de l'Etat coordonnées le 17 juillet 1991, les Ministres compétents peuvent autoriser les responsables de la gestion financière du Musée de Mariemont, des écoles et des centres psycho-médico-sociaux de la Communauté française, des centres de dépaysement et de plein-air, du centre technique horticole de l'enseignement de la Communauté française, du centre des technologies agronomiques de l'enseignement de la Communauté française, du centre d'autoformation et de formation continuée et du centre technique et pédagogique, à gestion séparée, à procéder à la vente des objets mobiliers mis à leur disposition lorsque ceux-ci ne peuvent plus être employés.

Article 30

Les crédits non dissociés relatifs aux allocations de base 12.02.50 de la D.O. 11, 12.07.12, 22.22.14, 71.01.14 et 71.02.14 de la D.O. 13, 21.01.21 et 63.26.21 de la D.O. 15, 33.06.11 de la D.O. 19, 33.11.14, 33.17.14, 33.18.14, 33.19.14, 33.24.14, 33.25.14, 33.28.14, 33.29.14 et 33.30.14 de la D.O. 17, 11.03.16 de la D.O. 41, 44.10.56, 44.11.56 de la D.O. 52, 43.23.53, 44.23.56, 44.09.57 et 44.10.57 de la D.O. 53, 43.01.43 et 44.01.44 de la D.O. 56, peuvent couvrir des dépenses se rapportant à des années budgétaires antérieures.

Article 31

Les dépenses relatives aux allocations d'études et aux prêts d'études, imputées à la division organique 47, peuvent être liquidées sous forme de dépenses fixes.

Article 32

Les subventions-traitements des membres du personnel des enseignements préscolaire et primaire, secondaire, supérieur non universitaire, spécial et de promotion sociale, de l'enseignement artistique et des centres psycho-médico-sociaux, peuvent être liquidées sous forme de dépenses fixes.

Article 33

Les allocations de base relatives au paiement des rémunérations et de subventions-traitements reprises aux chapitre I et chapitre III du tableau budgétaire peuvent supporter le paiement d'avances à l'Office national des allocations familiales des travailleurs salariés concernant les allocations familiales dues au personnel enseignant et les frais y afférents.

Les dépenses visées à l'alinéa précédent peuvent être liquidées sous forme de dépenses fixes.

Article 34

Les dépenses relatives aux allocations octroyées aux maîtres de stages dans l'enseignement fondamental peuvent être imputées sur les allocations de base de la division organique 51 relatives aux traitements et subventions-traitements des réseaux concernés.

Les dépenses visées à l'alinéa précédent peuvent être liquidées sous forme de dépenses fixes.

Article 35

Les remboursements relatifs au contentieux en matière de droits d'inscription spécifiques payés par les élèves et étudiants visés aux articles 58 et suivants de la loi du 21 juin 1985 concernant l'enseignement peuvent être imputés sur les allocations de base relatives au paiement des dotations ou subventions de fonctionnement des établissements fréquentés par les élèves ou étudiants susvisés.

Article 36

Les subventions octroyées en 2010 à charge de l'allocation de base 33.01.02 de la division organique 44 peuvent couvrir des dépenses afférentes à l'année budgétaire 2009.

Article 37

Le Gouvernement de la Communauté française est autorisé à réaliser des transferts de crédits des programmes de la division organique 06 vers l'allocation de base 11.04 du programme d'activité 51, division organique 10.

Article 38

Les traitements et les subventions-traitements des membres du personnel oeuvrant dans le cadre de la médiation scolaire et visés à l'allocation de base 01.07.90 de la division organique 52 peuvent être liquidés selon la procédure des dépenses fixes.

Article 39

Des avances de trésorerie peuvent être octroyées aux crédits variables 11.07.01 et 11.08.01 de la division organique 11, à concurrence d'un montant équivalent à la moitié des dépenses totales annuelles autorisées, étant entendu que la liquidation s'exerce selon la procédure des dépenses fixes.

Article 40

Des avances de trésorerie peuvent être octroyées, avec l'accord du Ministre du Budget, aux crédits variables 30.02.80 de la D.O. 40, 01.03.94 de la D.O. 52, 01.01.91 de la D.O. 55, 41.24.52,

43.24.54 et 44.24.55 de la D.O. 56, à concurrence des montants attribués par des conventions institutionnelles (Fonds européens, Forem, ACTIRIS, Région wallonne, Etat fédéral).

Le contrôleur des engagements est chargé de la vérification du respect du plafond de ces avances de trésorerie.

Article 41

Dans les limites des allocations de base concernées, les subventions suivantes peuvent être accordées :

D.O. 11 – Affaires générales – Secrétariat général

Programme 3 – Information, promotion, rayonnement de la langue et de la culture françaises et de la Communauté Wallonie-Bruxelles

- Subventions accordées à des associations ou organismes développant des activités d'information, de promotion, de rayonnement de la langue française, de la culture française, de la Communauté française, de la démocratie et des droits de l'homme ;
- Subventions allouées dans le cadre de l'égalité des chances ;
- Subventions pour des manifestations diverses ;
- Subvention au fonds d'investissement Start ;
- Subvention à l'Institut Jules Destrée ;
- Subventions dans la cadre des métropoles de la culture.

D.O. 14 – Relations Internationales et Actions du Fonds social européen

Programme 1 – Relations internationales

- Subventions allouées à des organismes développant des actions relatives à des matières de la compétence de la Communauté française.

Programme 3 – Diverses initiatives dans le domaine de l'enseignement

- Interventions, subventions et contributions diverses dans le cadre de la collaboration entre le Département et diverses institutions internationales.

D.O. 15 – Infrastructure de la santé, des affaires sociales, de la culture et du sport

Programme 2 – Charges d'emprunt, investissements et subventions pour investissements de la culture

- Subventions pour la défense et la mise en valeur de l'architecture.

D.O. 16 – Santé

Programme 1 – Interventions diverses

- Subvention à l'Académie royale de Médecine de Belgique.

Programme 2 – Prévention et Promotion de la santé

- Subventions et actions pour la mise en œuvre du Plan Communautaire Opérationnel ;
- Subventions et actions en matière de promotion et de protection de la santé.

Programme 3 – Promotion de la santé à l'école

- Subventions diverses en matière d'équipement et de formation en matière de promotion de la santé à l'école ;
- Subventions dans le cadre des accords non marchand.

D.O. 17 – Aide à la Jeunesse**Programme 1 – Jeunes en danger et jeunes délinquants**

- Interventions dans les actions, projets et initiatives alternatives et novatrices dans le secteur de l'Aide à la Jeunesse ;
- Subventions aux actions de prévention générale des conseils d'arrondissement de l'aide à la jeunesse ;
- Subventions accordées aux projets d'impulsion pour la politique des immigrés ;
- Subventions au service « Ecoute-Enfant » ;
- Subventions destinées à la réalisation d'actions transversales de l'aide à jeunesse avec d'autres secteurs ;
- Subventions pour des recherches dans le domaine de l'Aide à la Jeunesse ;
- Subvention destinée au Fonds intersyndical de l'aide sociale ;
- Subventions dans le cadre des accords non marchand ;
- Subventions d'initiatives en matière d'Aide à la Jeunesse.

D.O. 18 – Aide sociale spécialisée**Programme 1 – Aide aux détenus**

- Subventions dans le cadre des accords non marchand ;
- Subventions en faveur de l'aide aux détenus.

D.O. 19 – Enfance**Programme 1 – Office de la Naissance et de l'Enfance**

- Subventions dans le cadre des accords non marchand.

Programme 2 – Politique et accueil de l'Enfance

- Dépenses relatives à la politique de l'enfance ;
- Subventions d'équipement dans le cadre de la politique de l'enfance.

D.O. 20 – Affaires générales de la Culture**Programme 1 – Initiatives et interventions diverses**

- Subventions pour des projets hors catégories traditionnelles regroupant des disciplines différentes sous forme d'événements exceptionnels ;
- Subventions aux activités pluridisciplinaires, interdisciplinaires ou intersectorielles dans le domaine de la culture ;

- Dépenses ou subventions à des organismes du domaine culturel ;
- Subsides à des recherches et des études scientifiques, des colloques dans le domaine socioculturel ;
- Soutien aux cultures urbaines ;
- Subventions aux associations culturelles reconnues ou subventionnées développant des programmes de numérisation concertés dans le cadre des normes et standards définis par le groupe d'experts européens ;
- Subventions d'aménagement et d'équipement aux associations et organismes culturels ainsi qu'aux provinces et aux communes en faveur des associations et organismes culturels ;
- Subventions aux activités de création, diffusion, promotion et formation des arts numériques ;
- Subventions aux communes, villes, provinces dans le cadre de contrats-culture et pour des activités culturelles ;
- Subventions relatives au programme de transition professionnelle ;
- Contribution au subventionnement des activités menées dans le cadre du Fonds d'impulsion à la politique des immigrés ;
- Subventions aux Archives et Musée de la Littérature.

Programme 2 – Centres culturels

- Subvention pour les frais de fonctionnement et de rémunération du personnel de l'Association des Centres Culturels (ACC), de l'ASTRAC ;
- Subvention au Centre culturel de la Communauté française «Le Botanique» ;
- Subvention au Palais des Beaux-Arts de Charleroi ;
- Subvention aux Halles de Schaerbeek – Centre culturel européen de la Communauté française.

Programme 3 – COCOF

- Dotation à la Commission communautaire française pour les matières culturelles.

D.O. 21 – Arts de la Scène

Programme 1 – Initiatives et interventions diverses

- Subventions à des organismes philanthropiques s'occupant d'artistes ;
- Bourses à des artistes de théâtre, musiciens, danseurs ;
- Subvention à la Maison du spectacle ;
- Subvention aux organismes et lieux permanents de diffusions artistique et culturelle.

Programme 2 – Théâtre

- Subventions aux théâtres, aux festivals d'art dramatique et aux associations de promotion ou de recherche théâtrales.

Programme 3 – Musique

- Subvention à l'Opéra royal de Wallonie ;
- Subvention à l'Orchestre philharmonique de Liège ;
- Subventions diverses en matière musicale, aux activités musicales professionnelles et non professionnelles ;
- Subventions pour l'art lyrique, les orchestres, les festivals et organismes de promotion musicale.

Programme 4 – Art de la danse

- Subvention au Centre chorégraphique de la Communauté française ;
- Subventions à la danse, aux festivals et aux organismes de promotion chorégraphique.

Programme 6 – Arts du cirque, arts forains et de la rue

- Subventions de formation, de création et de fonctionnement des compagnies de cirque, arts forains et arts de la rue.

D.O. 22 – Livre

Programme 1 – Lecture publique

- Subventions destinées à soutenir des programmes de promotion et d'animation dans le cadre de la lecture publique ;
- Subventions aux associations et organismes de promotion de la lecture.

Programme 2 – Lettres et livre

- Subvention à l'Académie royale de langue et de littérature françaises ;
- Subvention au Fonds national de la littérature ;
- Bourses littéraires allouées aux écrivains et aux traducteurs littéraires ;
- Prix littéraires de la Communauté française ;
- Aides aux éditeurs littéraires de la Communauté française pour des collections patrimoniales et de création contemporaine ;
- Aides aux éditeurs de poésie et de théâtre ;
- Aides aux initiatives éditoriales mettant en valeur la spécificité du rapport texte-image ;
- Subsides aux associations de promotion et de diffusion des auteurs belges de langue française ;
- Subventions aux organismes de promotion de la poésie ;
- Subventions aux revues littéraires ;
- Aides pour la traduction des auteurs belges de langue française ;
- Aides aux éditeurs et libraires de la Communauté française ainsi qu'à leurs organismes représentatifs ;
- Bourses aux auteurs et illustrateurs de jeunesse et de bande dessinée de création.

Programme 3 – Langues régionales endogènes

- Aides aux revues littéraires et publications de haut niveau susceptibles de conserver la mémoire des langues wallonnes ;
- Aides aux associations de défense et de promotion des langues régionales endogènes ;
- Prix de littérature dialectale.

Programme 4 – Langue française

- Subventions pour la promotion et la coordination des initiatives contribuant à la défense, l'illustration et l'enrichissement de la langue française ;
- Aides aux publications scientifiques ou didactiques consacrées à la langue française ou à la francophonie ;
- Aides aux recherches portant sur la langue française ;
- Aides aux publications scientifiques de langue française.

Programme 5 – Informatique

- Subventions destinées au programme d'équipement informatique des bibliothèques reconnues.

D.O. 23 – Jeunesse et Education permanenteProgramme 2 – Jeunesse

- Subventions extraordinaires aux organisations de jeunesse, aux centres de jeunes et diverses associations ;
- Subventions pour les créations, productions et diffusions culturelles « Jeunes » ;
- Subventions aux organisations de jeunesse, centres de jeunes et organisations non reconnues pour des projets particuliers d'animation, subventions à des associations ayant signé une convention ;
- Subventions pour des projets de transversalité entre Jeunesse, Aide à la Jeunesse et l'Aide aux personnes ;
- Subventions exceptionnelles pour la sécurisation et l'aménagement dans le secteur de la Jeunesse.

Programme 3 – Education permanente

- Subvention et soutien des activités extraordinaires des organisations d'éducation permanente ;
- Subventions à des associations d'éducation permanente ;
- Subventions pour la formation d'animateurs socioculturels dans le secteur de l'Education permanente ;
- Subventions aux organisations communautaires et régionales dans le domaine des loisirs culturels ;
- Subventions aux centres d'expression et de créativité ;
- Subventions à des initiatives d'éducation permanente dans le domaine de l'alphabétisation.

Programme 4 – Activités socioculturelles

- Subventions destinées à promouvoir les actions de formation de cadres ou animateurs des organisations et institutions culturelles.

D.O. 24 – Patrimoine culturel et Arts plastiquesProgramme 1 – Dépenses et subventions diverses en patrimoine culturel

- Subventions récurrentes ou ponctuelles à divers organismes relevant du patrimoine culturel ;
- Subventions récurrentes de fonctionnement à divers organismes ;
- Subventions aux centres d'archives privés ;
- Subventions aux centres de culture scientifique ;
- Subventions aux manifestations temporaires et aux publications ;
- Subventions à des associations diverses en ethnologie et folklore, aux activités de recherche ethnologique et à l'édition de publications ;
- Subventions en vue de la réalisation d'expositions.

Programme 2 – Arts plastiques

- Subventions conventionnées, récurrentes ou extraordinaires à des Centres ou associations d'art contemporain ;
- Subventions conventionnées, récurrentes ou extraordinaires à l'édition et à la diffusion en arts plastiques et visuels ;
- Subventions à des acquisitions en artisanat de création & en design ;
- Prix, bourses aux projets d'artistes ;
- Subventions en vue de la participation aux expositions de prestige.

D.O. 25 – Audiovisuel et MultimédiaProgramme 1 – Initiatives et interventions diverses

- Intervention dans l'achat de matériel par les organismes ou associations d'audiovisuel.

Programme 2 – Cinéma et vidéo

- Subventions diverses dans le domaine de l'audiovisuel (ateliers, salles art et essai, festivals) ;
- Subventions à la Médiathèque et aux pouvoirs publics cessionnaires de centres de prêt.

Programme 3 – Radio et Télévision

- Subvention au projet ARTE Belgique ;
- Subventions aux télévisions locales (matériel, numérisation des archives).

Programme 4 – Presse

- Subvention à l'Association des journalistes professionnels (fonctionnement, aide au journalisme d'investigation) ;

- Subvention à la presse quotidienne ;
- Subventions diverses dans le domaine de la presse périodique ;
- Subvention au Conseil de déontologie.

D.O. 26 – Sport

Programme 3 – Subventions diverses

- Subvention pour la participation des athlètes francophones aux Jeux Olympiques et aux jeunes talents sportifs ;
- Subvention aux organisateurs de camps sportifs ;
- Subvention aux organisateurs de programme de développement sportif ;
- Subventions aux organisateurs d'activités de sport de quartier ;
- Subventions aux organisateurs d'activités de sport pour tous ;
- Subventions aux fédérations et associations sportives ;
- Subventions aux associations pour handicapés ;
- Subventions au Comité olympique et interfédéral belge ;
- Subventions aux centres sportifs universitaires et assimilés et aux fédérations sportives scolaires ;
- Subventions destinées à l'achat de matériel sportif ;
- Subventions destinées à l'achat de matériel de psychomotricité ;
- Subventions aux organisateurs de projet « femme et sport » ;
- Subventions aux cercles sportifs pour handicapés ;
- Subventions aux centres sportifs locaux ;
- Subvention à l'école des sports ULB ;
- Subvention à une association de centres sportifs ;
- Subvention à l'agence mondiale antidopage ;
- Subvention à l'accord partiel élargi sur le sport.

D.O. 40 – Services communs, Affaires générales, Recherche en Education, Pilotage de l'enseignement (interréseaux) et Orientation – Relations internationales

Programme 1 – Subsistance Administration – Personnel de l'Enseignement

- Allocations et subventions dans le cadre de l'action sociale du Département en faveur du Personnel de l'Enseignement.

Programme 4 – Recherches en éducation – Pilotage interréseaux – Activités pédagogiques interréseaux – Orientation - Divers

- Subventions octroyées en matière de politique de l'enseignement, notamment pour le développement et la mise en œuvre de projets en relation avec l'aide et la prise en charge des enfants à haut potentiel, l'égalité des chances dans l'enseignement, le renforcement du dialogue école-famille, la promotion de l'alimentation saine à l'école, l'information dans les écoles relative à la prévention du SIDA et de l'homophobie (initiatives ministérielles) ;
- Subvention au service de pédagogie expérimentale de l'Université de Liège pour une « étude longitudinale d'un échantillon d'enfants de la région wallonne, de la naissance à l'âge adulte » ;

- Subventions au service de pédagogie expérimentale de l'Université de Liège pour la participation de la Communauté française à l'enquête internationale I.E.A. – PIRLS ;
- Subventions en faveur de la recherche scientifique fondamentale collective destinée aux recherches en éducation (initiatives ministérielles) ;
- Subventions pour des publications à caractère pédagogique octroyées à diverses associations et fédérations (décision du Comité de coordination des services d'inspection) ;
- Subventions relatives à des projets visant à améliorer l'orientation des jeunes ;
- Subventions à l'ASBL « ICHEC » dans le cadre du projet « DREAM » ;
- Subventions à l'ASBL « Orientation à 12 » ;
- Subventions au Centre de recherche et d'information sociopolitique (C.R.I.S.P.) ;
- Subventions à l'ASBL « Ecole et Surdit   » ;
- Subventions à l'ASBL « Institut d'Enseignement sp  cialis   » ;
- Subventions à l'ASBL « Question Sant   » dans le cadre de la promotion de l'alimentation saine    l'  cole ;
- Subventions au SIEP dans le cadre de la publication de ses manuels ;
- Subventions    l'ASBL « Gouvernance et D  mocratie Conseil » ;
- Subventions    l'ASBL « Mission locale de Forest » dans le cadre du projet « JEEP » ;
- Subventions aux diverses Associations de Professeurs ;
- Subventions dans le cadre des Olympiades de math  matique, biologie, physique et chimie ;
- Subventions aux Jeunesses scientifiques de Belgique ;
- Subventions au CREHAM ;
- Subventions    la F  d  ration des T  l  visions Locales ;
- Subventions octroy  es pour des projets pilotes en mati  re d'enseignement ;
- Subventions octroy  es en mati  re de politique de l'enseignement faisant suite    un appel    projet.

Programme 5 – Collaborations    diverses institutions et organismes en mati  re d'enseignement – Divers

- Subventions au consortium European Schoolnet (participation de la Communaut   fran  aise au r  seau europ  en d'  coles) ;
- Subventions aux associations et organismes europ  ens travaillant dans le domaine de l'enseignement ;
- Subventions aux associations de parents – FAPEO – UFAPEC.

Programme 7 – Actions visant    renforcer l'attractivit   de l'enseignement sup  rieur et    promouvoir la mobilit     tudiante

- Interventions, subventions et contributions diverses dans le cadre de la collaboration entre le D  partement et diverses institutions internationales ;

Programme 9 – Discriminations positives dans l'enseignement obligatoire

- Interventions diverses en vue de la lutte contre l'échec scolaire ;
- Dépenses relatives aux commissions des discriminations positives ;
- Financement d'actions ou de formation et de réinsertion socioprofessionnelles ;
- Expériences pédagogiques en matière pluriculturelle ;
- Dépenses relatives pour des travaux de recherche et à la mise en place de dispositifs relatifs à la prise en charge des élèves à haut potentiel.

D.O. 44 – Bâtiments scolairesProgramme 0 – Fonctionnement des Fonds des Bâtiments scolaires et des institutions succédant au Fonds national de garantie

- Subsidés destinés aux travaux urgents de remise en état de locaux de bâtiments scolaires ;
- Subventions aux sociétés immobilières créées par le décret du 5 juillet 1993.

D.O. 45 – Recherche scientifiqueProgramme 1 – Subventions ASBL ou assimilés

- Subventions en vue d'assurer le financement de congrès et de colloques en Belgique organisés par des institutions de langue française ;
- Subventions à l'Institut historique belge de Rome et à l'Ecole française d'Athènes ;
- Subvention à l'AUF (Agence universitaire de la Francophonie) ;
- Subventions en vue d'assurer la souscription à certains ouvrages et de financer des publications scientifiques périodiques ;
- Subventions au Centre de Recherche en Mathématique (CREM) ;
- Subventions à diverses associations scientifiques et universitaires ;
- Subventions en vue de favoriser la coopération scientifique entre laboratoires, services et départements d'institutions belges de langue française et d'institutions étrangères.

Programme 2 – Subventions diverses

- Subventions en faveur de la Recherche scientifique fondamentale collective – Initiative ministérielle ;
- Subventions en faveur de la Recherche scientifique fondamentale collective – Initiative des chercheurs ;
- Subvention au Centre de recherche et d'information sociopolitique (C.R.I.S.P.) ;
- Subventions permettant la présence de chercheurs de la Communauté française sur des sites archéologiques ;
- Subvention aux Instituts Internationaux de Physique et de Chimie fondés par Ernest SOLVAY ;
- Subvention au Centre de recherches en économie régionale et politique économique (CERPE).

Programme 3 – Recherche scientifique

- Dépenses de personnel et de fonctionnement résultant de la participation de la Belgique à des activités internationales de politique scientifique ;
- Subvention à l'Aquarium DUBUISSON ;
- Subventions en vue d'assurer le financement des prix et des bourses et la participation à des activités et manifestations scientifiques ;
- Subventions pour des études et des actions de diffusion des connaissances scientifiques en ce compris l'organisation du printemps des sciences ;
- Subventions aux associations de parents et d'étudiants ;
- Subvention à la ferme expérimentale du Sart Tilman ;
- Subventions à des jeunes chercheurs et étudiants universitaires – Voyages à l'étranger en groupe ;
- Subventions aux professeurs et membres du personnel académique et scientifique pour missions scientifiques à l'étranger ;
- Subventions au F.N.R.S. dans le cadre du plan d'expansion ;
- Subsides pour la recherche médicale (FRSM) ;
- Subvention à l'Institut interuniversitaire des Sciences nucléaires (I.I.S.N.) ;
- Subvention aux collèges interuniversitaires d'études doctorales dans les sciences du management ;
- Subventions aux centres de génétique humaine reconnus ;
- Subventions au Fonds pour la Formation à la Recherche dans l'Industrie et dans l'Agriculture (F.R.I.A.) ;
- Subventions à des programmes de recherche concertés en sciences fondamentales et à des activités scientifiques de services publics dans le cadre d'un programme national où sont reprises quelques disciplines d'intérêt exceptionnel pour le développement scientifique, culturel, économique et social de la nation ;
- Subsides destinés à assurer le financement des Fonds spéciaux pour la Recherche dans les institutions universitaires ;
- Subventions en faveur de la recherche fondamentale et collective, initiatives des chercheurs en matière pédagogique pour l'enseignement supérieur ;
- Subventions en vue de favoriser l'élaboration des dossiers européens et internationaux ;
- Recherches et enquêtes en matière d'éducation menées sous l'égide de l'O.C.D.E.

D.O. 46 – Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique

Programme 2 – Subventions diverses

- Subventions diverses en vue de couvrir le financement des prix, des concours, des missions à l'étranger, des frais de colloques.

D.O. 50 – Affaires pédagogiques et pilotage de l'Enseignement de la Communauté française**Programme 2 – Pilotage – Structures – Programmes – Activités de Formation, Recherches et information – Etablissements de la Communauté française**

- Subventions en faveur de recherches et d'études ;
- Subvention à l'ASBL «Sport, Culture, Ecole et Solidarité (S.C.E.S.)» à Bruxelles ;
- Subvention à l'ASBL « Fédération sportive de l'Enseignement de la Communauté ».

D.O. 51 – Enseignement préscolaire et Enseignement primaire**Programme 7 – Fonctionnement des écoles primaires**

- Subvention à l'ASBL « Centre sportif et culturel des Fourons ».

Programme 8 – Lutte contre l'échec scolaire – Subventions diverses

- Dépenses de toute nature en relation avec la sensibilisation des élèves à l'éducation aux médias et à la lecture de la presse quotidienne ;
- Subventions destinées aux recherches relatives à l'enseignement fondamental, y compris l'évaluation des mesures de discriminations positives ;
- Subventions destinées à soutenir des projets relatifs à l'innovation pédagogique ;
- Subventions à des projets dans le domaine d'actions d'éducation interculturelle ;
- Subventions destinées à financer des outils pédagogiques multimédia ;
- Subventions destinées à couvrir des frais relatifs à l'organisation de la Journée Mondiale Poésie-Enfance ;
- Subventions à l'ASBL « Maison internationale de la Poésie » ;
- Subventions à l'ASBL « Accueil Champêtre en Wallonie », notamment celle relative au projet « Fermécoles » ;
- Subventions à l'Ordre des Barreaux francophone et germanophone dans le cadre de l'opération « Avocats dans l'Ecole » ;
- Subventions à la Ligue des familles ;
- Subventions à l'ASBL « ICHEC » dans le cadre du projet « Cap'Ten » ;
- Subventions à l'ASBL « Home Sweet Mômes ».

Programme 9 – Discriminations positives et promotion d'une école de la réussite

- Dépenses relatives aux frais de rémunération des animateurs pédagogiques.

D.O. 52 – Enseignement secondaire**Programme 9 – Discriminations positives – Divers**

- Financement d'actions dans le cadre de la lutte contre l'échec scolaire et d'initiatives développées en vue de rencontrer les problèmes d'assuétudes, de violence dans les écoles et la mise en œuvre de mesures de discrimination positive ;

- Financement d'actions pour les relations entre les écoles, les médias et les théâtres, pour les relations entre les arts et le monde de l'enseignement, pour l'information à la solidarité et la démocratie, et pour la formation des délégués d'élèves ;
- Financement d'actions visant à favoriser l'apprentissage des langues en immersion linguistique ;
- Financement d'actions visant à la formation des élèves aux nouvelles technologies de l'information et de la communication dans les cyberécoles ;
- Subvention à l'ASBL « Carrefour Economie Technologie Enseignement » ;
- Financement d'actions relatives à la revalorisation de l'enseignement technique et professionnel et à la modernisation de l'équipement technique et professionnel des écoles ;
- Subventions relatives à l'attribution de prix, aux manifestations pédagogiques et culturelles interréseaux ;
- Subventions à l'ASBL « L'Enfant des Etoiles » ;
- Subventions à la Médiathèque de la Communauté française ;
- Subventions à l'ASBL « Non-Violence à l'Ecole » ;
- Subventions à l'ASBL « Amnesty International » ;
- Subventions à l'ASBL « La Ligue des Droits de l'Homme » ;
- Subventions à l'ASBL « Educ'Action » ;
- Subventions à l'Ordre des Barreaux francophone et germanophone dans le cadre de l'opération « Avocats dans l'Ecole » ;
- Subventions à l'ASBL « Trempline » ;
- Subventions à l'ASBL « Les Territoires de la Mémoire » ;
- Subventions à l'ASBL « Promotion Théâtre » ;
- Subventions à l'ASBL « Schola ULB » dans le cadre du programme « Tutorat » ;
- Subventions à la « Fondation M.E.R.C.I. » (Maison Européenne pour le Rayonnement de la Citoyenneté) ;
- Subventions à l'ASBL « Les Grignoux » ;
- Subventions à l'ASBL « Atelier de lecture » ;
- Subventions à l'ASBL « Centre Dramatique de Wallonie pour l'Enfance et la Jeunesse CDWEJ » ;
- Subventions à l'ASBL « Ateliers de la Colline » ;
- Subventions à l'ASBL « Pierre de Lune » ;
- Subventions à l'ASBL « Centre Audiovisuel de Liège » ;
- Subventions à l'ASBL « Palais des beaux-arts » de Bruxelles ;
- Subventions à l'ASBL « Jeunesses Musicales » de la Communauté française.

D.O. 53 – Enseignement spécial**Programme 7 – Actions de lutte et de prévention contre les assuétudes et la violence dans les écoles**

- Subventions en faveur d'actions dans le cadre de la lutte contre le décrochage scolaire, contre les assuétudes et la violence à l'école ;
- Subventions destinées à la formation des délégués d'élèves et des adultes-relais, dans le but d'un meilleur fonctionnement des relations au sein des établissements scolaires ;
- Subventions dans le cadre de l'éducation à la citoyenneté, à l'éducation aux médias et aux relations entre le monde de la culture et l'école dans l'enseignement spécialisé ou en relation avec l'enseignement spécialisé ;
- Subventions à l'ASBL « Surdimobil » ;
- Subvention à l'ASBL « DITT » (Dyslexia International – Tool and Technologies).

Programme 8 – Lutte contre l'échec scolaire – Subventions diverses

- Subventions destinées aux travaux de recherche en pédagogie spécifiques à l'enseignement spécialisé, notamment en matière de modalités d'intégration dans l'enseignement ordinaire.

D.O. 54 – Enseignement universitaire**Programme 1 – Universités de la Communauté**

- Subventions au Centre hospitalier universitaire de Liège en vue de couvrir des charges exceptionnelles et de contribuer à la constitution du capital.

Programme 2 – Universités libres

- Subvention à l'Institut universitaire d'études du Judaïsme Martin Buber.

Programme 3 – Subventions diverses

- Subventions au Centre interuniversitaire de Formation permanente à Charleroi, au Centre universitaire de Charleroi et à l'Institut polytechnique de Charleroi.

Programme 4 – Enseignement universitaire

- Subventions au Conseil Interuniversitaire de la Communauté française ;
- Subventions relatives à la promotion de l'Enseignement supérieur universitaire ;
- Subventions en vue du paiement des frais de fonctionnement du Centre de recherches métallurgiques ;
- Subvention au service social de la Faculté de Théologie protestante à Bruxelles ;
- Intervention spéciale dans les initiatives de coopération interuniversitaire ;
- Bibliothèque virtuelle ou interuniversitaire coordonnée au Conseil interuniversitaire de la Communauté française (CIUF) ;
- Subventions en vue de soutenir des actions de formation des adultes dans l'enseignement supérieur ;
- Subventions aux écoles doctorales interuniversitaires ;

- Subventions en faveur de la promotion de la santé et de la médecine préventive ;
- Subventions en faveur d'initiatives en matière de promotion de la réussite.

D.O. 55 – Enseignement supérieur hors Université et Hautes Ecoles

Programme 5 – Fonctionnement des Hautes Ecoles

- Dépenses générales quelconques relatives aux Hautes Ecoles ;
- Soutien à la recherche en Haute Ecole.

Programme 8 – Hautes écoles et Enseignement supérieur hors université

- Subventions de nature à favoriser le développement de l'Enseignement supérieur ;
- Subventions et dotations aux centres de ressources de l'éducation aux médias ;
- Subventions en vue de soutenir des actions de formation des adultes dans l'enseignement supérieur ;
- Subventions en faveur d'initiatives en matière de promotion de la réussite.

D.O. 56 – Enseignement de promotion sociale

Programme 0 – Subsistance administration – Enseignement et Recherche

- Subventions relatives à la promotion de l'Enseignement de promotion sociale.

Programme 5 – Fonctionnement des écoles de promotion sociale

- Crédit variable pour l'octroi de subventions d'équipements pour les écoles de promotion sociale.

Programme 8 – Restructuration et validation de l'Enseignement de promotion sociale

- Actions diverses en matière de validation des compétences en promotion sociale ;
- Actions diverses en matière d'évaluation de la qualité dans l'enseignement de promotion sociale ;
- Transferts de données en relation avec la mise en œuvre du protocole CISCO ;
- Transferts de données en matière de développement d'initiatives en rapport avec la société de la connaissance.

D.O. 57 – Enseignement artistique

Programme 2 – Initiatives et subventions diverses

- Subventions destinées à couvrir les frais de fonctionnement à l'Académie d'été de Wallonie ;
- Subventions à des associations diverses oeuvrant dans le domaine de l'Enseignement artistique – Enseignement de la Communauté ;
- Subventions à la Médiathèque de la Communauté française ;
- Subventions à l'ASBL « Charleroi-Opérette » ;
- Subventions aux différentes Académies des Beaux-Arts dans le cadre de projets spécifiques ;
- Subventions au Musée des Beaux-Arts de Bruxelles ;

- Subventions à l'ASBL « Jeunesses Musicales » ;
- Subventions destinées à soutenir des projets relatifs à des expériences pilotes dans l'enseignement secondaire artistique de plein exercice ou à horaire réduit (officiel ou libre subventionné) ;
- Subventions à l'ASBL « ADEAP » (Association Directeurs Ecoles Arts Plastiques) ;
- Subventions à l'ASBL « ACALUX » (Association des Académies de la Province du Luxembourg) ;
- Subventions à l'ASBL « La Bulle à Sons » ;
- Subventions à l'ASBL « Palais des beaux-arts » de Bruxelles.

Programme 4 – Fonctionnement des établissements d'Enseignement supérieur

- Dépenses de toute nature en relation avec l'Enseignement artistique ;
- Subventions à des associations diverses oeuvrant dans le domaine de l'Enseignement artistique (Enseignement officiel et libre subventionnés).

Programme 8 – Fonctionnement des établissements d'Enseignement à horaire réduit

- Subventions pour des expérimentations pédagogiques dans les établissements d'Enseignement à horaire réduit officiels subventionnés et libres subventionnés.

Programme 9 – Equipements

- Equipement des écoles supérieures des arts ;
- Achèvement de l'orgue d'études du Conservatoire Royal de Bruxelles.

D.O. 58 – Enseignement à distance

Programme 0 – Subsistance – Enseignement et recherche

- Subventions diverses dans le cadre d'initiatives nouvelles ou en relation avec la réalisation de cours.

Programme 3 – Réalisation d'actions ou de formations de réinsertion professionnelle et sociale à l'intervention de l'enseignement à distance

- Actions diverses dans le domaine de la réinsertion professionnelle et sociale.

Article 42

Les attributaires des fonds en provenance de la Loterie nationale reçoivent leurs dotations respectives à l'intervention du crédit variable 01.01.36 de la division organique 11 (Fonds Loterie nationale) sur base d'une répartition décidée par le Gouvernement. Ce fonds budgétaire, créé à cet effet, est alimenté par les dotations et avances de la Loterie nationale.

Article 43

Le Gouvernement est habilité à prendre toutes les mesures nécessaires pour répartir les recettes affectées du fonds budgétaire Loterie nationale entre les attributaires, y compris le Fonds des Sports – Activités (crédit variable 12.33.11 de la division organique 26).

Article 44

Le comptable du compte du crédit variable 01.01.36 de la division organique 11 (Fonds Loterie nationale) est autorisé à alimenter le compte du crédit variable 12.33.11 de la division organique 26 (Fonds des Sports – Activités) selon la répartition décidée par le Gouvernement.

Article 45

Par dérogation à l'article 15 des lois sur la comptabilité de l'Etat, coordonnées par l'arrêté royal du 17 juillet 1991, l'allocation de base 41.01.40 de la D.O. 40 peuvent bénéficier d'un complément de crédits par voie de redistribution en provenance de toute allocation de base, toutes divisions organiques confondues, supportant des dépenses en rapport avec les activités de pilotage de l'enseignement et celles en rapport avec la formation en cours de carrière.

Article 46

Par dérogation à l'article 15 des lois sur la comptabilité de l'Etat, coordonnées par l'arrêté royal du 17 juillet 1991, le Ministre ordonnateur peut, pendant l'année budgétaire et après accord du Ministre qui a le budget dans ses attributions, procéder à une nouvelle ventilation des allocations de base entre le programme 1 de la D.O. 54 et les programmes 4, 5, 7 et 8 de la D.O. 55 et entre les allocations de base du programme 6 de la D.O. 55 et les allocations de base 41.12.10, 41.13.10, 44.12.23 et 44.13.23 de la D.O. 54.

Article 47

Des avances de trésorerie peuvent être octroyées au crédit variable 01.01.23 de la D.O. 15, à concurrence des montants dus par la Région wallonne à la Communauté française et/ou à un opérateur, en vertu des conventions cadres organisant le transfert des fonds du FEDER (Fonds européen de Développement régional), des fonds régionaux et des fiches projet.

Article 48

Le report des engagements annuellement garantis et non réalisés à charge de l'AB 01.06.01 de la D.O. 44 sera assuré vers l'année suivant celle au cours de laquelle l'engagement budgétaire était initialement prévu.

Article 49

Par dérogation à l'article 15, alinéa premier, des lois coordonnées sur la comptabilité de l'Etat, le Ministre ordonnateur peut, pendant l'année budgétaire et après accord du Ministre qui a le budget dans ses attributions, procéder à une nouvelle ventilation des allocations de base afférentes aux dépenses de fonctionnement des établissements d'enseignement entre les D.O. 51, 52, 53 et 56.

Article 50

Par dérogation à l'article 15 des lois sur la comptabilité de l'Etat, coordonnées par l'arrêté royal du 17 juillet 1991, l'allocation de base 12.05.02 de la D.O. 11 peut bénéficier de valeurs complémentaires par voie de redistribution en provenance de toute allocation de base de la division organique 11.

Article 51

Par dérogation à l'article 15 des lois sur la comptabilité de l'Etat, les allocations de base 11.04.01 et 12.05.02 de la division organique 11 peuvent bénéficier de valeurs complémentaires par voie de redistribution de crédits en provenance de l'allocation de base 33.36.14 de la division organique 17 et réciproquement.

Article 52

Par dérogation à l'article 15 des lois coordonnées sur la comptabilité de l'Etat, les allocations de base des programmes 8 et 9 de la division organique 11 peuvent bénéficier de valeurs complémentaires par voie de redistribution de crédits en provenance des allocations de base de la division organique 85.

Article 53

Le budget de l'Entreprise publique des Technologies nouvelles de l'Information et de la Communication de la Communauté française s'élève, pour les recettes à 28.261.836 euros, et pour les dépenses (moyens de paiement) à 32.315.106 euros.

Article 54

Les opérations de versements au Fonds Ecureuil des excédents de trésorerie telles que prévues à l'art 18 § 2 du décret relatif à la création du Fonds Ecureuil de la Communauté française peuvent être considérées comme des opérations de trésorerie.

Article 55

Le Ministre-Président de la Communauté française est autorisé à verser à la Région wallonne la contribution financière de la Communauté française au suivi administratif du Plan Stratégique Transversal « Développement du capital humain, des connaissances et des savoir-faire ».

Article 56

En vue de confier la gestion financière de certaines activités au Service permanent d'Assistance en matière administrative et pécuniaire des Cabinets, le Gouvernement de la Communauté française est autorisé à y installer un comptable ordinaire à désigner par le Ministre du Budget sur proposition du Ministre-Président et justiciable de la Cour des comptes. Ce comptable est autorisé à effectuer des dépenses en relation avec l'octroi des titres repas.

Article 57

Le Gouvernement est autorisé à effectuer toute dépense résultant de l'accord de collaboration conclu le 15 octobre 2001 entre Cisco Networking Academy et le Ministre ayant l'Enseignement de Promotion sociale dans ses attributions à concurrence de 55 milliers d'euros à partir de l'allocation de base 01.03.83 de la D.O. 56.

Article 58

Par dérogation à l'article 15 des lois sur la comptabilité de l'Etat, coordonnées par l'arrêté royal du 17 juillet 1991, l'allocation de base 41.01.14 de la D.O. 12 peut bénéficier d'un complément de dotation par voie de redistribution en provenance de toute allocation de base, toutes divisions organiques confondues, supportant des dépenses en rapport avec les compétences et les missions exercées par l'ETNIC.

Article 59

En dérogation au décret du 16 avril 1991 organisant l'Enseignement de Promotion sociale et conformément à l'accord de Coopération relatif au développement de politiques concertées en matière d'alphabétisation des adultes, conclu entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles Capitale, conclu à Bruxelles le 2 février 2005, le Gouvernement est autorisé à affecter 20.000 périodes B aux établissements de l'Enseignement de Promotion sociale participant à des actions d'alphabétisation.

Article 60

Le Ministre-Président de la Communauté française est autorisé à verser à la Région wallonne la contribution financière de la Communauté française dans le cadre de la mise en place de synergies statistiques entre la Région et la Communauté.

Article 61

Les membres du Gouvernement de la Communauté française concernés sont habilités à réaliser des transferts à partir de l'allocation de base 01.01 du programme d'activité 12 de la DO 14 vers toutes les allocations de base finançant des dépenses relatives à la présidence de l'Union européenne.

Article 62

Par dérogation aux contrats de gestion des organismes, la dotation à verser à l'ONE pour l'année 2010 est fixée à 208.977.000 euros, la dotation à verser à l'ETNIC pour l'année 2010 est fixée à 26.684.000 euros et la dotation à verser à la RTBF pour l'année 2010 est fixée à 199.399.000 euros.

Article 63

Par dérogation à l'article 33 du décret du 8 décembre 2006 visant l'organisation et le subventionnement du sport en Communauté française, les dépenses relatives à l'intervention de la Communauté française dans le fonctionnement de base des fédérations sportives dont notamment, la rémunération du personnel du cadre administratif imputées à la division organique 26, allocation de base 33.20 programme d'activité 35 peuvent être liquidées anticipativement à charge du budget 2010 à titre d'avance sur la subvention 2011.

CHAPITRE II
Section particulière**Article 64**

L'article 66.48 B "Fonds pour la qualification agricole" perçoit les aides accordées par le Fonds européen d'orientation et de garantie agricole (FEOGA) en vue de concourir au financement des activités exécutées en matière de formation professionnelle de personnes travaillant dans l'agriculture.

CHAPITRE III
Organismes d'intérêt public**Article 65**

Sont approuvés pour l'année budgétaire 2010 et annexés au présent décret les budgets :

- de Wallonie-Bruxelles International
- et du Fonds d'égalisation des budgets et pour le désendettement de la Communauté française.

CHAPITRE IV

Services à gestion séparée

Article 66

Sont approuvés :

- le budget du Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel ;
- les budgets agrégés des services à gestion séparée de l'Enseignement de la Communauté française (enseignement obligatoire) ;
- les budgets des Hautes écoles de la Communauté française ;
- les budgets agrégés des services à gestion séparée des centres PMS de l'Enseignement de la Communauté française ;
- le budget du Fonds des Bâtiments scolaires de l'Enseignement de la Communauté française ;
- le budget du Fonds des Bâtiments scolaires de l'Enseignement officiel subventionné ;
- le budget du Fonds de garantie des Bâtiments scolaires ;
- le budget de l'Observatoire des Politiques culturelles ;
- le budget de l'Agence Fonds social européen ;
- le budget de l'Ecole d'Administration Publique
- le budget du Musée royal de Mariemont ;
- le budget du Centre de l'aide à la presse écrite ;
- le budget de l'Agence francophone pour l'éducation et la formation tout au long de la vie
- le budget de l'Agence pour l'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur organisé ou subventionné par la Communauté française
- le budget du Fonds d'exploitation de la ferme de Gembloux
- le budget des Centres techniques de la Communauté française (Frameries, Tihange-Huy) ;
- les budgets des Ecoles supérieures des arts ;
- les budgets agrégés des Instituts de promotion sociale ;
- les budgets des Internats autonomes supérieurs de la Communauté française ;
- le budget de l'Institut supérieur d'architecture « LA CAMBRE » ;
- les budgets des centres de dépaysement et de plein air de la Communauté française ;
- les budgets des Centres techniques de la Communauté française (Gembloux, Strée)

Bruxelles, le 29 octobre 2009

Rudy DEMOTTE,
Ministre-Président

Jean-Marc NOLLET,
Vice-Président et Ministre de l'Enfance, de la Recherche et de la Fonction publique

André ANTOINE,
Vice-Président et Ministre du Budget, des Finances et des Sports

Jean-Claude MARCOURT,
Vice-Président et Ministre de l'Enseignement supérieur

Evelyne HUYTEBROECK,
Ministre de la Jeunesse

Fadila LAANAN,
Ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Egalité des chances

Marie-Dominique SIMONET,
Ministre de l'Enseignement obligatoire

LISTE DES PROGRAMMES

		<i>En milliers d'euros</i>
Libellé		Crédits initiaux
CHAPITRE I - Services généraux		
DIVISION ORGANIQUE 01 - Dotations au Parlement et au Médiateur de la Communauté française		
Programme 1 - Parlement	<i>Cnd</i>	26.681
Programme 2 - Médiateur de la Communauté française	<i>Cnd</i>	1.250
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 01	<i>Cnd</i>	27.931
DIVISION ORGANIQUE 06 - Cabinets ministériels		
Programme 0 - Gouvernement de la Communauté française (pour mémoire)	<i>Cnd</i>	0
Programme 1 - Allocations forfaitaires	<i>Cnd</i>	0
Programme 2 - Gouvernement de la Communauté française	<i>Cnd</i>	19.602
Programme 9 - Charges liées au Gouvernement de la Communauté française	<i>Cnd</i>	1.965
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 06	<i>Cnd</i>	21.567
DIVISION ORGANIQUE 10 - Services du Gouvernement de la Communauté française et organismes non rattachés aux divisions organiques		
Programme 5 - Service permanent d'assistance en matière administrative et pécuniaire des Cabinets	<i>Cnd</i>	420
Programme 6 - Charges liées au Gouvernement	<i>Cnd</i>	460
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 10	<i>Cnd</i>	880
DIVISION ORGANIQUE 11 - Affaires générales - Secrétariat général		
Programme 0 - Subsistance	<i>Cnd</i>	240.198
	<i>Cv</i>	3.500
<i>Fonds destiné aux rémunérations des agents subventionnés dans le cadre du Plan "Rosetta" en exécution de l'accord de coopération avec la Région Wallonne relatif à la convention de premier emploi</i>		
<i>Solde au 1er janvier</i>		-
<i>Recettes de l'année</i>		2.000
<i>Disponible</i>		2.000
<i>Dépenses de l'année</i>		2.000
<i>Solde au 31 décembre</i>		-

		En milliers d'euros
Libellé		Crédits initiaux
<i>Fonds destiné aux rémunérations des agents subventionnés dans le cadre du Plan "Rosetta" en exécution de l'accord de coopération avec l'Etat fédéral relatif à la convention de premier emploi</i>		
	<i>Solde au 1er janvier</i>	-
	<i>Recettes de l'année</i>	1.500
	<i>Disponible</i>	1.500
	<i>Dépenses de l'année</i>	1.500
	<i>Solde au 31 décembre</i>	-
Programme 1 - Secrétariat général		
	Cnd	1.606
	Cv	1.241
<i>Fonds des actions communautaires</i>		
	<i>Solde au 1er janvier</i>	-
	<i>Recettes de l'année</i>	1.241
	<i>Disponible</i>	1.241
	<i>Dépenses de l'année</i>	1.241
	<i>Solde au 31 décembre</i>	-
Programme 2 - Formation - Recrutement - Sélection		
	Cnd	2.320
Programme 3 - Information, promotion, rayonnement de la langue, de la culture françaises et de la Communauté française		
	Cnd	9.592
	Cv	23.718
<i>Fonds Loterie nationale</i>		
	<i>Solde au 1er janvier</i>	-
	<i>Recettes de l'année</i>	23.718
	<i>Disponible</i>	23.718
	<i>Dépenses de l'année</i>	23.718
	<i>Solde au 31 décembre</i>	-
Programme 5 - Cabinets dissous		
	Cnd	630
Programme 6 - Institut de formation permanente pour les classes moyennes et les petites et moyennes entreprises		
	Cnd	82
Programme 7 - corps interministériel des commissaires du gouvernement		
	Cnd	850
Programme 8 - Cellule fiscale et cellule d'informations financières de la Communauté française		
	Cnd	208
Programme 9 - Cellule comptabilité		
	Cnd	1.752
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 11		
	Cnd	257.238
	Cv	28.459
DIVISION ORGANIQUE 12 - Informatique		
Programme 1 - Informatique et bureautique		

<i>En milliers d'euros</i>	
Libellé	Crédits initiaux
<i>Cnd</i>	26.684
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 12	
<i>Cnd</i>	26.684
DIVISION ORGANIQUE 13 - Gestion des Immeubles	
Programme 0 - Subsistance	
<i>Cnd</i>	40
Programme 1 - Immeubles de la Communauté française	
<i>Cnd</i>	21.599
<i>Cde</i>	3.363
<i>Cdo</i>	9.196
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 13	
<i>Cnd</i>	21.639
<i>Cde</i>	3.363
<i>Cdo</i>	9.196
DIVISION ORGANIQUE 14 - Relations internationales et Actions du Fonds social européen	
Programme 1 - Relations internationales	
<i>Cnd</i>	39.664
<i>Cv</i>	483
<i>Fonds pour le cofinancement d'activités liées à la Présidence belge de l'Union européenne</i>	
<i>Solde au 1er janvier</i>	-
<i>Recettes de l'année</i>	483
<i>Disponible</i>	483
<i>Dépenses de l'année</i>	483
<i>Solde au 31 décembre</i>	-
Programme 2 - Actions du Fonds social européen	
<i>Cnd</i>	51
<i>Cde</i>	0
<i>Cdo</i>	0
Programme 3 - Diverses initiatives dans le domaine de l'enseignement	
<i>Cnd</i>	242
Programme 4 - Promotion culturelle internationale	
<i>Cnd</i>	0
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 14	
<i>Cnd</i>	39.957
<i>Cde</i>	0
<i>Cdo</i>	0
<i>Cv</i>	483
TOTAUX CHAPITRE I	
<i>Cnd</i>	395.896
<i>Cde</i>	3.363
<i>Cdo</i>	9.196
<i>Cv</i>	28.942
CHAPITRE II - Santé, Affaires sociales, Culture, Audiovisuel et Sport	
DIVISION ORGANIQUE 15 - Infrastructures de la Santé, des Affaires sociales, de la Culture et du Sport	

<i>En milliers d'euros</i>	
Libellé	Crédits initiaux
Programme 0 - Subsistance	
<i>Cnd</i>	30
Programme 1 - Charges d'emprunt, investissements et subventions pour investissements dans le domaine de la Santé et des Affaires sociales	
<i>Cnd</i>	81
<i>Cde</i>	3.584
<i>Cdo</i>	3.584
Programme 2 - Charges d'emprunt, investissements et subventions pour investissements de la Culture	
<i>Cnd</i>	1.445
<i>Cde</i>	37.897
<i>Cdo</i>	10.582
<i>Cv</i>	100
<i>Fonds des infrastructures culturelles</i>	
<i>Solde au 1er janvier</i>	-
<i>Recettes de l'année</i>	100
<i>Disponible</i>	100
<i>Dépenses de l'année</i>	100
<i>Solde au 31 décembre</i>	-
Programme 3 - Charges d'emprunt, investissements et subventions pour investissements du Sport	
<i>Cnd</i>	1.686
<i>Cde</i>	6.919
<i>Cdo</i>	6.919
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 15	
<i>Cnd</i>	3.242
<i>Cde</i>	48.400
<i>Cdo</i>	21.085
<i>Cv</i>	100
DIVISION ORGANIQUE 16 - Santé	
Programme 0 - Subsistance	
<i>Cnd</i>	96
Programme 1 - Interventions diverses	
<i>Cnd</i>	185
Programme 2 - Prévention et promotion de la santé	
<i>Cnd</i>	21.631
<i>Cv</i>	13.257
<i>Fonds relatif au financement du programme de vaccination</i>	
<i>Solde au 1er janvier</i>	-
<i>Recettes de l'année</i>	12.057
<i>Disponible</i>	12.057
<i>Dépenses de l'année</i>	12.057
<i>Solde au 31 décembre</i>	-

		En milliers d'euros
Libellé		Crédits initiaux
<i>Fonds relatif au financement des programmes de dépistage des cancers</i>		
<i>Solde au 1er janvier</i>	-	
<i>Recettes de l'année</i>	1.200	
<i>Disponible</i>	1.200	
<i>Dépenses de l'année</i>	1.200	
<i>Solde au 31 décembre</i>	-	
Programme 3 - Promotion de la Santé à l'Ecole		
	Cnd	18.891
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 16		
	Cnd	40.803
	Cv	13.257
DIVISION ORGANIQUE 17 - Aide à la Jeunesse		
Programme 0 - Subsistance		
	Cnd	6.841
Programme 1 - Jeunes en danger et jeunes délinquants		
	Cnd	229.071
	Cv	8.036
<i>Fonds relatif à l'adoption</i>		
<i>Solde au 1er janvier</i>	-	
<i>Recettes de l'année</i>	39	
<i>Disponible</i>	39	
<i>Dépenses de l'année</i>	39	
<i>Solde au 31 décembre</i>	-	
<i>Fonds destiné à subventionner des actions et des mesures d'aide à la jeunesse et de protection de la jeunesse.</i>		
<i>Solde au 1er janvier</i>	-	
<i>Recettes de l'année</i>	7.997	
<i>Disponible</i>	7.997	
<i>Dépenses de l'année</i>	7.997	
<i>Solde au 31 décembre</i>	-	
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 17		
	Cnd	235.912
	Cv	8.036
DIVISION ORGANIQUE 18 - Aide sociale spécialisée		
Programme 1 - Aide aux détenus		
	Cnd	2.233
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 18		
	Cnd	2.233
DIVISION ORGANIQUE 19 - Enfance		
Programme 1 - Office de la Naissance et de l'Enfance		
	Cnd	223.776
	Cv	0
<i>Fonds de subventionnement aux centres de vacances</i>		
<i>Solde au 1er janvier</i>	-	
<i>Recettes de l'année</i>	-	

		<i>En milliers d'euros</i>	
Libellé		Crédits initiaux	
		<i>Disponible</i>	-
		<i>Dépenses de l'année</i>	-
		<i>Solde au 31 décembre</i>	-
Programme 2 - Politique et accueil de l'enfance		Cnd	1.632
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 19		Cnd	225.408
		Cv	0
DIVISION ORGANIQUE 20 - Affaires générales - Culture			
Programme 0 - Subsistance		Cnd	51.122
		Cv	499
<i>Fonds d'exploitation du Centre culturel "Marcel Hicter" à La Marlagne.</i>			
		<i>Solde au 1er janvier</i>	-
		<i>Recettes de l'année</i>	128
		<i>Disponible</i>	128
		<i>Dépenses de l'année</i>	128
		<i>Solde au 31 décembre</i>	-
<i>Fonds d'exploitation du Centre de Formation socio-culturelle de Rossignol.</i>			
		<i>Solde au 1er janvier</i>	-
		<i>Recettes de l'année</i>	371
		<i>Disponible</i>	371
		<i>Dépenses de l'année</i>	371
		<i>Solde au 31 décembre</i>	-
Programme 1 - Initiatives et interventions diverses		Cnd	12.828
		Cv	223
<i>Fonds pour la formation socio-culturelle.</i>			
		<i>Solde au 1er janvier</i>	-
		<i>Recettes de l'année</i>	62
		<i>Disponible</i>	62
		<i>Dépenses de l'année</i>	62
		<i>Solde au 31 décembre</i>	-
<i>Fonds de remploi des indemnisations pour dommages causés au matériel fourni en prêt et du produit des prêts payants.</i>			
		<i>Solde au 1er janvier</i>	-
		<i>Recettes de l'année</i>	161
		<i>Disponible</i>	161
		<i>Dépenses de l'année</i>	161
		<i>Solde au 31 décembre</i>	-

		<i>En milliers d'euros</i>
Libellé		Crédits initiaux
<i>Fonds des actions communes du Gouvernement avec le soutien du FIPI.</i>		
<i>Solde au 1er janvier</i>	-	
<i>Recettes de l'année</i>	-	
<i>Disponible</i>	-	
<i>Dépenses de l'année</i>	-	
<i>Solde au 31 décembre</i>	-	
Programme 2 - Centres culturels		
	Cnd	24.400
Programme 3 - Commission Communautaire française		
	Cnd	10.101
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 20		
	Cnd	98.451
	Cv	722
DIVISION ORGANIQUE 21 - Arts de la Scène		
Programme 1 - Initiatives et interventions diverses		
	Cnd	7.395
Programme 2 - Théâtre		
	Cnd	38.114
Programme 3 - Musique		
	Cnd	31.895
Programme 4 - Art de la danse		
	Cnd	5.962
Programme 5 - Promotion culturelle internationale		
	Cnd	137
Programme 6 - Arts du cirque, arts forains et de la rue		
	Cnd	1.102
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 21		
	Cnd	84.605
DIVISION ORGANIQUE 22 - Livre		
Programme 0 - Subsistance		
	Cnd	84
Programme 1 - Lecture publique		
	Cnd	13.180
	Cv	70
<i>Fonds des Centres de Lecture publique de la Communauté française, de la Bibliothèque publique centrale de la Communauté française ainsi que du Centre de Lecture publique de la Communauté française.</i>		
<i>Solde au 1er janvier</i>	-	
<i>Recettes de l'année</i>	70	
<i>Disponible</i>	70	
<i>Dépenses de l'année</i>	70	
<i>Solde au 31 décembre</i>	-	
Programme 2 - Lettres et livre		
	Cnd	3.762

		En milliers d'euros
Libellé		Crédits initiaux
	Cv	114
<i>Fonds de l'édition du livre.</i>		
	<i>Solde au 1er janvier</i>	-
	<i>Recettes de l'année</i>	75
	<i>Disponible</i>	75
	<i>Dépenses de l'année</i>	75
	<i>Solde au 31 décembre</i>	-
<i>Fonds d'aide à la diffusion.</i>		
	<i>Solde au 1er janvier</i>	-
	<i>Recettes de l'année</i>	39
	<i>Disponible</i>	39
	<i>Dépenses de l'année</i>	39
	<i>Solde au 31 décembre</i>	-
Programme 3 - Langues régionales endogènes	Cnd	155
Programme 4 - Langue française	Cnd	263
Programme 5 - Informatique	Cnd	371
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 22		
	Cnd	17.815
	Cv	184
DIVISION ORGANIQUE 23 - Jeunesse et éducation permanente		
Programme 1 - Initiatives et interventions diverses	Cnd	6
Programme 2 - Jeunesse	Cnd	27.900
Programme 3 - Education permanente	Cnd	28.011
Programme 4 - Activités socio-culturelles	Cnd	1.385
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 23		
	Cnd	57.302
DIVISION ORGANIQUE 24 - Patrimoine culturel et Arts plastiques		
Programme 1 - Dépenses et subventions diverses en patrimoine culturel	Cnd	8.602
	Cde	0
	Cdo	42
Programme 2 - Arts plastiques	Cnd	5.169
Programme 3 - Patrimoine et création	Cnd	1.737

		<i>En milliers d'euros</i>
Libellé		Crédits initiaux
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 24		
	Cnd	15.508
	Cde	0
	Cdo	42
DIVISION ORGANIQUE 25 - Audiovisuel et Multimédia		
Programme 0 - Subsistance		
	Cnd	30
Programme 1 - Initiatives et interventions diverses		
	Cnd	3.249
	Cv	0
<i>Fonds de la création cinématographique et audiovisuelle</i>		
	<i>Solde au 1er janvier</i>	-
	<i>Recettes de l'année</i>	-
	<i>Disponible</i>	-
	<i>Dépenses de l'année</i>	-
	<i>Solde au 31 décembre</i>	-
<i>Fonds d'aide à la création d'œuvres multimédias</i>		
	<i>Solde au 1er janvier</i>	-
	<i>Recettes de l'année</i>	-
	<i>Disponible</i>	-
	<i>Dépenses de l'année</i>	-
	<i>Solde au 31 décembre</i>	-
Programme 2 - Cinéma et vidéo		
	Cnd	22.155
Programme 3 - Radio et télévision		
	Cnd	221.103
	Cv	915
<i>Fonds d'aide à la création radiophonique.</i>		
	<i>Solde au 1er janvier</i>	-
	<i>Recettes de l'année</i>	915
	<i>Disponible</i>	915
	<i>Dépenses de l'année</i>	915
	<i>Solde au 31 décembre</i>	-
Programme 4 - Presse		
	Cnd	7.608
	Cv	0
<i>Fonds de développement de la presse écrite.</i>		
	<i>Solde au 1er janvier</i>	-
	<i>Recettes de l'année</i>	-
	<i>Disponible</i>	-
	<i>Dépenses de l'année</i>	-
	<i>Solde au 31 décembre</i>	-
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 25		
	Cnd	254.145
	Cv	915

		En milliers d'euros	
Libellé		Crédits initiaux	
DIVISION ORGANIQUE 26 - Sport			
Programme 0 - Subsistance			
	Cnd		2.368
	Cv		0
Fonds destiné à l'exécution de l'arrêté royal n°25 du 24 mars 1982 créant un programme de promotion de l'emploi dans le secteur non marchand (Sport).			
	Solde au 1er janvier	-	
	Recettes de l'année	-	
	Disponible	-	
	Dépenses de l'année	-	
	Solde au 31 décembre	-	
Programme 1 - Education physique et sport			
	Cnd		3.686
	Cv		12.500
Fonds des sports - Rémunérations.			
	Solde au 1er janvier	-	
	Recettes de l'année	-	
	Disponible	-	
	Dépenses de l'année	-	
	Solde au 31 décembre	-	
Fonds des sports - Activités.			
	Solde au 1er janvier	-	
	Recettes de l'année	12.500	
	Disponible	12.500	
	Dépenses de l'année	12.500	
	Solde au 31 décembre	-	
Programme 2 - Recherches et développement			
	Cnd		3.970
Programme 3 - Subventions diverses			
	Cnd		20.603
Programme 4 - Services sportifs extérieurs			
	Cnd		1.155
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 26			
	Cnd		31.782
	Cv		12.500
TOTAUX CHAPITRE II			
	Cnd		1.067.206
	Cde		48.400
	Cdo		21.127
	Cv		35.714

		En milliers d'euros
Libellé		Crédits initiaux
	Cnd	158
Programme 1 - Subsistance administration - Personnel de l'Enseignement		
	Cnd	9.990
	Cv	0
<i>Fonds de prêts au personnel en activité de service, aux pensionnés et à leur veuve bénéficiant d'une pension de survie.</i>		
	<i>Solde au 1er janvier</i>	-
	<i>Recettes de l'année</i>	-
	<i>Disponible</i>	-
	<i>Dépenses de l'année</i>	-
	<i>Solde au 31 décembre</i>	-
Programme 2 - Provisions pour charges diverses		
	Cnd	29.204
Programme 4 - Recherches en éducation, pilotage interréseaux - Activités pédagogiques interréseaux - Orientation - Divers		
	Cnd	10.679
	Cde	152
	Cdo	152
	Cv	70
<i>Fondations, donations, legs et prix.</i>		
	<i>Solde au 1er janvier</i>	-
	<i>Recettes de l'année</i>	70
	<i>Disponible</i>	70
	<i>Dépenses de l'année</i>	70
	<i>Solde au 31 décembre</i>	-
Programme 5 - Collaboration à diverses institutions et organismes en matière d'enseignement - divers		
	Cnd	319
Programme 6 - Enseignement supérieur - Recherche scientifique - Administration		
	Cnd	25
Programme 7 - Actions visant à renforcer l'attraction de l'Enseignement supérieur et à promouvoir la mobilité étudiante		
	Cnd	2.016
Programme 8 - Actions fonds européens - initiatives diverses de la région wallonne et de la région de Bruxelles-Capitale en matière d'emploi		
	Cv	10.347
<i>Fonds relatif aux interventions du Fonds social européen</i>		
	<i>Solde au 1er janvier</i>	-
	<i>Recettes de l'année</i>	-
	<i>Disponible</i>	-
	<i>Dépenses de l'année</i>	-
	<i>Solde au 31 décembre</i>	-

<i>En milliers d'euros</i>	
Libellé	Crédits initiaux
<i>Fonds d'intervention des Fonds structurels européens - Enseignement de promotion sociale.</i>	
<i>Solde au 1er janvier</i>	-
<i>Recettes de l'année</i>	6.000
<i>Disponible</i>	6.000
<i>Dépenses de l'année</i>	6.000
<i>Solde au 31 décembre</i>	-
<i>Fonds d'intervention des Fonds structurels européens - Enseignement obligatoire de plein exercice, ordinaire et spécialisé, et Enseignement en alternance</i>	
<i>Solde au 1er janvier</i>	-
<i>Recettes de l'année</i>	4.347
<i>Disponible</i>	4.347
<i>Dépenses de l'année</i>	4.347
<i>Solde au 31 décembre</i>	-
Programme 9 - Discriminations positives dans l'enseignement obligatoire	
<i>Cnd</i>	16.991
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 40	
<i>Cnd</i>	69.382
<i>Cde</i>	152
<i>Cdo</i>	152
<i>Cv</i>	10.417
DIVISION ORGANIQUE 41 - Service général de l' Inspection	
Programme 1 - Subsistance Inspection - Dépenses de personnel	
<i>Cnd</i>	14.191
Programme 2 - Subsistance Inspection - Frais de fonctionnement	
<i>Cnd</i>	1.951
Programme 3 - Service de Conseil et de Soutien pédagogique	
<i>Cnd</i>	6.481
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 41	
<i>Cnd</i>	22.623
DIVISION ORGANIQUE 44 - Bâtiments scolaires	
Programme 0 - Fonctionnement des Fonds des Bâtiments scolaires et des institutions succédant au Fonds national de Garantie	
<i>Cnd</i>	87.260
<i>Cde</i>	33.995
<i>Cdo</i>	30.170
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 44	
<i>Cnd</i>	87.260
<i>Cde</i>	33.995
<i>Cdo</i>	30.170
DIVISION ORGANIQUE 45 - Recherche scientifique	
Programme 0 - Subsistance administration	
<i>Cnd</i>	109
Programme 1 - Subventions ASBL ou assimilés	
<i>Cnd</i>	250

		<i>En milliers d'euros</i>
Libellé		Crédits initiaux
Programme 2 - Subventions diverses	<i>Cnd</i>	575
Programme 3 - Recherche scientifique	<i>Cnd</i>	128.422
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 45	<i>Cnd</i>	129.356
DIVISION ORGANIQUE 46 - Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique		
Programme 0 - Subsistance administration - Enseignement et Recherche	<i>Cnd</i>	278
Programme 1 - Subsistance Administration - Personnel de l'Enseignement	<i>Cnd</i>	1.001
Programme 2 - Subventions diverses	<i>Cnd</i>	314
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 46	<i>Cnd</i>	1.593
DIVISION ORGANIQUE 47 - Allocations et Prêts d'études		
Programme 0 - Subsistance	<i>Cnd</i>	339
Programme 1 - Allocations et prêts	<i>Cnd</i>	50.174
	<i>Cv</i>	791
<i>Fonds destiné aux allocations d'études (loi du 19 juillet 1971 et décret coordonné le 7 novembre 1983).</i>		
	<i>Solde au 1er janvier</i>	-
	<i>Recettes de l'année</i>	300
	<i>Disponible</i>	300
	<i>Dépenses de l'année</i>	300
	<i>Solde au 31 décembre</i>	-
<i>Fonds des prêts d'études.</i>		
	<i>Solde au 1er janvier</i>	-
	<i>Recettes de l'année</i>	491
	<i>Disponible</i>	491
	<i>Dépenses de l'année</i>	491
	<i>Solde au 31 décembre</i>	-
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 47	<i>Cnd</i>	50.513
	<i>Cv</i>	791
DIVISION ORGANIQUE 48 - Centres PMS		
Programme 0 - Subsistance Administration - Enseignement et Recherche	<i>Cnd</i>	87
Programme 1 - Subsistance Administration - Personnel de l'Enseignement	<i>Cnd</i>	20
Programme 4 - Dépenses de personnel des Centres PMS		

<i>En milliers d'euros</i>	
Libellé	Crédits initiaux
<i>Cnd</i>	73.922
Programme 5 - Fonctionnement des Centres PMS	
<i>Cnd</i>	8.279
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 48	
<i>Cnd</i>	82.308
DIVISION ORGANIQUE 50 - Affaires pédagogiques et pilotage de l'enseignement de la Communauté française	
Programme 0 - Subsistance Administration - Enseignement et Recherche	
<i>Cnd</i>	280
Programme 2 - Pilotage - structures - programmes - activités de formation - recherches et information - établissements de la Communauté française	
<i>Cnd</i>	2.936
Programme 3 - Centres techniques de formation des personnels de la Communauté française - Auxiliaires de l'enseignement et activités parascolaires - Établissements de la Communauté française	
<i>Cnd</i>	2.358
Programme 4 - Centres techniques de formation des personnels de la Communauté française - Auxiliaires de l'enseignement et activités parascolaires - Établissements de la Communauté française	
<i>Cnd</i>	2.955
Programme 5 - Centres de dépaysement et de plein air de la Communauté française	
<i>Cnd</i>	3.159
Programme 6 - Centres de dépaysement et de plein air de la Communauté française	
<i>Cnd</i>	5.284
Programme 8 - Centres techniques agricoles et horticoles personnel administratif et ouvrier	
<i>Cnd</i>	952
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 50	
<i>Cnd</i>	17.924
DIVISION ORGANIQUE 51 - Enseignement préscolaire et Enseignement primaire	
Programme 0 - Subsistance administration - Enseignement et recherche	
<i>Cnd</i>	95
Programme 1 - Subsistance administration du personnel de l'enseignement	
<i>Cnd</i>	31
Programme 4 - Dépenses de personnel des écoles maternelles	
<i>Cnd</i>	477.217
Programme 5 - Fonctionnement des écoles maternelles	
<i>Cnd</i>	56.932
Programme 6 - Dépenses de personnel des écoles primaires	
<i>Cnd</i>	1.026.791
Programme 7 - Fonctionnement des écoles primaires	
<i>Cnd</i>	166.713
Programme 8 - Lutte contre l'échec scolaire - subventions diverses	
<i>Cnd</i>	33.645
Programme 9 - Discriminations positives et promotion d'une école de la réussite	

		<i>En milliers d'euros</i>
Libellé		Crédits initiaux
	<i>Cnd</i>	2.619
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 51		
	<i>Cnd</i>	1.764.043
DIVISION ORGANIQUE 52 - Enseignement secondaire		
Programme 0 - Subsistance Administration - Enseignement et Recherche		
	<i>Cnd</i>	555
Programme 4 - Dépenses de personnel des écoles de l'Enseignement de plein exercice		
	<i>Cnd</i>	2.066.158
Programme 5 - Fonctionnement des écoles de l'Enseignement de plein exercice		
	<i>Cnd</i>	310.014
Programme 6 - Dépenses de personnel des écoles de l'enseignement secondaire en alternance		
	<i>Cnd</i>	48.987
Programme 7 - Fonctionnement des écoles de l'enseignement secondaire en alternance		
	<i>Cnd</i>	2.008
Programme 8 - Initiatives diverses de la Région Wallonne et de la Région Bruxelles-Capitale en matière d'emploi		
	<i>Cnd</i>	13.149
Programme 9 - Discriminations positives - Divers		
	<i>Cnd</i>	19.778
	<i>Cv</i>	7.810
<i>Fonds d'impulsion à la politique de l'immigration.</i>		
	<i>Solde au 1er janvier</i>	-
	<i>Recettes de l'année</i>	-
	<i>Disponible</i>	-
	<i>Dépenses de l'année</i>	-
	<i>Solde au 31 décembre</i>	-
<i>Fonds relatif aux interventions des Régions</i>		
	<i>Solde au 1er janvier</i>	-
	<i>Recettes de l'année</i>	-
	<i>Disponible</i>	-
	<i>Dépenses de l'année</i>	-
	<i>Solde au 31 décembre</i>	-
<i>Fonds pour l'équipement de l'enseignement technique professionnel</i>		
	<i>Solde au 1er janvier</i>	-
	<i>Recettes de l'année</i>	-
	<i>Disponible</i>	-
	<i>Dépenses de l'année</i>	-
	<i>Solde au 31 décembre</i>	-

<i>En milliers d'euros</i>	
Libellé	Crédits initiaux
<i>Fonds pour l'équipement de l'enseignement technique et professionnel</i>	
<i>Solde au 1er janvier</i>	-
<i>Recettes de l'année</i>	7.810
<i>Disponible</i>	7.810
<i>Dépenses de l'année</i>	7.810
<i>Solde au 31 décembre</i>	-
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 52	
<i>Cnd</i>	2.460.649
<i>Cv</i>	7.810
DIVISION ORGANIQUE 53 - Enseignement spécialisé	
Programme 0 - Subsistance administration - Enseignement et Recherche	
<i>Cnd</i>	46
Programme 4 - Dépenses de personnel des écoles de l'Enseignement spécialisé	
<i>Cnd</i>	400.002
Programme 5 - Fonctionnement des écoles de l'enseignement spécialisé	
<i>Cnd</i>	44.380
Programme 6 - Initiatives diverses de la Région Wallonne et de la Région de Bruxelles-Capitale en matière d'emploi	
<i>Cnd</i>	2.869
Programme 7 - Actions de lutte et de prévention contre les assuétudes et la violence dans les écoles	
<i>Cnd</i>	85
Programme 8 - Lutte contre l'échec scolaire - subventions diverses	
<i>Cnd</i>	24
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 53	
<i>Cnd</i>	447.406
DIVISION ORGANIQUE 54 - Enseignement universitaire	
Programme 0 - Contrôle des Universités	
<i>Cnd</i>	1.357
Programme 1 - Universités de la Communauté	
<i>Cnd</i>	208.021
Programme 2 - Universités libres	
<i>Cnd</i>	401.211
Programme 3 - Subventions diverses	
<i>Cnd</i>	259
Programme 4 - Enseignement universitaire	
<i>Cnd</i>	11.410
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 54	
<i>Cnd</i>	622.258
DIVISION ORGANIQUE 55 - Enseignement supérieur hors Université et Hautes Écoles	
Programme 0 - Subsistance administration - Enseignement et Recherche	
<i>Cnd</i>	125
Programme 1 - Subsistance administration - Personnel de l'Enseignement	

		<i>En milliers d'euros</i>
Libellé		Crédits initiaux
	Cnd	28
Programme 4 - Dépenses de personnel des Hautes Écoles (Hors Dotations)	Cnd	15.778
Programme 5 - Fonctionnement des Hautes Écoles	Cnd	375.321
	Cv	0
<i>Fonds relatif aux interventions des régions</i>		
	<i>Solde au 1er janvier</i>	-
	<i>Recettes de l'année</i>	-
	<i>Disponible</i>	-
	<i>Dépenses de l'année</i>	-
	<i>Solde au 31 décembre</i>	-
Programme 6 - Dépenses de personnel et de fonctionnement des Instituts supérieurs d'architecture	Cnd	18.748
Programme 7 - Enseignement supérieur Hors Université	Cnd	7.768
Programme 8 - Hautes Écoles et Enseignement Supérieur Hors Université	Cnd	8.402
Programme 9 - Initiatives diverses de la Région Wallonne et de la Région de Bruxelles Capitale en matière d'Emploi	Cnd	3.399
	Cv	100
<i>Fonds relatif aux interventions des Fonds européens - Enseignement supérieur</i>		
	<i>Solde au 1er janvier</i>	-
	<i>Recettes de l'année</i>	100
	<i>Disponible</i>	100
	<i>Dépenses de l'année</i>	100
	<i>Solde au 31 décembre</i>	-
<i>Fonds relatif aux interventions de l'Etat fédéral</i>		
	<i>Solde au 1er janvier</i>	-
	<i>Recettes de l'année</i>	-
	<i>Disponible</i>	-
	<i>Dépenses de l'année</i>	-
	<i>Solde au 31 décembre</i>	-
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 55		
	Cnd	429.569
	Cv	100
DIVISION ORGANIQUE 56 - Enseignement de Promotion Sociale		
Programme 0 - Subsistance administration - Enseignement et Recherche	Cnd	249
Programme 1 - Subsistance administration - Personnel de l'Enseignement	Cnd	4

		En milliers d'euros
Libellé		Crédits initiaux
Programme 4 - Dépenses de personnel des Écoles de Promotion sociale	Cnd	163.626
Programme 5 - Fonctionnement des Écoles de Promotion sociale	Cnd	9.951
	Cv	7.199
<i>Fonds pour l'affectation des recettes des établissements d'enseignement de promotion sociale de la Communauté française dans le cadre de l'application des articles 114 et 115 du décret organisant l'enseignement de promotion sociale du 16 avril 1991.</i>		
	<i>Solde au 1er janvier</i>	-
	<i>Recettes de l'année</i>	2.025
	<i>Disponibles</i>	2.025
	<i>Dépenses de l'année</i>	2.025
	<i>Solde au 31 décembre</i>	-
<i>Fonds pour l'affectation des recettes des établissements d'enseignement de promotion sociale officiels subventionnés dans le cadre de l'application des articles 114 et 115 du décret organisant l'enseignement de promotion sociale du 16 avril 1991.</i>		
	<i>Solde au 1er janvier</i>	-
	<i>Recettes de l'année</i>	3.258
	<i>Disponibles</i>	3.258
	<i>Dépenses de l'année</i>	3.258
	<i>Solde au 31 décembre</i>	-
<i>Fonds pour l'affectation des recettes des établissements d'enseignement de promotion sociale libres subventionnés dans le cadre de l'application des articles 114 et 115 du décret organisant l'enseignement de promotion sociale du 16 avril 1991.</i>		
	<i>Solde au 1er janvier</i>	-
	<i>Recettes de l'année</i>	1.916
	<i>Disponibles</i>	1.916
	<i>Dépenses de l'année</i>	1.916
	<i>Solde au 31 décembre</i>	-
<i>Fonds pour l'équipement des écoles de Promotion sociale</i>		
	<i>Solde au 1er janvier</i>	-
	<i>Recettes de l'année</i>	-
	<i>Disponibles</i>	-
	<i>Dépenses de l'année</i>	-
	<i>Solde au 31 décembre</i>	-
Programme 6 - Initiatives diverses de la Région Wallonne et de la Région de Bruxelles Capitale en matière d'Emploi	Cnd	656
Programme 7 - Lutte contre l'échec scolaire - divers	Cnd	1.220
Programme 8 - Restructuration et validation de l'enseignement de promotion sociale	Cnd	790

		<i>En milliers d'euros</i>
Libellé		Crédits initiaux
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 56		
	<i>Cnd</i>	176.496
	<i>Cv</i>	7.199
DIVISION ORGANIQUE 57 - Enseignement artistique		
Programme 0 - Subsistance administration - Enseignement et Recherche		
	<i>Cnd</i>	56
Programme 1 - Subsistance administration - Personnel de l'Enseignement		
	<i>Cnd</i>	40
Programme 2 - Initiatives et subventions diverses		
	<i>Cnd</i>	550
Programme 3 - Dépenses de Personnel des Établissements d'Enseignement Supérieur		
	<i>Cnd</i>	58.555
Programme 4 - Fonctionnement des Établissements d'Enseignement Supérieur		
	<i>Cnd</i>	6.938
Programme 5 - Dépenses de personnel des Établissements d'Enseignement secondaire de plein exercice officiels subventionnés		
	<i>Cnd</i>	2.132
Programme 6 - Fonctionnement des Établissements d'Enseignement secondaire de plein exercice officiels subventionnés		
	<i>Cnd</i>	0
Programme 7 - Dépenses de personnel des Établissements d'Enseignement à horaire réduit		
	<i>Cnd</i>	85.188
Programme 8 - Fonctionnement des Établissements d'Enseignement à horaire réduit		
	<i>Cnd</i>	2.759
Programme 9 - Equipements		
	<i>Cnd</i>	131
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 57		
	<i>Cnd</i>	156.349
DIVISION ORGANIQUE 58 - Enseignement à distance		
Programme 0 - Subsistance - Enseignement et Recherche		
	<i>Cnd</i>	2.564
Programme 1 - Subsistance Inspection		
	<i>Cnd</i>	9
Programme 3 - Réalisation d'actions ou de formations de réinsertion professionnelle et sociale à l'intervention de l'enseignement à distance		
	<i>Cv</i>	188
<i>Fonds d'intervention des Fonds Européens - Enseignement à distance</i>		
	<i>Solde au 1er janvier</i>	-
	<i>Recettes de l'année</i>	188
	<i>Disponible</i>	188
	<i>Dépenses de l'année</i>	188
	<i>Solde au 31 décembre</i>	-

		<i>En milliers d'euros</i>
Libellé		Crédits initiaux
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 58		
	<i>Cnd</i>	2.573
	<i>Cv</i>	188
TOTAUX CHAPITRE III		
	<i>Cnd</i>	6.520.302
	<i>Cde</i>	34.147
	<i>Cdo</i>	30.322
	<i>Cv</i>	26.505
CHAPITRE IV - Dette publique de la Communauté française		
DIVISION ORGANIQUE 85 - Dette directe		
Programme 0 - Subsistance Administration		
	<i>Cnd</i>	785
Programme 1 - Service de la dette directe		
	<i>Cnd</i>	172.429
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 85		
	<i>Cnd</i>	173.214
DIVISION ORGANIQUE 86 - Dette liée aux investissements immobiliers des institutions universitaires		
Programme 1 - Service de la dette indirecte		
	<i>Cnd</i>	9.760
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 86		
	<i>Cnd</i>	9.760
TOTAUX CHAPITRE IV		
	<i>Cnd</i>	182.974
CHAPITRE V - Dotations à la Région Wallonne et à la Commission Communautaire française		
DIVISION ORGANIQUE 90 - Dotations à la Région wallonne et à la Commission Communautaire française		
Programme 1 - Dotations à la Région Wallonne et à la Commission Communautaire française		
	<i>Cnd</i>	429.151
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 90		
	<i>Cnd</i>	429.151
TOTAUX CHAPITRE V		
	<i>Cnd</i>	429.151
TOTAL GÉNÉRAL		
	<i>Cnd</i>	8.595.529
	<i>Cde</i>	85.910
	<i>Cdo</i>	60.645
	<i>Cv</i>	91.161

TABLEAU BUDGÉTAIRE

CHAPITRE I

SERVICES GÉNÉRAUX

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
DIVISION ORGANIQUE 01 DOTATIONS AU PARLEMENT ET AU MÉDIATEUR DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE PROGRAMME 1 PARLEMENT										
21	0	01	01.31	11	29	01	Cnd	11 - Charges diverses Dotation au Parlement de la Communauté française	26.681	
Totaux activité 11										
									<i>Cnd</i>	26.681
Totaux programme 1									<i>Cnd</i>	26.681
PROGRAMME 2 MÉDIATEUR DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE										
21	1	01	01.01	20	45	01	Cnd	20 - Fonctionnement Dotation au service du Médiateur	1.250	
Totaux activité 20										
									<i>Cnd</i>	1.250
Totaux programme 2									<i>Cnd</i>	1.250
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 01									<i>Cnd</i>	27.931

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
DIVISION ORGANIQUE 06 CABINETS MINISTÉRIELS PROGRAMME 0 GOUVERNEMENT DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE (POUR MÉMOIRE)										
01 - Cabinet de la Ministre-Présidente chargée de l'Enseignement obligatoire										
23	0	06	11.01	01	57	1111 1112 112 1131	Cnd	Traitement et frais de représentation de la Ministre-Présidente	-	
23	0	06	11.02	01	60	1111 1112 112 1131	Cnd	Traitements et indemnités du personnel du cabinet	-	
23	0	06	11.03	01	63	01	Cnd	Traitements et indemnités du personnel du cabinet, y compris créances années antérieures	-	
23	0	06	11.04	01	66	1111 1112 112 1131	Cnd	Indemnités généralement quelconques au personnel	-	
23	0	06	12.06	01	81	1212 1213	Cnd	Indemnités de logement	-	
23	0	06	12.07	01	84	1211	Cnd	Premier établissement et informatisation	-	
23	0	06	12.19	01	23	1211	Cnd	Frais de fonctionnement du cabinet	-	
23	0	06	12.20	01	26	1211	Cnd	Frais de fonctionnement du cabinet, y compris créances années antérieures	-	
23	0	06	74.01	01	42	7422 741	Cnd	Dépenses patrimoniales du cabinet	-	
Totaux activité 01										
										Cnd
										0
02 - Cabinet de la Vice-Présidente et Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et des Relations internationales										
23	0	06	11.01	02	58	1111 1112 112 1131	Cnd	Traitement et frais de représentation de la Ministre	-	
23	0	06	11.02	02	61	1111 1112 112 1131	Cnd	Traitements et indemnités du personnel du cabinet	-	
23	0	06	11.03	02	64	1111 1112 112 1131	Cnd	Traitements et indemnités du personnel du Cabinet, y compris créances années antérieures	-	
23	0	06	11.04	02	67	1112 112 1131	Cnd	Indemnités généralement quelconques au personnel	-	
23	0	06	12.06	02	82	1212 1213	Cnd	Indemnités de logement	-	
23	0	06	12.07	02	85	1211	Cnd	Premier établissement et informatisation	-	
23	0	06	12.19	02	24	1211	Cnd	Frais de fonctionnement du cabinet	-	

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
23	0	06	74.01	02	43	7422 741	Cnd	Dépenses patrimoniales du cabinet	-	
Totaux activité 02										
									<i>Cnd</i>	0
03 - Cabinet du Vice-Président et Ministre du Budget, des Finances, de la Fonction publique et des Sports										
23	0	06	11.01	03	59	1111 1112 112 1131	Cnd	Traitement et frais de représentation du Ministre	-	
23	0	06	11.02	03	62	1111 1112 112 1131	Cnd	Traitements et indemnités du personnel du cabinet	-	
23	0	06	11.04	03	68	1112 112 1131	Cnd	Indemnités généralement quelconques au personnel	-	
23	0	06	11.05	03	71	1111 1112 112 1131	Cnd	Traitements et indemnités du personnel du cabinet y compris créances années antérieures	-	
23	0	06	12.06	03	83	1212 1213	Cnd	Indemnités de logement	-	
23	0	06	12.07	03	86	1211	Cnd	Premier établissement et informatisation	-	
23	0	06	12.19	03	25	1211	Cnd	Frais de fonctionnement du cabinet	-	
23	0	06	12.20	03	28	1211	Cnd	Frais de fonctionnement du Cabinet, y compris créances années antérieures	-	
23	0	06	74.01	03	44	7422 741	Cnd	Dépenses patrimoniales du cabinet	-	
Totaux activité 03										
									<i>Cnd</i>	0
04 - Cabinet de la Ministre de la Culture et de l'Audiovisuel										
23	0	06	11.01	04	60	1111 1112 112 1131	Cnd	Traitement et frais de représentation de la Ministre	-	
23	0	06	11.02	04	63	1111 1112 112 1131	Cnd	Traitements et indemnités du personnel du cabinet	-	
23	0	06	11.03	04	66	1111 1112 112 1131	Cnd	Traitements et indemnités du personnel du cabinet y compris créances années antérieures	-	
23	0	06	11.04	04	69	1112 112 1131	Cnd	Indemnités généralement quelconques au personnel	-	
23	0	06	12.06	04	84	1212 1213	Cnd	Indemnités de logement	-	
23	0	06	12.07	04	87	1211	Cnd	Premier établissement et informatisation	-	
23	0	06	12.19	04	26	1211	Cnd	Frais de fonctionnement du cabinet	-	
23	0	06	12.20	04	29	1211	Cnd	Frais de fonctionnement du Cabinet, y compris créances années antérieures	-	

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
23	0	06	74.01	04	45	7422 741	Cnd	Dépenses patrimoniales du cabinet	-	
								Totaux activité 04		
								Cnd		0
								05 - Cabinet du Ministre de la Jeunesse et de l'Enseignement de Promotion sociale		
23	0	06	11.01	05	61	1111 1112 112 1131	Cnd	Traitement et frais de représentation du Ministre	-	
23	0	06	11.02	05	64	1111 1112 112 1131	Cnd	Traitements et indemnités du personnel du cabinet	-	
23	0	06	11.03	05	67	1111 1112 112 1131	Cnd	Traitements et indemnités du personnel du cabinet, y compris créances années antérieures	-	
23	0	06	11.04	05	70	1112 112 1131	Cnd	Indemnités généralement quelconques au personnel	-	
23	0	06	12.06	05	85	1212 1213	Cnd	Indemnités de logement	-	
23	0	06	12.07	05	88	1211	Cnd	Premier établissement et informatisation	-	
23	0	06	12.19	05	27	1211	Cnd	Frais de fonctionnement du cabinet	-	
23	0	06	74.01	05	46	7422 741	Cnd	Dépenses patrimoniales du cabinet	-	
								Totaux activité 05		
								Cnd		0
								06 - Cabinet de la Ministre de l'Enfance, de l'Aide à la Jeunesse et de la Santé		
23	0	06	11.01	06	62	1111 1112 112 1131	Cnd	Traitement et frais de représentation de la Ministre	-	
23	0	06	11.02	06	65	1111 1112 112 1131	Cnd	Traitements et indemnités du personnel du cabinet	-	
23	0	06	11.04	06	71	1111 1112 112 1131	Cnd	Indemnités généralement quelconques au personnel	-	
23	0	06	11.05	06	74	1111 1112 112 1131	Cnd	Indemnités généralement quelconques au personnel, y compris créances années antérieures	-	
23	0	06	12.06	06	86	1212 1213	Cnd	Indemnités de logement	-	
23	0	06	12.07	06	89	1211	Cnd	Premier établissement et informatisation	-	
23	0	06	12.19	06	28	1211	Cnd	Frais de fonctionnemnet du cabinet	-	
23	0	06	74.01	06	47	7422 741	Cnd	Dépenses patrimoniales du cabinet	-	
								Totaux activité 06		
								Cnd		

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
PROGRAMME 2 GOUVERNEMENT DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE										
21 - Cabinet du Ministre-Président										
21	0	06	11.01	21	77	1111 1112 112 1131	Cnd	Traitement et frais de représentation du Ministre-Président	-	
21	0	06	11.02	21	80	1111 1112 112 1131	Cnd	Traitements et indemnités du personnel du cabinet	2.933	
21	0	06	11.04	21	86	1111 1112 112 1131	Cnd	Indemnités généralement quelconques au personnel	70	
21	0	06	12.06	21	04	1212 1213	Cnd	Indemnités de logement	-	
21	0	06	12.07	21	07	1211	Cnd	Premier établissement et informatisation	-	
21	0	06	12.19	21	43	1211	Cnd	Frais de fonctionnement du cabinet	350	
21	0	06	74.01	21	62	7422 741	Cnd	Dépenses patrimoniales du cabinet	150	
Totaux activité 21										
									Cnd	3.503
22 - Cabinet du Vice-Président et Ministre de l'Enfance, de la Recherche et de la Fonction publique										
22	0	06	11.01	22	78	1111 1112 112 1131	Cnd	Traitement et frais de représentation du Ministre	-	
22	0	06	11.02	22	81	1111 1112 112 1131	Cnd	Traitements et indemnités du personnel du cabinet	2.434	
22	0	06	11.04	22	87	1111 1112 112 1131	Cnd	Indemnités généralement quelconques au personnel	98	
22	0	06	12.06	22	22	1212 1213	Cnd	Indemnités de logement	6	
22	0	06	12.07	22	08	1211	Cnd	Premier établissement et informatisation	-	
22	0	06	12.19	22	44	1211	Cnd	Frais de fonctionnement du cabinet	529	
22	0	06	74.01	22	63	7422 741	Cnd	Dépenses patrimoniales du cabinet	101	
Totaux activité 22										
									Cnd	3.168
23 - Cabinet du Vice-Président et Ministre du Budget, des Finances et des Sports										
23	0	06	11.01	23	79	1111 1112 112 1131	Cnd	Traitement et frais de représentation du Ministre	-	

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
23	0	06	11.02	23	82	1111 1112 112 1131	Cnd	Traitements et indemnités du personnel du cabinet	1.485	
23	0	06	11.04	23	88	1111 1112 112 1131	Cnd	Indemnités généralement quelconques au personnel	100	
23	0	06	12.06	23	06	1212 1213	Cnd	Indemnités de logement	-	
23	0	06	12.07	23	09	1211	Cnd	Premier établissement et informatisation	-	
23	0	06	12.19	23	45	1211	Cnd	Frais de fonctionnement du cabinet	438	
23	0	06	74.01	23	64	7422 741	Cnd	Dépenses patrimoniales du cabinet	100	
Totaux activité 23										
Cnd										2.123
24 - Cabinet du Vice-Président et Ministre de l'Enseignement supérieur										
24	0	06	11.01	24	80	1111 1112 112 1131	Cnd	Traitement et frais de représentation du Ministre	-	
24	0	06	11.02	24	83	1111 1112 112 1131	Cnd	Traitements et indemnités du personnel du cabinet	1.920	
24	0	06	11.04	24	89	1111 1112 112 1131	Cnd	Indemnités généralement quelconques au personnel	120	
24	0	06	12.06	24	07	1212 1213	Cnd	Indemnités de logement	2	
24	0	06	12.07	24	10	1211	Cnd	Premier établissement et informatisation	-	
24	0	06	12.19	24	46	1211	Cnd	Frais de fonctionnement du cabinet	600	
24	0	06	74.01	24	65	7422 741	Cnd	Dépenses patrimoniales du cabinet	120	
Totaux activité 24										
Cnd										2.762
25 - Cabinet de la Ministre de la Jeunesse										
25	0	06	11.01	25	81	1111 1112 112 1131	Cnd	Traitement et frais de représentation de la Ministre	-	
25	0	06	11.02	25	84	1111 1112 112 1131	Cnd	Traitements et indemnités du personnel du cabinet	1.600	
25	0	06	11.04	25	90	1111 1112 112 1131	Cnd	Indemnités généralement quelconques au personnel	45	
25	0	06	12.06	25	08	1212 1213	Cnd	Indemnités de logement	1	
25	0	06	12.07	25	11	1211	Cnd	Premier établissement et informatisation	-	
25	0	06	12.19	25	47	1211	Cnd	Frais de fonctionnement du cabinet	195	

En milliers d'euros										
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
25	0	06	74.01	25	66	7422 741	Cnd	Dépenses patrimoniales du cabinet	20	
Totaux activité 25										
									Cnd	1.861
26 - Cabinet de la Ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Egalité des chances										
26	0	06	11.01	26	82	1111 1112 112 1131	Cnd	Traitement et frais de représentation de la Ministre	120	
26	0	06	11.02	26	85	1111 1112 112 1131	Cnd	Traitements et indemnités du personnel du cabinet	2.183	
26	0	06	11.04	26	91	1111 1112 112 1131	Cnd	Indemnités généralement quelconques au personnel	60	
26	0	06	12.06	26	09	1212 1213	Cnd	Indemnités de logement	7	
26	0	06	12.07	26	12	1211	Cnd	Premier établissement et informatisation	-	
26	0	06	12.19	26	48	1211	Cnd	Frais de fonctionnement du cabinet	400	
26	0	06	74.01	26	67	7422 741	Cnd	Dépenses patrimoniales du cabinet	90	
Totaux activité 26										
									Cnd	2.860
27 - Cabinet de la Ministre de l'Enseignement obligatoire										
27	0	06	11.01	27	83	1111 1112 112 1131	Cnd	Traitement et frais de représentation de la Ministre	120	
27	0	06	11.02	27	86	1111 1112 112 1131	Cnd	Traitements et indemnités du personnel du cabinet	1.920	
27	0	06	11.04	27	92	1111 1112 112 1131	Cnd	Indemnités généralement quelconques au personnel	80	
27	0	06	12.06	27	10	1212 1213	Cnd	Indemnités de logement	7	
27	0	06	12.07	27	13	1211	Cnd	Premier établissement et informatisation	-	
27	0	06	12.19	27	49	1211	Cnd	Frais de fonctionnement du cabinet	948	
27	0	06	74.01	27	68	7422 741	Cnd	Dépenses patrimoniales du cabinet	250	
Totaux activité 27										
									Cnd	3.325
Totaux programme 2										
									Cnd	19.602
PROGRAMME 9 CHARGES LIÉES AU GOUVERNEMENT DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE										
91 - Loyers - Frais de fonctionnement										

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
21	6	06	01.01	91	57	01 1211	Cnd	Dépenses de toute nature relatives au respect des obligations en matière de protection au travail	-	
21	6	06	11.02	91	53	1111 1112 112 1131	Cnd	Dépenses arriérées liées au remboursement de traitement des agents détachés dans un cabinet ministériel du Gouvernement de la Communauté française	-	
22	6	06	12.01	91	59	1211	Cnd	Gestion et exploitation des sites extérieurs des cabinets - contrats existants et petit entretien	217	
22	6	06	12.03	91	65	1211	Cnd	Gestion et exploitation des sites extérieurs des cabinets - travaux de rénovation	17	
21	6	06	12.04	91	68	1211	Cnd	Gestion et exploitation de la Présidence - Contrats existants et petit entretien	889	
22	6	06	12.06	91	74	1212 1213	Cnd	Loyers des sites extérieurs - Cabinets	655	
21	6	06	12.07	91	77	1211	Cnd	Gestion et exploitation de la Présidence - Travaux de rénovation	187	
21	6	06	12.08	91	80	1211	Cnd	Gestion et exploitation de la Présidence - Travaux de rénovation, y compris créances années antérieures	-	
Totaux activité 91										
									Cnd	1.965
Totaux programme 9										
									Cnd	1.965
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 06										
									Cnd	21.567

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
DIVISION ORGANIQUE 10 SERVICES DU GOUVERNEMENT DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE ET ORGANISMES NON RATTACHÉS AUX DIVISIONS ORGANIQUES PROGRAMME 5 SERVICE PERMANENT D'ASSISTANCE EN MATIÈRE ADMINISTRATIVE ET PÉCUNIAIRE DES CABINETS										
51 - Dépenses de personnel										
21	8	10	11.01	51	21	1112 112 1131	Cnd	Indemnités et frais de couverture sociale spécifique des membres du Gouvernement	16	
21	8	10	11.02	51	24	1111 1112 112 1131	Cnd	Traitements et indemnités du personnel	280	
21	8	10	11.04	51	30	1112 112 1131	Cnd	Indemnités généralement quelconques au personnel	17	
Totaux activité 51										
									Cnd	313
52 - Frais de fonctionnement										
21	8	10	12.04	52	40	1211	Cnd	Convention avec l'Ulg-SEGI pour la gestion informatique de la paie	-	
21	8	10	12.05	52	43	1211	Cnd	Cotisation au MEDEX et au service externe de prévention et de protection du travail	23	
21	8	10	12.07	52	49	1211	Cnd	Frais de premier établissement (travaux et fournitures pour l'aménagement de locaux, etc...)	-	
21	8	10	12.08	52	52	1211	Cnd	Frais de couverture de l'assurance "Tous risques" pour couvrir les risques encourus par les agents utilisant leur véhicule pour les besoins du service, de l'assurance "Responsabilité civile générale" pour couvrir les risques encourus par les agents visés aux articles 2§4 et 27§1er et de l'assurance de la protection juridique "Vie professionnelle"	32	
21	8	10	12.09	52	55	1211	Cnd	Frais de fonctionnement du SePAC	37	
21	8	10	74.01	52	07	7422	Cnd	Dépenses patrimoniales, en ce compris l'acquisition de matériel informatique du SePAC	15	
Totaux activité 52										
									Cnd	107
Totaux programme 5										
									Cnd	420
PROGRAMME 6 CHARGES LIÉES AU GOUVERNEMENT										
60 - Dépenses de personnel										
21	8	10	11.02	60	33	1111 1112 112 1131	Cnd	Traitement du personnel du secrétariat du Gouvernement	215	

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
DIVISION ORGANIQUE 11 AFFAIRES GÉNÉRALES - SECRETARIAT GÉNÉRAL PROGRAMME 0 SUBSISTANCE										
01 - Dépenses de personnel										
22	1	11	01.01	01	05	01	Cnd	Dépenses de toute nature en matière d'audit de la fonction publique	63	
22	1	11	11.03	01	04	1111 1112 112 1131 1133	Cnd	Personnel statutaire	105.496	
22	1	11	11.04	01	07	1111 1112 112 1131	Cnd	Personnel autre que statutaire	96.118	
22	1	11	11.05	01	10	1132	Cnd	Indemnités de préavis	650	
21	1	11	11.07	01	16	1111 1112 112 1131	Cv	Crédit variable en vue d'assurer le paiement des rémunérations du personnel engagé dans le cadre de l'accord de coopération avec la Région wallonne relatif à la convention de premier emploi (B)	2.000	
21	1	11	11.08	01	19	1111 1112 112 1131	Cv	Crédit variable en vue d'assurer le paiement des rémunérations du personnel engagé dans le cadre de l'accord de coopération avec l'Etat fédéral relatif à la convention de premier emploi (B)	1.500	
22	1	11	11.10	01	25	1111 1112 112 1131 1133	Cnd	Personnel détaché et pensionné - Dépenses diverses	3.300	
21	1	11	33.50	01	52	33	Cnd	Subventions pour la rémunération du personnel engagé dans le cadre du Programme de Transition Professionnelle (PTP) (y compris années antérieures)	67	
Totaux activité 01										
									Cnd	205.694
									Cv	3.500
02 - Biens, services, indemnités, assurances, fournitures, équipement, imprimerie et provisions										
23	1	11	01.01	02	06	112	Cnd	Provision en vue de couvrir les charges résultant de l'instauration par l'Etat fédéral d'une cotisation de responsabilisation en matière de pensions	228	
23	1	11	01.03	02	12	01	Cnd	Provision en vue de couvrir les charges résultant d'une augmentation de l'index	-	
23	1	11	01.05	02	18	01	Cnd	Provision en vue de couvrir les charges résultant de l'augmentation salariale du secteur non marchand.	-	
23	1	11	01.06	02	21	01	Cnd	Provision d'index pour les organismes d'intérêt public	-	

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
23	1	11	01.07	02	24	01	Cnd	Nouvelle provision non-marchand faisant le lien avec l'accord 2000 et le futur accord 2006-2009	-	
23	1	11	01.08	02	27	01	Cnd	Provision litige en cours dans le cadre du décret du 17 juillet 2003 relatif au soutien de l'action associative dans le champ de l'éducation permanente	-	
23	1	11	01.09	02	30	01	Cnd	Provision et litiges dans le cadre du décret du 3 mars 2004 relatif aux centres de jeunes et maisons de jeunes	-	
23	1	11	01.10	02	33	01	Cnd	Provision dans le cadre des MENA	-	
23	1	11	01.11	02	36	01	Cnd	Provision dans le cadre des équipes SOS Enfants	-	
23	1	11	01.12	02	39	01	Cnd	Provision conjoncturelle	-	
23	1	11	01.13	02	42	01	Cnd	Dépenses de régularisation liées à la suppression de certains fonds organiques	-	
23	1	11	01.14	02	45	01	Cnd	Provision en vue de l'application des articles 10.5 & 62 du contrat de gestion de la RTBF	700	
23	1	11	01.15	02	48	01	Cnd	Provision pour le Wallonie Bruxelles International	-	
23	1	11	01.16	02	51	01	Cnd	Provision en vue de l'application de l'article 51.2 c du contrat de gestion de la RTBF	2.126	
23	1	11	11.31	02	89	112	Cnd	Provision litige contentieux ONSS et honoraires d'avocats dans le cadre de la récupération d'indus et consultance générale	-	
22	1	11	12.01	02	08	1211	Cnd	Honoraires des avocats et des médecins. Frais de justice en matière d'affaires civiles, administratives et pénales. Jetons de présence. Frais de route et de séjour des personnes étrangères aux administrations de la Communauté française. Rémunérations d'experts étrangers à l'administration et prestations de tiers	247	
22	1	11	12.02	02	11	1211	Cnd	Dépenses de consommation en rapport avec l'occupation des locaux et dépenses d'entretien. Fournitures de biens et de services : frais de bureau, transports, impôts, rétributions, publications du département, formation professionnelle, habillement et autres dépenses d'administration	11.216	
22	1	11	12.03	02	14	1211	Cnd	Dépenses de consommation énergétique	1.691	
22	1	11	12.04	02	17	1218	Cnd	Dépenses de consommation en rapport avec l'occupation des locaux et dépenses d'entretien. Fournitures de biens et de services : frais de bureau, transports, impôts, rétributions publications du département, formation professionnelle, habillement et autres dépenses d'administration, y compris créances années antérieures	-	

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
22	1	11	12.05	02	20	1112 1211	Cnd	Indemnités généralement quelconques au personnel de la Communauté française pour charges réelles et dégâts matériels, ainsi que les frais de transport afférents aux voyages de service (y compris l'intervention de la Communauté française - employeur dans le prix des abonnements)	12.254	
22	1	11	12.07	02	26	1211	Cnd	Frais exceptionnels de services et d'acquisitions de biens non durables	1.000	
22	1	11	12.08	02	29	1211	Cnd	Dépenses de consommation énergétique y compris créances années antérieures	-	
22	1	11	12.09	02	32	1211	Cnd	Dépenses de toute nature en matière de droits d'auteur	79	
22	1	11	12.22	02	71	1211	Cnd	Paiement de primes d'assurance	237	
22	1	11	74.01	02	81	7422 741	Cnd	Achat de machines, mobilier, matériel et moyens de transport terrestre	505	
Totaux activité 02										
Cnd										30.283
03 - Responsabilité de la Communauté française - Service Juridique										
22	1	11	12.01	03	09	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services et remboursement de frais	1.235	
22	1	11	12.02	03	12	1211	Cnd	Responsabilité civile objective	39	
22	1	11	34.01	03	13	3441	Cnd	Indemnités diverses à des tiers découlant de l'engagement de la responsabilité de la Communauté française	220	
Totaux activité 03										
Cnd										1.494
04 - Affaires budgétaires et trésorerie										
22	1	11	12.01	04	10	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	77	
22	1	11	74.01	04	83	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	25	
Totaux activité 04										
Cnd										102
05 - Action sociale										
22	1	11	12.01	05	11	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	-	
22	1	11	33.01	05	06	33	Cnd	Subventions à l'ASBL Service social	620	
22	1	11	74.01	05	84	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	-	
Totaux activité 05										
Cnd										620
06 - Médecine du travail										
22	1	11	01.02	06	13	01 1211 7422	Cnd	Dépenses de toute nature en matière de médecine du travail	146	
22	1	11	01.03	06	16	01	Cnd	Dépenses de toute nature en matière de protection contre la violence et le harcèlement moral ou sexuel au travail	106	

En milliers d'euros										
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
22	1	11	01.04	06	19	01	Cnd	Dépenses de toute nature en matière de protection contre la violence et le harcèlement moral ou sexuel au travail, y compris créances années antérieures	-	
22	1	11	12.34	06	14	1211	Cnd	Conventions inhérentes à la Médecine du travail	1.691	
22	1	11	12.35	06	17	1211	Cnd	Conventions inhérentes à la Médecine du Travail y compris créances années antérieures	-	
Totaux activité 06										
									Cnd	1.943
08 - Fonds d'égalisation des budgets de la Communauté française - Fonds Ecureuil										
23	1	11	01.01	08	12	01	Cnd	Provision pour fin de législature	-	
23	1	11	01.02	08	15	01	Cnd	Provision pour le Parlement de la Communauté française afin d'harmoniser son fonctionnement avec celui de la Région wallonne	-	
23	1	11	12.01	08	14	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	-	
23	1	11	41.41	08	07	414	Cnd	Dotation au Fonds d'égalisation des budgets et pour le désendettement de la Communauté française	-	
23	1	11	41.42	08	10	414	Cnd	Dotation au Fonds Ecureuil	-	
23	1	11	41.43	08	13	414	Cnd	Dotation complémentaire en vue de couvrir les frais de fonctionnement liés à l'activité du Fonds Ecureuil	62	
Totaux activité 08										
									Cnd	62
09 - Pertes résultant des déficits des comptables des services d'administration générale										
23	1	11	34.41	09	42	3441	Cnd	Subventions en vue de couvrir les déficits	-	
Totaux activité 09										
									Cnd	0
Totaux programme 0										
									Cnd	240.198
									Cv	3.500
PROGRAMME 1 SECRÉTARIAT GÉNÉRAL										
11 - Secrétariat général - fonctionnement										
22	1	11	12.01	11	17	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	143	
22	1	11	12.24	11	86	1211	Cnd	Dépenses diverses, frais de représentation	25	
22	1	11	74.01	11	90	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	25	
Totaux activité 11										
									Cnd	193
12 - Information et recherches										
26	1	11	01.01	12	16	01	Cv	Crédit variable destiné à des actions et interventions ponctuelles, exceptionnelles menées dans le domaine communautaire (B)	1.241	

En milliers d'euros										
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
21	1	11	12.32	12	14	1211	Cnd	Dépenses de toute nature en matière de conception, réalisation et valorisation d'études et de recherches sectorielles et intersectorielles	200	
								Totaux activité 12		
								Cnd		200
								Cv		1.241
								13 - Bibliothèque		
22	1	11	12.01	13	19	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	197	
22	1	11	12.31	13	12	1211	Cnd	Bibliothèque centrale, dépenses courantes relatives à l'achat d'ouvrages, de revues, d'enregistrements, aux travaux de reliure et de conservation des collections	99	
22	1	11	74.01	13	92	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	-	
								Totaux activité 13		
								Cnd		296
								14 - Cinémathèque		
26	1	11	12.01	14	20	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	203	
26	1	11	74.01	14	93	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	65	
								Totaux activité 14		
								Cnd		268
								15 - Centre de documentation		
22	1	11	11.12	15	45	1112	Cnd	Indemnités pour chargés de mission	4	
22	1	11	12.01	15	21	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	44	
22	1	11	74.01	15	94	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	3	
								Totaux activité 15		
								Cnd		51
								16 - Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse		
25	1	11	12.01	16	22	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	201	
25	1	11	74.01	16	95	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	10	
								Totaux activité 16		
								Cnd		211
								17 - Cellule maltraitance		
25	1	11	12.32	17	19	1211	Cnd	Dépenses de toute nature en matière de lutte contre la maltraitance et l'aide aux victimes	200	
								Totaux activité 17		
								Cnd		200
								18 - Observatoire des politiques culturelles		
26	1	11	41.01	18	91	413	Cnd	Dotation à l'Observatoire des politiques culturelles	99	
								Totaux activité 18		
								Cnd		99
								19 - Conseil de l'éducation aux médias		

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
26	1	11	12.02	19	28	1211	Cnd	Dépenses généralement quelconques relatives au Conseil de l'Education aux Médias	88	
								Totaux activité 19		
								Cnd		88
								Totaux programme 1		
								Cnd		1.606
								Cv		1.241
								PROGRAMME 2 FORMATION - RECRUTEMENT - SÉLECTION		
								21 - Formation		
22	1	11	01.01	21	25	01	Cnd	Dépenses de toute nature en relation avec la création de l'Ecole communautaire de l'Administration	-	
22	1	11	01.02	21	28	01	Cnd	Dépenses de toute nature en relation avec le paiement de primes liées aux formations	50	
22	1	11	01.03	21	31	01	Cnd	Dépenses de toute nature relatives à la modernisation des services publics	336	
21	1	11	01.04	21	34	01	Cnd	Dépenses de toute nature pour la simplification administrative	123	
21	1	11	01.05	21	37	01	Cnd	Dépenses de toute nature en matière d'E-Gouvernement	211	
22	1	11	01.06	21	40	01	Cnd	Initiatives pour la modernisation de la fonction publique et des services publics	-	
22	1	11	01.07	21	43	01	Cnd	Dépenses de toute nature en matière d'audit de la fonction publique	-	
22	1	11	12.01	21	27	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services dans le domaine de l'accueil des nouveaux agents	-	
22	1	11	41.01	21	94	415	Cnd	Dotation à l'Ecole communautaire de l'Administration de la Communauté française	1.600	
22	1	11	74.01	21	03	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	-	
								Totaux activité 21		
								Cnd		2.320
								22 - Recrutement - Sélection		
22	1	11	12.01	22	28	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	-	
								Totaux activité 22		
								Cnd		0
								Totaux programme 2		
								Cnd		2.320
								PROGRAMME 3 INFORMATION, PROMOTION, RAYONNEMENT DE LA LANGUE, DE LA CULTURE FRANÇAISES ET DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE		
								31 - Information, promotion, rayonnement de la langue, de la culture françaises et de la Communauté française		

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
21	1	11	12.25	31	12	1211	Cnd	Dépenses de toute nature pour la coordination des matières transversales en matière d'information, de promotion et de rayonnement de la Communauté française et des valeurs démocratiques qu'elle défend	226	
21	1	11	12.26	31	15	1211	Cnd	Dépenses de toute nature pour l'information, la promotion, le rayonnement de la langue française, de la culture française, de la Communauté française, de la démocratie et des droits de l'homme, y compris créances années antérieures	-	
21	1	11	12.27	31	18	1211	Cnd	Dépenses de toute nature relatives à la promotion d'une alimentation saine	41	
21	1	11	12.29	31	24	1211	Cnd	Dépenses généralement quelconques relatives à l'animation en collaboration avec la Région wallonne de l'axe stratégique développement du capital humain et aux autres missions de soutien aux synergies CF-RW-Cocof	65	
21	1	11	31.01	31	14	33	Cnd	Subvention au fonds d'investissement Start destiné à couvrir ses frais de fonctionnement	100	
21	1	11	33.05	31	44	33	Cnd	Subventions de toute nature allouées en vue de la coordination des matières transversales, de l'information, du rayonnement, de la notoriété et de la promotion de la Communauté française et des valeurs démocratiques qu'elle défend, en Belgique et à l'étranger	1.235	
21	1	11	33.06	31	47	33	Cnd	Financement du décret relatif à la transmission de la mémoire des crimes de génocides et des crimes contre l'humanité	350	
21	1	11	33.07	31	50	33	Cnd	Subvention à l'Institut Jules Destrée pour effectuer des recherches et études relatives à la promotion de l'identité de la Communauté française	74	
21	1	11	33.08	31	53	33	Cnd	Subventions en vue de soutenir, conjointement avec la Région wallonne, les métropoles de la culture	300	
21	1	11	41.01	31	07	413	Cnd	Financement du protocole de collaboration de lutte contre les discriminations	101	
21	1	11	41.02	31	10	413	Cnd	Financement de l'accord de coopération entre la Région wallonne et la Communauté française dans le cadre du renforcement des synergies en matière statistiques (nouveau)	140	
21	1	11	81.01	31	76	814	Cnd	Participation de la Communauté française au fonds START	6.000	
Totaux activité 31										
									Cnd	8.632
32 - Égalité des chances										
26	1	11	12.30	32	28	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services. Actions diverses dans le domaine de l'égalité des chances en Communauté française	251	

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
26	1	11	33.06	32	48	33	Cnd	Subventions pour des projets dans le domaine de l'égalité des chances en Communauté française Wallonie-Bruxelles	425	
26	1	11	41.01	32	08	413	Cnd	Financement de l'accord de coopération entre la Communauté française, la Région wallonne et l'Etat fédéral relatif à la gestion financière des Coordinations provinciales pour l'égalité entre les femmes et les hommes	49	
26	1	11	41.02	32	11	33	Cnd	Subventions aux Universités de la Communauté française pour des projets en matière d'égalité des chances	-	
26	1	11	44.01	32	35	33	Cnd	Subventions aux Universités libres pour des projets en matière d'égalité des chances	-	
Totaux activité 32										
Cnd										725
33 - Communauté germanophone										
21	1	11	33.04	33	43	33	Cnd	Subvention allouée dans le cadre de la coopération entre les Communautés française et germanophone (loi du 31 décembre 1983 - art. 55, § 3)	69	
Totaux activité 33										
Cnd										69
34 - Manifestations diverses										
23	1	11	12.71	34	56	1211	Cnd	Dépenses inhérentes à des manifestations diverses et notamment de pratiques sportives	75	
23	1	11	33.02	34	38	33	Cnd	Subventions diverses à des actions de visibilité de la Communauté française, notamment par la pratique sportive	-	
Totaux activité 34										
Cnd										75
35 - Initiatives dans le domaine de l'éducation										
21	1	11	12.02	35	44	1211	Cnd	Dépenses consenties pour la coopération entre les 3 Communautés dans le domaine de l'éducation	36	
Totaux activité 35										
Cnd										36
36 - Interventions diverses de la Loterie nationale										
21	1	11	01.01	36	40	01 33	Cv	Crédit variable destiné à la répartition du bénéfice annuel de la Loterie nationale entre les attributaires (C)	23.718	
Totaux activité 36										
Cv										23.718
37 - Protection des droits de l'enfant										
21	1	11	01.01	37	41	01 33	Cnd	Dépenses de toute nature relatives à la protection des droits de l'enfant	35	
Totaux activité 37										
Cnd										35
38 - Démocratie ou barbarie										
21	1	11	12.01	38	44	1211	Cnd	Dépenses de toute nature relatives aux actions du service démocratie ou barbarie (nouveau)	20	

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
								Totaux activité 38		
								39 - Plan de préservation des exploitations des patrimoines	<i>Cnd</i>	20
21	1	11	33.01	39	40	33	Cnd	Subventions aux associations culturelles reconnues ou subventionnées développant des activités de numérisation concertées dans le cadre des normes et standards définis par la Communauté française (nouveau)	-	
								Totaux activité 39		
								Totaux programme 3	<i>Cnd</i>	0
									<i>Cnd</i>	9.592
									<i>Cv</i>	23.718
								PROGRAMME 5 CABINETS DISSOUS		
								50 - Charges liées aux cabinets dissous		
21	1	11	11.03	50	53	1112 112 1131	Cnd	Charges du personnel liées aux cabinets dissous	150	
21	1	11	11.06	50	62	1111 1112 112 1131	Cnd	Traitements et indemnités quelconques des agents mis à disposition des Ministres sortant de charge	430	
21	1	11	11.07	50	65	1111 1112 112 1131	Cnd	Traitements et indemnités quelconques des agents mis à disposition des Ministres sortant de charge, y compris créances années antérieures	-	
21	1	11	12.02	50	59	1211	Cnd	Charges liées aux cabinets dissous	50	
								Totaux activité 50		
									<i>Cnd</i>	630
								Totaux programme 5		
									<i>Cnd</i>	630
								PROGRAMME 6 INSTITUT DE FORMATION PERMANENTE POUR LES CLASSES MOYENNES ET LES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES		
								60 - Fonctionnement		
21	1	11	01.01	60	64	01 1211	Cnd	Dotation à l'Institut de formation permanente pour les classes moyennes et les petites et moyennes entreprises IFPME	82	
								Totaux activité 60		
									<i>Cnd</i>	82
								Totaux programme 6		
									<i>Cnd</i>	82
								PROGRAMME 7 CORPS INTERMINISTÉRIEL DES COMMISSAIRES DU GOUVERNEMENT		
								70 - Frais de fonctionnement des Commissaires		

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
21	1	11	11.04	70	76	1111 1112 112 1131	Cnd	Rémunération du personnel autre que statutaire	740	
21	1	11	12.01	70	76	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	100	
21	1	11	12.06	70	91	1212 1213	Cnd	Loyers	-	
21	1	11	74.01	70	52	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	10	
Totaux activité 70										
									Cnd	850
Totaux programme 7										
									Cnd	850
PROGRAMME 8										
CELLULE FISCALE ET CELLULE D'INFORMATIONS FINANCIÈRES DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE										
80 - Cellule fiscale										
23	1	11	11.01	80	77	1111 1112 112 1131	Cnd	Traitements et indemnités du personnel	68	
23	1	11	12.01	80	86	1211	Cnd	Frais de fonctionnement	24	
23	1	11	74.01	80	62	7422 741	Cnd	Dépenses patrimoniales	12	
Totaux activité 80										
									Cnd	104
81 - Cellule d'informations financières										
23	1	11	11.01	81	78	1111 1112 112 1131	Cnd	Traitements et indemnités du personnel	68	
23	1	11	12.01	81	87	1211	Cnd	Frais de fonctionnement	24	
23	1	11	74.01	81	63	7422 741	Cnd	Dépenses patrimoniales	12	
Totaux activité 81										
									Cnd	104
Totaux programme 8										
									Cnd	208
PROGRAMME 9										
CELLULE COMPTABILITÉ										
90 - Cellule comptabilité										
23	1	11	01.01	90	94	01	Cnd	Dépenses de toute nature en rapport avec l'informatisation d'une comptabilité publique	1.648	
23	1	11	11.01	90	87	1111 1112 112 1131	Cnd	Traitements et indemnités du personnel	68	
23	1	11	12.01	90	96	1211	Cnd	Frais de fonctionnement	24	
23	1	11	74.01	90	72	7422 741	Cnd	Dépenses patrimoniales	12	

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
23	1	11	74.02	90	75	7422 741	Cnd	Dépenses patrimoniales dans le cadre de l'acquisition et de l'implémentation d'un progiciel de gestion intégrée de la comptabilité en partie double	-	
Totaux activité 90										
									<i>Cnd</i>	1.752
Totaux programme 9										
									<i>Cnd</i>	1.752
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 11										
									<i>Cnd</i>	257.238
									<i>Cv</i>	28.459

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
DIVISION ORGANIQUE 12										
INFORMATIQUE										
PROGRAMME 1										
INFORMATIQUE ET BUREAUTIQUE										
14 - Dotation ETNIC - Cyberécoles										
21	4	12	41.01	14	17	414	Cnd	Dotation à l'Entreprise publique des Technologies Nouvelles de l'Information et de la Communication (ETNIC)	26.684	
Totaux activité 14										
									<i>Cnd</i>	26.684
Totaux programme 1										
									<i>Cnd</i>	26.684
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 12										
									<i>Cnd</i>	26.684

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
DIVISION ORGANIQUE 13										
GESTION DES IMMEUBLES										
PROGRAMME 0										
SUBSISTANCE										
01 - Biens, services et indemnités										
22	6	13	12.20	01	21	1211	Cnd	Dépenses de toute nature relatives aux réunions, enquêtes et à l'organisation de colloques ou journées d'études. Fourniture de biens et de services	40	
Totaux activité 01										
									<i>Cnd</i>	40
Totaux programme 0									<i>Cnd</i>	40
PROGRAMME 1										
IMMEUBLES DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE										
11 - Gestion des immeubles de la Communauté française										
22	6	13	12.31	11	64	1211	Cnd	Dépenses de toute nature résultant de la gestion des immeubles de la Communauté française en propriété ou en copropriété	86	
22	6	13	72.32	11	25	721 7422	Cde	Achats de terrains et de bâtiments, construction, aménagement et premier équipement de bâtiment	617	
22	6	13	72.32	11	25	721 7422	Cdo	Achats de terrains et de bâtiments, construction, aménagement et premier équipement de bâtiment	617	
Totaux activité 11										
									<i>Cnd</i>	86
									<i>Cde</i>	617
									<i>Cdo</i>	617
12 - Loyers et énergie										
22	6	13	12.03	12	78	1211	Cnd	Dépenses de consommation énergétique : mazout, gaz, essence, électricité, charbon	-	
22	6	13	12.06	12	87	1212 1213	Cnd	Loyers de biens immobiliers des divers services du département, en ce compris les loyers, rétributions et indemnités dus à la Régie des bâtiments. Impôts grevant les bâtiments	10.857	
22	6	13	12.07	12	90	125	Cnd	Taxe régionale et mainmorte	-	
22	6	13	12.08	12	93	125	Cde	Taxe régionale, y compris créances années antérieures, et mainmorte	2.746	
22	6	13	12.08	12	93	125	Cdo	Taxe régionale, y compris créances années antérieures, et mainmorte	8.579	
Totaux activité 12										
									<i>Cnd</i>	10.857
									<i>Cde</i>	2.746
									<i>Cdo</i>	8.579
13 - Biens, services, assurances										
22	6	13	12.07	13	91	1211	Cnd	Frais exceptionnels de services et d'acquisitions de biens non durables (travaux et fournitures pour l'aménagement de locaux, dégâts locatifs,...)	60	

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
22	6	13	12.08	13	94	1211	Cnd	Frais exceptionnels de services et d'acquisitions de biens non durables (travaux et fournitures pour l'aménagement de locaux, dégâts locatifs,...), y compris créances années antérieures	5	
22	6	13	12.22	13	39	1211	Cnd	Paielement de primes d'assurance	484	
Totaux activité 13										
									Cnd	549
14 - Charges financières relatives aux bâtiments de la Communauté française										
22	6	13	22.21	14	30	215	Cnd	Charges d'intérêts relatives à l'immeuble "Espace 27 Septembre"	1.527	
22	6	13	22.22	14	33	215	Cnd	Charges d'intérêts relatives à l'immeuble "Surllet de Chokier"	600	
22	6	13	22.23	14	36	215	Cnd	Charges d'intérêts relatives à l'immeuble "Espace 27 Septembre - Extension"	1.059	
22	6	13	22.24	14	39	215	Cnd	Charges d'intérêts relatives à l'immeuble occupé par l'Antenne déconcentrée de l'Aide à la Jeunesse à Charleroi	78	
22	6	13	71.01	14	23	917	Cnd	Charges d'amortissement relatives à l'immeuble "Espace 27 Septembre"	2.529	
22	6	13	71.02	14	26	917	Cnd	Charges d'amortissement relatives à l'immeuble "Surllet de Chokier"	1.703	
22	6	13	71.03	14	29	917	Cnd	Charges d'amortissement relatives à l'immeuble "Espace 27 Septembre - Extension"	2.410	
22	6	13	71.04	14	32	917	Cnd	Charges d'amortissement relatives à l'immeuble occupé par l'Antenne déconcentrée de l'Aide à la Jeunesse à Charleroi	201	
22	6	13	71.05	14	35	917	Cnd	Charges d'amortissement relatives à l'immeuble occupé par l'antenne déconcentré de l'Aide à la Jeunesse à Charleroi, y compris créances années antérieures	-	
Totaux activité 14										
									Cnd	10.107
Totaux programme 1										
									Cnd	21.599
									Cde	3.363
									Cdo	9.196
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 13										
									Cnd	21.639
									Cde	3.363
									Cdo	9.196

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
DIVISION ORGANIQUE 14 RELATIONS INTERNATIONALES ET ACTIONS DU FONDS SOCIAL EUROPÉEN PROGRAMME 1 RELATIONS INTERNATIONALES 11 - Wallonie Bruxelles International										
21	1	14	41.01	11	68	414	Cnd	Dotation à Wallonie Bruxelles International	37.713	
Totaux activité 11										
									Cnd	37.713
12 - Interventions diverses dans le cadre des relations internationales										
21	1	14	01.01	12	97	01	Cnd	Provision interdépartementale pour les dépenses liées à la Présidence belge de l'Union européenne en 2010 (nouveau)	1.490	
21	1	14	12.71	12	18	1211	Cnd	Dépenses inhérentes à des actions et manifestations diverses dans le cadre des relations internationales	51	
21	1	14	12.72	12	21	1211	Cv	Crédit variable relatif aux activités organisées par la Communauté française durant la Présidence de l'Union européenne (A)	483	
21	1	14	12.73	12	24	1211	Cnd	Dépenses inhérentes à des actions et manifestations diverses dans le cadre des relations internationales, y compris créances années antérieures	-	
21	1	14	33.02	12	97	33	Cnd	Subventions diverses dans le cadre des relations internationales	100	
Totaux activité 12										
									Cnd	1.641
									Cv	483
13 - Intervention en faveur de la Cocof										
21	1	14	45.01	13	09	451	Cnd	Dotation complémentaire à la Cocof (relations internationales)	310	
Totaux activité 13										
									Cnd	310
Totaux programme 1										
									Cnd	39.664
									Cv	483
PROGRAMME 2 ACTIONS DU FONDS SOCIAL EUROPÉEN 20 - Financement d'activités de contrôle et de l'audit										
21	1	14	12.01	20	10	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	51	
Totaux activité 20										
									Cnd	51
22 - Actions et études diverses										
21	1	14	01.01	22	10	1211	Cde	Quote-part de la Communauté française - Évaluations actions Union européenne	-	
21	1	14	01.01	22	10	1211	Cdo	Quote-part de la Communauté française - Évaluations actions Union européenne	-	

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
21	1	14	01.02	22	13	1211	Cde	Informatisation de la cellule FSE	-	
21	1	14	01.02	22	13	1211	Cdo	Informatisation de la cellule FSE	-	
21	1	14	01.03	22	16	01	Cde	Dépenses de toute nature en relation avec les activités de l'agence FSE	-	
21	1	14	01.03	22	16	01	Cdo	Dépenses de toute nature en relation avec les activités de l'agence FSE	-	
Totaux activité 22										
									Cde	0
									Cdo	0
Totaux programme 2										
									Cnd	51
									Cde	0
									Cdo	0
PROGRAMME 3										
DIVERSES INITIATIVES DANS LE DOMAINE DE L'ENSEIGNEMENT										
30 - Subventions - Cotisations et interventions diverses - Recherches et enquêtes - Participation aux programmes européens										
21	1	14	01.03	30	24	01 1111 1112 112 1131 1211	Cnd	Dépenses de toute nature pour l'unité Eurydice	31	
21	1	14	12.01	30	20	1211	Cnd	Dépenses courantes pour l'organisation de réunions internationales en Communauté française et la participation à des réunions internationales	60	
21	1	14	33.07	30	33	1211 353 354	Cnd	Recherches et enquêtes - Relations internationales	41	
21	1	14	35.40	30	53	354	Cnd	Action de toute nature et cotisations internationales (CONFEMEN et CERI - OCDE)	110	
Totaux activité 30										
									Cnd	242
Totaux programme 3										
									Cnd	242
PROGRAMME 4										
PROMOTION CULTURELLE INTERNATIONALE										
41 - Services extérieurs de promotion internationale										
26	1	14	12.01	41	31	1211	Cnd	Dépenses relatives aux activités du Service extérieur de promotion internationale de Wallonie-Bruxelles-Théâtre / Danse	-	
26	1	14	12.02	41	34	1211	Cnd	Dépenses relatives aux activités du Service extérieur de promotion internationale de Wallonie-Bruxelles-Musique	-	

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
26	1	14	74.01	41	07	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables - Services extérieurs de promotion internationale Wallonie-Bruxelles-Musique et Wallonie-Bruxelles-Théâtre / Danse	-	
Totaux activité 41										
									<i>Cnd</i>	0
Totaux programme 4										
									<i>Cnd</i>	0
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 14										
									<i>Cnd</i>	39.957
									<i>Cde</i>	0
									<i>Cdo</i>	0
									<i>Cv</i>	483
TOTAUX CHAPITRE I										
									<i>Cnd</i>	395.896
									<i>Cde</i>	3.363
									<i>Cdo</i>	9.196
									<i>Cv</i>	28.942

CHAPITRE II

SANTÉ, AFFAIRES SOCIALES, CULTURE, AUDIOVISUEL ET SPORT

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
DIVISION ORGANIQUE 15 INFRASTRUCTURES DE LA SANTÉ, DES AFFAIRES SOCIALES, DE LA CULTURE ET DU SPORT										
PROGRAMME 0										
SUBSISTANCE										
01 - Subsistance administration										
26	6	15	12.01	01	18	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	5	
26	6	15	74.01	01	91	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	25	
Totaux activité 01										
									Cnd	30
Totaux programme 0										
									Cnd	30
PROGRAMME 1										
CHARGES D'EMPRUNT, INVESTISSEMENTS ET SUBVENTIONS POUR INVESTISSEMENTS DANS LE DOMAINE DE LA SANTÉ ET DES AFFAIRES SOCIALES										
12 - Hôpitaux universitaires										
26	6	15	41.31	12	89	3111	Cnd	Intervention dans les charges d'intérêts des emprunts des hôpitaux universitaires	81	
26	6	15	61.34	12	84	5111	Cde	Construction, aménagement et équipement des hôpitaux universitaires	1.234	
26	6	15	61.34	12	84	5111	Cdo	Construction, aménagement et équipement des hôpitaux universitaires	1.234	
Totaux activité 12										
									Cnd	81
									Cde	1.234
									Cdo	1.234
13 - Aide à la Jeunesse										
25	6	15	72.01	13	85	721 7422	Cde	Achat de terrains, bâtiments, construction, aménagement et premier équipement de bâtiments	2.350	
25	6	15	72.01	13	85	721 7422	Cdo	Achat de terrains, bâtiments, construction, aménagement et premier équipement de bâtiments	2.350	
Totaux activité 13										
									Cde	2.350
									Cdo	2.350
Totaux programme 1										
									Cnd	81
									Cde	3.584
									Cdo	3.584
PROGRAMME 2										
CHARGES D'EMPRUNT, INVESTISSEMENTS ET SUBVENTIONS POUR INVESTISSEMENTS DE LA CULTURE										
21 - Charges d'emprunt										
26	6	15	21.01	21	22	211	Cnd	Charges d'intérêts d'emprunts (Convention du 24 juin 1993 relative à une ligne de crédits pour le financement des infrastructures culturelles)	2	

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
26	6	15	63.26	21	87	911	Cnd	Charges d'amortissements d'emprunts (Convention du 24 juin 1993 relative à une ligne de crédits pour le financement des infrastructures culturelles)	111	
Totaux activité 21										
									Cnd	113
22 - Musées										
26	6	15	52.41	22	34	521	Cde	Subventions pour l'acquisition, la construction, la transformation et l'aménagement de bâtiments à usage de musées privés - Région de langue française	-	
26	6	15	52.41	22	34	521	Cdo	Subventions pour l'acquisition, la construction, la transformation et l'aménagement de bâtiments à usage de musées privés - Région de langue française	-	
26	6	15	52.42	22	37	521	Cde	Subventions pour l'acquisition, la construction, la transformation et l'aménagement de bâtiments à usage de musées privés - Région bruxelloise	335	
26	6	15	52.42	22	37	521	Cdo	Subventions pour l'acquisition, la construction, la transformation et l'aménagement de bâtiments à usage de musées privés - Région bruxelloise	500	
Totaux activité 22										
									Cde	335
									Cdo	500
23 - Infrastructures culturelles										
26	6	15	01.01	23	38	721 7422 6341	Cv	Crédit variable pour l'achat de terrains et de bâtiments. Construction, aménagements et premier équipement de bâtiments d'infrastructures culturelles ainsi que des subsides (A)	100	
26	6	15	43.32	23	24	4323	Cde	Subventions pour le financement des charges d'intérêts d'emprunts des collectivités locales pour achat de bâtiments et de travaux de construction, d'agrandissement et de transformation d'infrastructures - Région de langue française (nouveau)	9.081	
26	6	15	43.32	23	24	4323	Cdo	Subventions pour le financement des charges d'intérêts d'emprunts des collectivités locales pour achat de bâtiments et de travaux de construction, d'agrandissement et de transformation d'infrastructures - Région de langue française (nouveau)	125	
26	6	15	43.33	23	27	4323	Cde	Subventions pour le financement des charges d'intérêts d'emprunts des collectivités locales pour achat de bâtiments et de travaux de construction, d'agrandissement et de transformation d'infrastructures - Région bruxelloise (nouveau)	678	

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
26	6	15	43.33	23	27	4323	Cdo	Subventions pour le financement des charges d'intérêts d'emprunts des collectivités locales pour achat de bâtiments et de travaux de construction, d'agrandissement et de transformation d'infrastructures - Région bruxelloise (nouveau)	-	
26	6	15	63.41	23	37	6321	Cde	Subventions pour l'achat de bâtiments et des travaux de construction, d'agrandissement et de transformation d'infrastructures - Région de langue française	2.831	
26	6	15	63.41	23	37	6321	Cdo	Subventions pour l'achat de bâtiments et des travaux de construction, d'agrandissement et de transformation d'infrastructures - Région de langue française	1.700	
26	6	15	63.42	23	40	6321	Cde	Subventions pour l'achat de bâtiments et des travaux de construction, d'agrandissement et de transformation d'infrastructures - Région bruxelloise	900	
26	6	15	63.42	23	40	6321	Cdo	Subventions pour l'achat de bâtiments et des travaux de construction, d'agrandissement et de transformation d'infrastructures - Région bruxelloise	248	
26	6	15	63.43	23	43	6321	Cde	Subventions pour le financement des charges d'amortissements des collectivités locales pour achat de bâtiments et des travaux de construction, d'agrandissement et de transformation d'infrastructures - Région de langue française	11.140	
26	6	15	63.43	23	43	6321	Cdo	Subventions pour le financement des charges d'amortissements des collectivités locales pour achat de bâtiments et des travaux de construction, d'agrandissement et de transformation d'infrastructures - Région de langue française	59	
26	6	15	63.44	23	46	6321	Cde	Subventions pour le financement des charges d'amortissements des collectivités pour l'achat de bâtiments et des travaux de construction, d'agrandissement et de transformation d'infrastructures - Région bruxelloise	832	
26	6	15	63.44	23	46	6321	Cdo	Subventions pour le financement des charges d'amortissements des collectivités pour l'achat de bâtiments et des travaux de construction, d'agrandissement et de transformation d'infrastructures - Région bruxelloise	-	
26	6	15	72.41	23	21	721 7422	Cde	Achat de terrains et de bâtiments. Construction, aménagement et premier équipement de bâtiments	2.400	
26	6	15	72.41	23	21	721 7422	Cdo	Achat de terrains et de bâtiments. Construction, aménagement et premier équipement de bâtiments	1.000	
26	6	15	72.42	23	24	721 7422	Cde	Achat de terrains et de bâtiments. Construction, aménagement et premier équipement de bâtiments- Région de langue française	6.100	

										En milliers d'euros	
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux	
26	6	15	72.42	23	24	721 7422	Cdo	Achat de terrains et de bâtiments. Construction, aménagement et premier équipement de bâtiments- Région de langue française	4.500		
26	6	15	72.43	23	27	721 7422	Cde	Achat de terrains et de bâtiments. Construction, aménagement et premier équipement de bâtiments - Région bruxelloise	3.000		
26	6	15	72.43	23	27	721 7422	Cdo	Achat de terrains et de bâtiments. Construction, aménagement et premier équipement de bâtiments - Région bruxelloise	2.000		
26	6	15	72.65	23	93	721 7422	Cde	Achat de terrains et de bâtiments. Construction, aménagement, maintenance et premier équipement de bâtiments	400		
26	6	15	72.65	23	93	721 7422	Cdo	Achat de terrains et de bâtiments. Construction, aménagement, maintenance et premier équipement de bâtiments	250		
Totaux activité 23											
									Cde	37.362	
									Cdo	9.882	
									Cv	100	
24 - Défense et mise en valeur de l'architecture											
26	6	15	12.30	24	31	1211	Cnd	Dépenses de toute nature relatives à la défense et à la mise en valeur de l'architecture	200		
26	6	15	33.21	24	96	33	Cnd	Subventions aux associations pour la défense et la mise en valeur de l'architecture	90		
Totaux activité 24											
									Cnd	290	
25 - Cinéma Palace											
26	6	15	52.10	25	41	521	Cnd	Subventions pour la rénovation du Cinéma Palace à Bruxelles - Région bruxelloise	37		
Totaux activité 25											
									Cnd	37	
26 - Théâtre National de la Communauté Wallonie-Bruxelles											
26	6	15	52.10	26	42	521	Cnd	Subventions pour l'acquisition du Théâtre National de la Communauté Wallonie-Bruxelles - Région bruxelloise	1.005		
Totaux activité 26											
									Cnd	1.005	
27 - Maison de jeunes											
25	6	15	52.11	27	46	521	Cde	Subventions pour l'acquisition, la construction, la transformation et l'aménagement de bâtiments à usage de maisons de jeunes - Région de langue française	150		
25	6	15	52.11	27	46	521	Cdo	Subventions pour l'acquisition, la construction, la transformation et l'aménagement de bâtiments à usage de maisons de jeunes - Région de langue française	150		

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
25	6	15	52.12	27	49	521	Cde	Subventions pour l'acquisition, la construction, la transformation et l'aménagement de bâtiments à usage de maisons de jeunes - Région bruxelloise	50	
25	6	15	52.12	27	49	521	Cdo	Subventions pour l'acquisition, la construction, la transformation et l'aménagement de bâtiments à usage de maisons de jeunes - Région bruxelloise	50	
Totaux activité 27										
Cde										200
Cdo										200
Totaux programme 2										
Cnd										1.445
Cde										37.897
Cdo										10.582
Cv										100
PROGRAMME 3										
CHARGES D'EMPRUNT, INVESTISSEMENTS ET SUBVENTIONS POUR INVESTISSEMENTS DU SPORT										
31 - Charges d'emprunt										
23	6	15	21.02	31	35	211	Cnd	Charges d'intérêts d'emprunts relatives à la construction d'un hall de sports à Jambes	22	
23	6	15	63.27	31	03	911	Cnd	Charges d'amortissements relatives à la construction d'un hall de sports à Jambes	434	
Totaux activité 31										
Cnd										456
32 - Centres sportifs										
23	6	15	12.06	32	64	1212	Cnd	Loyers d'infrastructures sportives, en ce compris les loyers, rétribution et indemnités dues aux bailleurs. Impôts grevant les bâtiments	230	
23	6	15	72.56	32	75	721 7422	Cde	Achat de terrains et de bâtiments. Construction, aménagement et premier équipement de bâtiments rénovation des centres sportifs	1.669	
23	6	15	72.56	32	75	721 7422	Cdo	Achat de terrains et de bâtiments. Construction, aménagement et premier équipement de bâtiments rénovation des centres sportifs	625	
23	6	15	72.57	32	78	721 7422	Cde	Achat de terrains et de bâtiments. Construction, aménagement et premier équipement de bâtiments rénovation des centres sportifs - Région de langue française	4.762	
23	6	15	72.57	32	78	721 7422	Cdo	Achat de terrains et de bâtiments. Construction, aménagement et premier équipement de bâtiments rénovation des centres sportifs - Région de langue française	5.543	
23	6	15	72.58	32	81	721 7422	Cde	Achat de terrains et de bâtiments. Construction, aménagement et premier équipement de bâtiments rénovation des centres sportifs - Région bruxelloise	100	

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
23	6	15	72.58	32	81	721 7422	Cdo	Achat de terrains et de bâtiments. Construction, aménagement et premier équipement de bâtiments rénovation des centres sportifs - Région bruxelloise	209	
Totaux activité 32										
									<i>Cnd</i>	230
									<i>Cde</i>	6.531
									<i>Cdo</i>	6.377
33 - Centres sportifs de haut niveau										
23	6	15	12.07	33	68	1212	Cnd	Location d'une infrastructure sportive	1.000	
23	6	15	21.02	33	37	211	Cnd	Charges d'intérêts d'emprunts relatives à la création d'un Centre sportif de haut- niveau et la remise à niveau de centres Adeps (nouveau)	-	
23	6	15	63.27	33	05	911	Cnd	Charges d'amortissements relatives à la création d'un Centre sportif de haut- niveau et la remise à niveau de centres Adeps (nouveau)	-	
23	6	15	72.59	33	85	721 7422	Cde	Achat de terrains et de bâtiments. Rénovation des centres sportifs	388	
23	6	15	72.59	33	85	721 7422	Cdo	Achat de terrains et de bâtiments. Rénovation des centres sportifs	542	
Totaux activité 33										
									<i>Cnd</i>	1.000
									<i>Cde</i>	388
									<i>Cdo</i>	542
Totaux programme 3										
									<i>Cnd</i>	1.686
									<i>Cde</i>	6.919
									<i>Cdo</i>	6.919
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 15										
									<i>Cnd</i>	3.242
									<i>Cde</i>	48.400
									<i>Cdo</i>	21.085
									<i>Cv</i>	100
Dont Région bruxelloise										
									<i>Cnd</i>	37
									<i>Cde</i>	5.845
									<i>Cdo</i>	2.957
Dont Région de langue française										
									<i>Cde</i>	33.914
									<i>Cdo</i>	11.927

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
DIVISION ORGANIQUE 16										
SANTÉ										
PROGRAMME 0										
SUBSISTANCE										
01 - Biens et services										
26	5	16	12.01	01	45	1211	Cnd	Honoraires des avocats et des médecins. Frais de justice en matière d'affaires civiles, administratives et pénales. Jetons de présence, frais de route et de séjour des personnes étrangères aux administrations de la Communauté française. Rémunérations d'experts étrangers à l'administration et prestations de tiers y compris les dépenses afférentes aux années antérieures	66	
26	5	16	12.20	01	05	1211	Cnd	Dépenses de toute nature en matière de santé : réunions, enquêtes, organisation de journées d'études, recherches, expertises, publications, imprimés, achat de petit matériel	30	
Totaux activité 01										
									Cnd	96
Totaux programme 0										
									Cnd	96
PROGRAMME 1										
INTERVENTIONS DIVERSES										
11 - Accords de coopération										
26	5	16	12.31	11	48	1211	Cnd	Dépenses relatives aux accords de coopération	73	
Totaux activité 11										
									Cnd	73
12 - Académie royale de médecine de Belgique										
26	5	16	33.02	12	54	1211	Cnd	Dotation à l'Académie royale de médecine de Belgique	112	
Totaux activité 12										
									Cnd	112
Totaux programme 1										
									Cnd	185
PROGRAMME 2										
PRÉVENTION ET PROMOTION DE LA SANTÉ										
22 - Actions en matière de protection de la santé										
23	5	16	12.36	22	74	1211	Cnd	Contrôle médico-sportif	521	
26	5	16	74.01	22	42	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	-	
Totaux activité 22										
									Cnd	521
24 - Subventions et actions pour la mise en œuvre du Plan Communautaire Opérationnel (PCO)										
26	5	16	12.01	24	68	1211	Cnd	Programme de vaccination, y compris créances années antérieures	6.003	

[illegible]

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
31 - Subventions en matière de services de Promotion de la Santé à l'Ecole										
26	5	16	33.01	31	70	33	Cnd	Subventions de fonctionnement des services P.S.E. libres	9.800	
26	5	16	33.02	31	73	33	Cnd	Subventions de fonctionnement des services PSE libres, y compris créances années antérieures	-	
26	5	16	33.03	31	76	33	Cnd	Subventions non marchand	1.106	
26	5	16	43.01	31	63	4316 4326	Cnd	Subventions de fonctionnement des services P.S.E. officiels subventionnés	7.800	
26	5	16	43.02	31	66	4316 4326	Cnd	Subventions de fonctionnement des services officiels subventionnés, y compris créances années antérieures	-	
Totaux activité 31										
									Cnd	18.706
32 - Formation continue en Promotion de la Santé à l'Ecole										
26	5	16	33.01	32	71	33	Cnd	Subvention pour la formation continue (secteur libre)	-	
26	5	16	33.02	32	74	33	Cnd	Subventions pour la formation continue aux services de Promotion de la Santé à l'Ecole	120	
Totaux activité 32										
									Cnd	120
33 - Subventions d'équipement des services de Promotion de la Santé à l'Ecole et achats de biens durables										
26	5	16	12.01	33	77	1211	Cnd	Dépenses d'informatisation dans le cadre de la promotion de la santé à l'école	40	
26	5	16	33.01	33	72	33	Cnd	Dépenses d'informatisation dans le cadre de la Promotion de la Santé à l'Ecole	-	
26	5	16	52.10	33	76	521	Cnd	Subvention à l'achat d'équipement (secteur libre)	-	
26	5	16	63.01	33	51	6311 6321	Cnd	Subvention à l'achat d'équipement (secteur officiel subventionné)	-	
26	5	16	74.01	33	53	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	25	
Totaux activité 33										
									Cnd	65
Totaux programme 3										
									Cnd	18.891
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 16										
									Cnd	40.803
									Cv	13.257

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
DIVISION ORGANIQUE 17 AIDE À LA JEUNESSE PROGRAMME 0 SUBSISTANCE										
01 - Fonctionnement de divers services										
25	5	17	12.01	01	72	1211	Cnd	Honoraires des avocats et des médecins. Frais de justice en matière d'affaires civiles, administratives et pénales. Jetons de présence. Frais de route et de séjour des personnes étrangères aux administrations de la Communauté française. Rémunérations d'experts étrangers à l'administration et prestations de tiers, y compris les dépenses afférentes aux années budgétaires antérieures	242	
25	5	17	12.02	01	75	1211	Cnd	Dépenses de consommation en rapport avec l'occupation des locaux, à l'exclusion des dépenses énergétiques et dépenses d'entretien. Fournitures de biens et de services : frais de bureau, transports, impôts, rétributions, publications du département, formation professionnelle, habillement et autres dépenses d'administration	2.730	
Totaux activité 01										
									Cnd	2.972
02 - Énergie										
25	5	17	12.03	02	79	1211	Cnd	Dépenses de consommation énergétique : mazout, gaz, essence, électricité, charbon	1.560	
Totaux activité 02										
									Cnd	1.560
03 - Frais exposés en faveur des jeunes dans le secteur public										
25	5	17	12.29	03	61	1211	Cnd	Frais exposés en faveur des jeunes lors de missions de transfèrement, enquêtes, surveillance et assistance	2	
25	5	17	12.32	03	70	1211	Cnd	Dépenses relatives à l'entretien des élèves confiés aux Institutions publiques de protection de la jeunesse, aux Centres d'Everberg et de Saint-Hubert (y compris les frais de correspondance, d'action en milieu ouvert), frais de réception et de nourriture des participants aux formations et réunions organisées dans les locaux des IPPJ et aux Centres d'Everberg et de Saint-Hubert	1.764	
Totaux activité 03										
									Cnd	1.766
04 - Formation										
25	5	17	12.33	04	74	1211	Cnd	Dépenses relatives à la prise en charge de formations à l'initiative du Service des méthodes, de la recherche et de la formation	200	
Totaux activité 04										
									Cnd	200
05 - Achat de matériel										

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
25	5	17	74.01	05	52	7422 741	Cnd	Achat de machines, mobilier, matériel et moyens de transport terrestre	343	
								Totaux activité 05		
								<i>Cnd</i>		343
								07 - Provision		
25	5	17	01.01	07	76	01	Cnd	Provision en vue de couvrir les charges résultant d'une augmentation de l'index	-	
								Totaux activité 07		
								<i>Cnd</i>		0
								Totaux programme 0		
								<i>Cnd</i>		6.841
								PROGRAMME 1		
								JEUNES EN DANGER ET JEUNES DÉLINQUANTS		
								11 - Prévention générale, initiatives novatrices et actions transversales		
25	5	17	12.34	11	84	1211	Cnd	Dépenses de fonctionnement des Conseils d'arrondissement de l'aide à la jeunesse	32	
25	5	17	12.35	11	87	1211	Cnd	Dépenses relatives aux actions d'information en matière de prévention générale	92	
25	5	17	12.37	11	93	1211	Cnd	Dépenses relatives aux actions de prévention générale des Conseils d'arrondissement	156	
25	5	17	12.70	11	95	1211	Cnd	Dépenses de toute nature en matière de protection de la jeunesse et d'aide à la jeunesse	56	
25	5	17	33.08	11	01	33	Cnd	Subventions aux actions de prévention générale des Conseils d'arrondissement de l'aide à la jeunesse	366	
25	5	17	33.12	11	13	33	Cnd	Subventions accordées aux projets d'impulsion pour la politique des immigrés	191	
25	5	17	33.16	11	25	33	Cnd	Subventions destinées notamment à la réalisation d'initiatives novatrices dans le secteur de la protection de la jeunesse et de l'aide à la jeunesse	1.154	
25	5	17	33.17	11	28	33	Cnd	Subvention au Service "Ecoute-Enfants" de la Communauté française	144	
25	5	17	33.18	11	31	33	Cnd	Subventions destinées à la réalisation d'actions transversales de l'aide à la jeunesse avec d'autres secteurs (nouveau)	100	
								Totaux activité 11		
								<i>Cnd</i>		2.291
								12 - Initiatives locales		
25	5	17	12.70	12	96	1211	Cnd	Dépenses de toute nature en matière de protection de la jeunesse et d'aide à la jeunesse	-	
25	5	17	33.16	12	26	33	Cnd	Subventions destinées notamment à la réalisation de projets particuliers dans le secteur de la protection de la jeunesse et de l'aide à la jeunesse	-	
25	5	17	33.17	12	29	33	Cnd	Subvention au Service "Ecoute-Enfants" de la Communauté française	-	

										En milliers d'euros	
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux	
Totaux activité 12											
									Cnd	0	
13 - Aides à l'adoption											
25	5	17	01.01	13	82	01	Cv	Crédit variable destiné à couvrir les dépenses de toute nature relative à l'adoption (A)	39		
25	5	17	12.74	13	12	1211	Cnd	Dépenses liées à l'exécution des missions fixées à l'Autorité centrale communautaire (ACC) par le décret du 31 mars 2004 relatif à l'adoption	223		
25	5	17	33.05	13	91	33	Cnd	Subventions aux organismes oeuvrant dans le domaine de l'adoption	731		
Totaux activité 13											
									Cnd	954	
									Cv	39	
14 - Établissements, milieux d'accueil et initiatives diverses											
25	5	17	33.04	14	89	33	Cv	Crédit variable destiné à subventionner des actions et des mesures d'aide à la jeunesse et de protection de la jeunesse (A).	7.997		
25	5	17	33.07	14	01	33	Cnd	Subvention destinée au "Fonds Intersyndical de l'Aide sociale"	99		
25	5	17	33.08	14	04	33	Cnd	Subvention destinée au "Fonds Intersyndical d'Aide sociale", y compris créances années antérieures	-		
25	5	17	33.10	14	10	33	Cnd	Subsides aux jeunes, particuliers et services, couvrant les interventions d'aide décidées dans le cadre du décret du 4 mars 1991 relatif à l'aide à la jeunesse	1.450		
25	5	17	33.11	14	13	33	Cnd	Formation continuée en matière d'aide à la jeunesse	1.059		
25	5	17	33.14	14	22	33	Cnd	Subventions pour frais particuliers des services d'aide en milieu ouvert	92		
25	5	17	33.17	14	31	33	Cnd	Subventions des services d'aide en milieu ouvert	17.610		
25	5	17	33.18	14	34	33	Cnd	Subventions des centres d'orientation éducative	6.492		
25	5	17	33.19	14	37	33	Cnd	Subventions des services de prestations éducatives et philanthropiques	4.351		
25	5	17	33.20	14	40	33	Cnd	Subventions aux Services d'accueil spécialisé de la petite enfance (SASPE)	80		
25	5	17	33.21	14	43	33	Cnd	Subventions à des internats scolaires	2.281		
25	5	17	33.22	14	46	33	Cnd	Subventions à des hôpitaux et établissements conventionnés par l'INAMI	271		
25	5	17	33.23	14	49	3431	Cnd	Subventions des familles d'accueil	4.150		
25	5	17	33.24	14	52	3431	Cnd	Subventions des services de placement familial	15.209		
25	5	17	33.25	14	55	33	Cnd	Subventions des services de protutelle	433		
25	5	17	33.27	14	61	33	Cnd	Subventions à des services non-agrérés pour l'accueil occasionnel des jeunes	220		
25	5	17	33.28	14	64	33	Cnd	Subventions des mesures d'aide et de protection mises en oeuvre par les services d'hébergement	127.572		

En milliers d'euros										
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
25	5	17	33.29	14	67	33	Cnd	Subventions des centres de jour	806	
25	5	17	33.30	14	70	33	Cnd	Subventions des services d'aide et d'intervention éducative	14.211	
25	5	17	33.31	14	73	33	Cnd	Subvention destinée au Fonds Old Timer	-	
25	5	17	33.32	14	76	33	Cnd	Subventions pour la prise en charge des jeunes confiés dans le cadre de l'aide ou de la protection de la jeunesse aux maisons maternelles situées en Région wallonne	538	
25	5	17	33.33	14	79	33	Cnd	Subventions pour la prise en charge des jeunes confiés dans le cadre de l'aide ou de la protection de la jeunesse aux maisons maternelles situées en Région bruxelloise	151	
25	5	17	33.35	14	85	33	Cnd	Subventions non marchand	22.170	
25	5	17	33.36	14	88	33	Cnd	Subventions d'initiatives en matière d'aide à la jeunesse	6.457	
25	5	17	33.37	14	91	33	Cnd	Subventions aux Services d'Accrochage Scolaire (nouveau)	-	
Totaux activité 14										
									Cnd	225.702
									Cv	7.997
15 - Etudes et recherches scientifiques										
25	5	17	33.06	15	96	1211	Cnd	Financement de recherches dans le domaine de l'aide spécialisée à la jeunesse et dans le domaine de la protection de la jeunesse	87	
Totaux activité 15										
									Cnd	87
16 - Actions communes du Gouvernement										
25	5	17	33.05	16	94	33	Cnd	Subventions du programme de transition professionnelle	37	
Totaux activité 16										
									Cnd	37
Totaux programme 1										
									Cnd	229.071
									Cv	8.036
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 17										
									Cnd	235.912
									Cv	8.036

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
DIVISION ORGANIQUE 18 AIDE SOCIALE SPÉCIALISÉE PROGRAMME 1 AIDE AUX DÉTENUS										
12 - Aide sociale aux détenus										
25	1	18	12.01	12	13	1211	Cnd	Honoraires des avocats et des médecins. Frais de justice en matière d'affaires civiles, administratives et pénales. Jetons de présence. Frais de route et de séjour des personnes étrangères aux administrations de la Communauté française. Rémunérations d'experts étrangers à l'administration et prestations de tiers.	-	
25	1	18	33.03	12	14	33	Cnd	Subsides aux services agréés d'aide sociale aux détenus et services liens	2.024	
25	1	18	33.05	12	20	33	Cnd	Subsides en faveur de l'aide aux détenus	209	
Totaux activité 12										
									<i>Cnd</i>	<u>2.233</u>
Totaux programme 1										
									<i>Cnd</i>	<u>2.233</u>
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 18										
									<i>Cnd</i>	2.233

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
DIVISION ORGANIQUE 19										
ENFANCE										
PROGRAMME 1										
OFFICE DE LA NAISSANCE ET DE L'ENFANCE										
11 - Office de la Naissance et de l'Enfance										
22	5	19	01.01	11	37	01	Cnd	Provision pour politiques nouvelles	-	
22	5	19	33.07	11	52	33	Cv	Crédit variable pour le subventionnement des centres de vacances (A).	-	
22	5	19	33.36	11	42	33	Cnd	Subvention complémentaire à l'ONE pour les équipes "S.O.S.-Enfants" agréées	-	
22	5	19	41.01	11	09	414	Cnd	Dotation à l'Office de la Naissance et de l'Enfance	208.977	
22	5	19	41.04	11	18	414	Cnd	Provision pour l'indexation de l'ONE	-	
22	5	19	41.05	11	21	01	Cnd	Provision pour l'ouverture des places d'accueil dans le cadre du Plan Cigogne II	-	
22	5	19	41.06	11	24	414	Cnd	Dotation complémentaire relative aux subventions du non marchand	14.799	
Totaux activité 11										
									Cnd	223.776
									Cv	0
Totaux programme 1										
									Cnd	223.776
									Cv	0
PROGRAMME 2										
POLITIQUE ET ACCUEIL DE L'ENFANCE										
21 - Politique et accueil										
22	5	19	01.01	21	47	01	Cnd	Dépenses relatives à la politique de l'enfance	700	
22	5	19	12.01	21	49	1211	Cnd	Dépenses de toute nature relatives aux réunions interministérielles sur le thème de l'enfance dans le cadre de la Présidence belge de l'Union européenne en 2010 (nouveau)	-	
22	5	19	33.01	21	44	33	Cnd	Commission Nationale des Droits de l'Enfant	32	
22	5	19	52.46	21	59	521	Cnd	Subvention d'équipement dans le cadre de la politique de l'enfance	900	
Totaux activité 21										
									Cnd	1.632
Totaux programme 2										
									Cnd	1.632
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 19										
									Cnd	225.408
									Cv	

									<i>En milliers d'euros</i>	
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
DIVISION ORGANIQUE 20										
AFFAIRES GÉNÉRALES - CULTURE										
PROGRAMME 0										
SUBSISTANCE										
01 - Personnel										
26	4	20	01.01	01	54	01	Cnd	Provision en vue de couvrir les charges résultant de l'augmentation salariale du secteur non-marchand	45.992	
26	4	20	11.06	01	62	1111 1112 112 1131	Cnd	Dépenses de rémunérations relatives à l'exécution de l'arrêté royal n°25 du 24 mars 1982 créant un programme de promotion de l'emploi dans le secteur non marchand	3.500	
Totaux activité 01										
									Cnd	49.492
02 - Biens et services										
26	4	20	12.01	02	57	1211	Cnd	Honoraires des avocats et des médecins. Frais de justice en matière d'affaires civiles, administratives et pénales. Jetons de présence. Frais de route et de séjour des personnes étrangères aux administrations de la Communauté française. Rémunérations d'experts étrangers à l'administration et prestations de tiers	229	
26	4	20	12.02	02	60	1211	Cnd	Dépenses de consommation en rapport avec l'occupation des locaux à l'exclusion des dépenses énergétiques et dépenses d'entretien. Fournitures de biens et de services : frais de bureau, transport, impôts, rétributions, publications du département, formation professionnelle, habillement et autres dépenses d'administration	587	
26	4	20	12.06	02	72	1212 1213	Cnd	Loyers de bâtiments à destination culturelle n'appartenant pas à la Communauté française	121	
26	4	20	12.31	02	50	1211	Cnd	Frais relatifs à des immeubles appartenant à la Communauté française ou loués par elle et affectés à des fins culturelles	133	
Totaux activité 02										
									Cnd	1.070
03 - Énergie										
26	4	20	12.03	03	64	1211	Cnd	Dépenses de consommation énergétique : mazout, gaz, essence, électricité, charbon	337	
Totaux activité 03										
									Cnd	337
04 - Équipement des centres										
26	4	20	74.01	04	35	7422 741	Cnd	Achat de machines, mobilier, matériel et moyens de transport terrestre	223	
Totaux activité 04										
									Cnd	223
05 - Centres extérieurs										
26	4	20	01.01	05	58	1211 721 7422	Cv	Crédit variable pour couvrir les frais de fonctionnement et d'investissements du Centre culturel "Marcel Hicter" (C)	128	

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
26	4	20	01.02	05	61	1211 721 7422	Cv	Crédit variable pour couvrir les frais de fonctionnement et d'investissements du Centre de formation socio-culturelle de Rossignol (C)	371	
Totaux activité 05										
									Cv	499
Totaux programme 0										
									Cnd	51.122
									Cv	499
PROGRAMME 1										
INITIATIVES ET INTERVENTIONS DIVERSES										
11 - Enquêtes, colloques, journées d'études, publications										
26	4	20	01.01	11	64	01	Cnd	Dépenses relatives au domaine culturel	534	
26	4	20	12.20	11	26	1211	Cnd	Dépenses de toute nature relatives aux publications, imprimés, enquêtes; à l'organisation de réunions, colloques ou journées d'études et à l'organisation d'activités culturelles interdisciplinaires	315	
26	4	20	12.50	11	19	1211	Cnd	Dépenses de toute nature relatives aux activités de formation socio-culturelle	140	
26	4	20	12.51	11	22	1211	Cv	Crédit variable pour des dépenses de toute nature relatives à la formation socio-culturelle (C)	62	
26	4	20	12.52	11	25	1211	Cnd	Dépenses de toute nature liées à la Présidence belge de l'Union européenne	-	
Totaux activité 11										
									Cnd	989
									Cv	62
13 - Activités culturelles pluridisciplinaires										
26	4	20	33.04	13	72	33	Cnd	Soutien aux cultures urbaines et émergentes	740	
26	4	20	33.05	13	75	33	Cnd	Subvention à l'ASBL "Orbitale"	121	
26	4	20	33.06	13	78	33	Cnd	Subvention à l'ASBL "Fondation Mons 2015"	2.750	
26	4	20	33.07	13	81	33	Cnd	Subventions aux activités culturelles pluridisciplinaires	3.198	
26	4	20	33.08	13	84	33	Cnd	Subventions pour le fonctionnement et les charges d'emprunt à l'ASBL "Les Grignoux"	405	
26	4	20	33.09	13	87	33	Cnd	Subventions aux établissements scolaires ou organismes culturels dans le cadre de l'arrêté Culture-Ecole - Communauté française	156	
26	4	20	33.10	13	90	33	Cnd	Aides à des initiatives nouvelles, initiatives multidisciplinaires de partenariats européens, transfrontaliers, internationaux	49	
26	4	20	33.11	13	93	33	Cnd	Subventions aux établissements scolaires ou organismes culturels dans le cadre de l'arrêté Culture-Ecole-Communauté française, y compris créances années antérieures	-	

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
26	4	20	33.12	13	96	33	Cnd	Subventions aux ASBL développant en partenariat avec les villes, des programmes de valorisation culturelle ou des grands événements culturels	483	
26	4	20	33.14	13	05	33	Cnd	Subventions à des activités de création, de diffusion, de promotion et de formation des arts numériques	291	
26	4	20	43.07	13	74	4322	Cnd	Subventions aux communes, villes et provinces dans le cadre des contrats-culture et pour des activités culturelles pluridisciplinaires	103	
Totaux activité 13										
									Cnd	8.296
14 - Etudes et recherches scientifiques										
26	4	20	33.08	14	85	33	Cnd	Financement de recherches dans le domaine socio-culturel	-	
Totaux activité 14										
									Cnd	0
15 - Organismes culturels										
26	4	20	12.32	15	66	1211	Cv	Crédit variable pour l'assurance, le remplacement et la réparation du matériel prêté, endommagé ou non restitué (A)	161	
26	4	20	33.01	15	65	33	Cnd	Subventions aux associations culturelles reconnues ou subventionnées développant des programmes de numérisation concertés dans le cadre des normes et standards définis par le groupe d'experts européens (MINERVA)	445	
26	4	20	52.21	15	05	521	Cnd	Subventions d'aménagement et d'équipement aux : associations et compagnies de théâtre, musique et danse; associations et initiatives tendant à développer la promotion et la diffusion artistiques, l'éducation permanente; organisations de jeunesse; centres culturels régionaux et locaux; bibliothèques publiques; musées	445	
26	4	20	52.22	15	08	521	Cnd	Subventions d'aménagement et d'équipement aux : associations et compagnies de théâtre, musique et danse; associations et initiatives tendant à développer la promotion et la diffusion artistiques, l'éducation permanente; organisations de jeunesse; centres culturels régionaux et locaux; bibliothèques publiques; musées, y compris créances années antérieures	-	
26	4	20	63.51	15	97	6321 6311	Cnd	Subventions d'aménagement et d'équipement aux provinces et communes, en faveur des : associations et compagnies de théâtre, musique et danse; associations et initiatives tendant à développer la promotion et la diffusion artistique, l'éducation permanente; organisations de jeunesse; centres culturels régionaux et locaux; bibliothèques publiques; musées	350	

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
26	4	20	63.52	15	03	6311 6321	Cnd	Subventions d'aménagement et d'équipement aux provinces et communes, en faveur des : associations et compagnies de théâtre, musique et danse; associations et initiatives tendant à développer la promotion et la diffusion artistique, l'éducation permanente; organisations de jeunesse; centres culturels régionaux et locaux; bibliothèques publiques; musées, y compris créances années antérieures	-	
26	4	20	74.05	15	58	7422	Cnd	Achat de biens mis à disposition d'organismes culturels par le centre de prêt de Naninne	200	
26	4	20	74.06	15	61	7422	Cnd	Achat de biens mis à la disposition d'organismes culturels	396	
26	4	20	74.07	15	64	7422	Cnd	Achat de biens mis à la disposition d'organismes culturels occupant des bâtiments appartenant à la Communauté française	322	
Totaux activité 15										
									Cnd	2.158
									Cv	161
16 - Archives et musée de la littérature										
26	4	20	33.18	16	20	33	Cnd	Subvention à l'ASBL "Archives et musée de la littérature"	1.318	
Totaux activité 16										
									Cnd	1.318
17 - Actions communes du Gouvernement										
26	1	20	30.05	17	52	33	Cnd	Subventions au Programme de Transition Professionnelle	67	
26	4	20	33.49	17	17	33	Cv	Crédit variable pour le subventionnement des activités menées dans le cadre du Fonds d'impulsion à la politique des immigrés (C)	-	
26	4	20	33.50	17	20	33	Cnd	Subventions aux organisations culturelles dans le cadre du Programme de Transition Professionnelle	-	
Totaux activité 17										
									Cnd	67
									Cv	0
Totaux programme 1										
									Cnd	12.828
									Cv	223
PROGRAMME 2										
CENTRES CULTURELS										
21 - Centres culturels										
26	4	20	33.37	21	82	33	Cnd	Subventions aux Centres culturels, fonctionnement et interventions dans les rémunérations des animateurs et la coordination de leurs activités - Région de langue française, y compris créances années antérieures	-	
26	4	20	33.38	21	85	33	Cnd	Subventions aux organisations représentatives d'utilisateurs agréées	131	

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
26	4	20	33.39	21	88	33	Cnd	Subventions aux Centres culturels, fonctionnement et interventions dans les rémunérations des animateurs et la coordination de leurs activités - Région de langue française	15.560	
26	4	20	33.40	21	91	33	Cnd	Subventions aux Centres culturels, fonctionnement et interventions dans les rémunérations des animateurs et la coordination de leurs activités - Région bruxelloise	1.369	
Totaux activité 21										
Cnd										17.060
22 - Centre culturel de la Communauté française "Le Botanique" ASBL										
26	4	20	33.41	22	95	33	Cnd	Subvention à l'ASBL - Centre culturel de la Communauté française "Le Botanique"	3.025	
Totaux activité 22										
Cnd										3.025
23 - Palais des Beaux-Arts de Charleroi - ASBL										
26	4	20	33.42	23	02	33	Cnd	Subvention au Palais des Beaux-Arts de Charleroi - Région de langue française	1.261	
Totaux activité 23										
Cnd										1.261
24 - Subventions extraordinaires aux centres culturels										
26	4	20	33.43	24	06	33	Cnd	Subventions extraordinaires aux centres culturels - Région de langue française	483	
26	4	20	33.44	24	09	33	Cnd	Subventions extraordinaires aux centres culturels - Région bruxelloise	58	
26	4	20	33.46	24	15	33	Cnd	Subventions extraordinaires aux centres culturels - Région de langue française, y compris créances années antérieures	-	
Totaux activité 24										
Cnd										541
25 - Halles de Schaerbeek										
26	4	20	33.45	25	13	33	Cnd	Halles de Schaerbeek - Centre culturel européen de la Communauté française	1.682	
Totaux activité 25										
Cnd										1.682
26 - Centre culturel "Le Manège Mons"										
26	4	20	33.01	26	76	33	Cnd	Subvention au Centre culturel transfrontalier " Le Manège Mons"	831	
Totaux activité 26										
Cnd										831
Totaux programme 2										
Cnd										24.400
PROGRAMME 3										
COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE										
31 - Commission communautaire française										
26	1	20	45.01	31	92	451	Cnd	Dotation à la Commission communautaire française (matières culturelles)	10.101	

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
								Totaux activité 31		
								<i>Cnd</i>		10.101
								Totaux programme 3		
								<i>Cnd</i>		10.101
								TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 20		
								<i>Cnd</i>		98.451
								<i>Cv</i>		722
								Dont Région bruxelloise		
								<i>Cnd</i>		1.427
								Dont Région de langue française		
								<i>Cnd</i>		17.304

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
DIVISION ORGANIQUE 21										
ARTS DE LA SCÈNE										
PROGRAMME 1										
INITIATIVES ET INTERVENTIONS DIVERSES										
11 - Initiatives diverses dans le domaine des arts de la scène										
26	4	21	12.20	11	53	1211	Cnd	Dépenses relatives au domaine des arts de la scène	18	
Totaux activité 11										
									Cnd	18
12 - Initiatives diverses en matière de promotion, de diffusion et de décentralisation artistiques										
26	4	21	12.39	12	14	1211	Cnd	Dépenses relatives à la promotion des arts de la scène	133	
26	4	21	33.35	12	94	33	Cnd	Subventions à la diffusion et à la décentralisation des arts de la scène : cadre scolaire	537	
26	4	21	33.36	12	97	33	Cnd	Subventions à la diffusion et la décentralisation des arts de la scène : programmes de promotion	170	
26	4	21	33.37	12	03	33	Cnd	Subventions à la diffusion et à la décentralisation des arts de la scène : centres culturels et centres dramatiques (spectacles tout public)	810	
26	4	21	33.38	12	06	33	Cnd	Subventions à la diffusion et à la décentralisation des arts de la scène : lieux divers (spectacles tout public)	250	
Totaux activité 12										
									Cnd	1.900
13 - Aides aux artistes										
26	4	21	33.01	13	90	33 3441	Cnd	Subventions, bourses à la création et à la formation continue ainsi que de prix à des artistes et aux organismes philanthropiques s'occupant d'artistes	-	
26	4	21	33.02	13	93	33	Cnd	Subventions en vue du soutien aux initiatives de concertation du secteur professionnel	-	
Totaux activité 13										
									Cnd	0
15 - Diffusion et promotion artistiques										
26	4	21	33.03	15	01	33	Cnd	Subventions aux associations et aux artistes pour des activités de promotion, diffusion, décentralisation artistiques et culturelles	350	
26	4	21	33.04	15	04	33	Cnd	Subventions aux activités liées à la diffusion et la promotion du conte	165	
Totaux activité 15										
									Cnd	515
17 - Activités pluridisciplinaires										
26	4	21	33.07	17	15	33	Cnd	Subventions de soutien aux activités pluridisciplinaires récurrentes, conventionnées ou contrats-programmes	700	
26	4	21	33.08	17	18	33	Cnd	Subventions à des résidences d'artistes dans des institutions culturelles	-	

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
26	4	21	33.09	17	21	33	Cnd	Subventions en relation avec la mise en application des contrats Villes et Culture	34	
26	4	21	33.10	17	24	33	Cnd	Subventions relatives aux activités artistiques pluridisciplinaires et notamment musicales et théâtrales du Centre culturel transfrontalier " Le Manège Mons"	4.228	
Totaux activité 17										
									Cnd	4.962
Totaux programme 1										
									Cnd	7.395
PROGRAMME 2 THÉÂTRE										
21 - Initiatives diverses en matière théâtrale										
26	4	21	12.40	21	26	1211	Cnd	Dépenses de toute nature relatives à la promotion, à la recherche, à la création et à la diffusion théâtrales	125	
26	4	21	33.01	21	01	33	Cnd	Bourses à la création et à la formation continue et subventions à des prix du théâtre	17	
26	4	21	33.02	21	04	33	Cnd	Subvention à la maison du spectacle, ASBL - Région Bruxelloise	136	
Totaux activité 21										
									Cnd	278
22 - Théâtre National et centres dramatiques régionaux										
26	4	21	33.38	22	16	33	Cnd	Subvention au Théâtre National	6.395	
26	4	21	33.39	22	19	33	Cnd	Subvention aux centres dramatiques régionaux	4.944	
Totaux activité 22										
									Cnd	11.339
23 - Compagnies et théâtres professionnels pour adultes										
26	4	21	33.39	23	20	33	Cnd	Subventions aux compagnies et théâtres professionnels pour adultes relevant des contrats-programmes et des conventions conclus ou en négociation	16.050	
26	4	21	33.42	23	29	33	Cnd	Subventions aux compagnies et théâtres professionnels non conventionnés	78	
Totaux activité 23										
									Cnd	16.128
24 - Aide aux projets										
26	4	21	33.45	24	39	33	Cnd	Subventions aux projets de création et de diffusion théâtrales	1.230	
Totaux activité 24										
									Cnd	1.230
25 - Compagnies, théâtres et centres dramatiques pour l'Enfance et la Jeunesse										
26	4	21	33.46	25	43	33	Cnd	Subventions aux compagnies et théâtres pour l'enfance et la jeunesse conventionnés	3.285	
26	4	21	33.47	25	46	33	Cnd	Subventions aux compagnies et théâtres agréés	609	
26	4	21	33.50	25	55	33	Cnd	Aide à la création	200	

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
26	4	21	33.51	25	58	33	Cnd	Festivals théâtre jeunes publics	-	
								Totaux activité 25		
								Cnd		4.094
								26 - Théâtre-action		
26	4	21	33.48	26	50	33	Cnd	Subventions au théâtre-action	1.647	
								Totaux activité 26		
								Cnd		1.647
								27 - Théâtre dialectal et folklorique		
26	4	21	33.49	27	54	33	Cnd	Subventions au théâtre dialectal et folklorique	210	
								Totaux activité 27		
								Cnd		210
								28 - Théâtre semi-professionnel, amateur et universitaire		
26	4	21	33.52	28	64	33	Cnd	Subventions aux compagnies et théâtres universitaires, amateurs, festivals et concours	297	
26	4	21	33.53	28	67	33	Cnd	Subventions aux compagnies et théâtres semi-professionnels	169	
								Totaux activité 28		
								Cnd		466
								29 - Promotion, recherche et création théâtrales		
26	4	21	33.04	29	18	33	Cnd	Subventions aux festivals d'art dramatique et à la décentralisation théâtrale	1.332	
26	4	21	33.06	29	24	33	Cnd	Subventions aux associations de promotion et de formation théâtrales	1.390	
26	4	21	33.11	29	39	33	Cnd	Subventions facultatives au bénéfice d'initiatives non récurrentes	-	
26	4	21	33.12	29	42	33	Cnd	Subventions exceptionnelles aux activités de promotion, de recherche, de création et de diffusion théâtrales	-	
								Totaux activité 29		
								Cnd		2.722
								Totaux programme 2		
								Cnd		38.114
								PROGRAMME 3		
								MUSIQUE		
								31 - Initiatives diverses en matière musicale		
26	4	21	12.50	31	66	1211	Cnd	Dépenses de toute nature faites à l'initiative du Service de la Musique	21	
26	4	21	33.01	31	11	33	Cnd	Bourses à la création et à la formation continue en musique classique	45	
26	4	21	33.02	31	14	33	Cnd	Bourses à la création et à la formation continuée et Prix de concours en musique non classique	10	
								Totaux activité 31		
								Cnd		76
								32 - Subventions en musique classique		
26	4	21	33.22	32	75	33	Cnd	Subventions aux orchestres, ensembles et interprètes de musique classique non conventionnés	162	

En milliers d'euros										
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
26	4	21	33.23	32	78	33	Cnd	Subventions aux organisateurs de concerts et festivals de musique classique non conventionnés	98	
26	4	21	33.24	32	81	33	Cnd	Subventions à la production de disques de musique classique et contemporaine	78	
26	4	21	33.25	32	84	33	Cnd	Subventions et bourses à des compositeurs de musique contemporaine de la Communauté française	49	
26	4	21	33.35	32	17	33	Cnd	Subventions aux associations de promotion, recherche, formation, concours, et aide aux projets ponctuels en musique classique	127	
Totaux activité 32										
									Cnd	514
33 - Subventions en musique non classique										
26	4	21	33.16	33	58	33	Cnd	Subventions aux associations de musique non classique relevant des contrats-programmes et des conventions conclus ou en négociation	1.788	
26	4	21	33.18	33	64	33	Cnd	Subventions à la musique non classique, à la chanson, au jazz et au rock	600	
26	4	21	33.19	33	67	33	Cnd	Subventions dans le cadre de nouvelles politiques en musique non classique	150	
26	4	21	33.20	33	70	33	Cnd	Subventions aux lieux et organisateurs de concerts en musique non classique	263	
26	4	21	33.21	33	73	33	Cnd	Subventions récurrentes en musique non classique	74	
Totaux activité 33										
									Cnd	2.875
34 - Subvention à l'ASBL Conseil de la Musique										
26	4	21	33.17	34	62	33	Cnd	Subvention à l'ASBL Conseil de la Musique de la Communauté française	881	
Totaux activité 34										
									Cnd	881
35 - Opéra royal de Wallonie										
26	4	21	33.26	35	90	33	Cnd	Subvention à l'ASBL Opéra Royal de Wallonie - Centre lyrique de la Communauté française	14.149	
26	4	21	33.27	35	93	33	Cnd	Remboursement du prêt de l'Opéra Royal de Wallonie - Centre lyrique de la Communauté française	171	
Totaux activité 35										
									Cnd	14.320
36 - Orchestre philharmonique de Liège										
26	4	21	33.27	36	94	33	Cnd	Subvention à l'ASBL Orchestre philharmonique de Liège et de la Communauté française	8.246	
Totaux activité 36										
									Cnd	8.246
37 - Organismes de musique classique et contemporaine sous contrats-programmes ou conventions										

										En milliers d'euros	
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux	
26	4	21	33.29	37	04	33	Cnd	Subventions aux orchestres, ensembles musicaux et compagnies lyriques conventionnés	391		
26	4	21	33.30	37	07	33	Cnd	Subventions aux organisateurs de concerts et festivals de musique classique conventionnés	351		
26	4	21	33.31	37	10	33	Cnd	Subventions aux associations de production discographique conventionnées	271		
26	4	21	33.32	37	13	33	Cnd	Subventions aux associations et centres de musique électroacoustique conventionnés	405		
26	4	21	33.33	37	16	33	Cnd	Subventions à diverses associations musicales conventionnées	26		
26	4	21	33.34	37	19	33	Cnd	Subventions aux Jeunesses Musicales de la Communauté française	976		
26	4	21	33.35	37	22	33	Cnd	Subvention à l'ASBL Orchestre Royal de Chambre de Wallonie	1.152		
26	4	21	33.36	37	25	33	Cnd	Subvention à l'ASBL Centre d'Art vocal et de musique ancienne (CAVEMA)	660		
26	4	21	33.37	37	28	33	Cnd	Subvention à l'ASBL Festival de Wallonie	448		
26	4	21	33.38	37	31	33	Cnd	Subvention à l'ASBL Ars Musica	303		
Totaux activité 37											
									Cnd	4.983	
Totaux programme 3											
									Cnd	31.895	
PROGRAMME 4											
ART DE LA DANSE											
41 - Initiatives diverses en matière de danse											
26	4	21	12.30	41	16	1211	Cnd	Dépenses de toute nature en matière de danse	16		
26	4	21	33.01	41	21	33	Cnd	Bourses à la création et à la formation continue	14		
Totaux activité 41											
									Cnd	30	
42 - Centre chorégraphique de la Communauté française											
26	4	21	33.28	42	06	33	Cnd	Subvention au Centre chorégraphique de la Communauté française	3.307		
Totaux activité 42											
									Cnd	3.307	
43 - Compagnies de danse											
26	4	21	33.36	43	31	33	Cnd	Subventions aux compagnies de danse sous contrats-programmes	1.704		
26	4	21	33.37	43	34	33	Cnd	Subventions aux compagnies de danse conventionnées	471		
Totaux activité 43											
									Cnd	2.175	
44 - Art de la danse - Chorégraphie - Productions, recherches et festivals											
26	4	21	33.15	44	66	33	Cnd	Subventions à la danse et aux festivals chorégraphiques. Aide aux compagnies expérimentales et à la création	450		

										En milliers d'euros	
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux	
									Totaux activité 44		
									<i>Cnd</i>	450	
									Totaux programme 4		
									<i>Cnd</i>	5.962	
									PROGRAMME 5 PROMOTION CULTURELLE INTERNATIONALE		
									51 - Services extérieurs de promotion internationale		
26	4	21	12.01	51	36	1211	Cnd	Dépenses relatives aux activités du Service extérieur de promotion internationale de Wallonie-Bruxelles-Théâtre / Danse	65		
26	4	21	12.02	51	39	1211	Cnd	Dépenses relatives aux activités du Service extérieur de promotion internationale de Wallonie-Bruxelles-Musique	72		
26	4	21	74.01	51	12	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables - Services extérieurs de promotion internationale de Wallonie-Bruxelles-Musique et Wallonie-Bruxelles-Théâtre / Danse	-		
									Totaux activité 51		
									<i>Cnd</i>	137	
									Totaux programme 5		
									<i>Cnd</i>	137	
									PROGRAMME 6 ARTS DU CIRQUE, ARTS FORAINS ET DE LA RUE		
									61 - Initiatives diverses en matière de cirque, arts forains et arts de la rue		
26	4	21	12.61	61	32	1211	Cnd	Dépenses de toute nature relatives à des initiatives diverses en matière de cirque, arts forains et arts de la rue	8		
26	4	21	33.01	61	41	33	Cnd	Bourses à la création, à la recherche ou à la formation continue	10		
									Totaux activité 61		
									<i>Cnd</i>	18	
									62 - Compagnies		
26	4	21	33.62	62	31	33	Cnd	Subventions de fonctionnement aux compagnies professionnelles de cirque, arts forains et d'arts de la rue	309		
									Totaux activité 62		
									<i>Cnd</i>	309	
									63 - Festivals		
26	4	21	33.63	63	35	33	Cnd	Subventions de fonctionnement aux festivals professionnels de cirque, arts forains et d'arts de la rue	304		
									Totaux activité 63		
									<i>Cnd</i>	304	
									64 - Aides aux projets		
26	4	21	33.64	64	39	33	Cnd	Subventions aux projets professionnels de cirque, arts forains et arts de la rue	305		
									Totaux activité 64		
									<i>Cnd</i>	305	
									65 - Promotion		

									En milliers d'euros	
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
26	4	21	33.65	65	43	33	Cnd	Subventions aux lieux, aux organismes et aux actions de promotion en faveur du secteur professionnel du cirque, des arts forains et arts de la rue	166	
								Totaux activité 65		
								<i>Cnd</i>		166
								Totaux programme 6		
								<i>Cnd</i>		1.102
								TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 21		
								<i>Cnd</i>		84.605
								Dont Région de langue française		
								<i>Cnd</i>		78

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
DIVISION ORGANIQUE 22										
LIVRE										
PROGRAMME 0										
SUBSISTANCE										
01 - Service général des Lettres et du Livre - Fonctionnement et promotion de la lecture										
26	4	22	12.02	01	16	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	84	
Totaux activité 01										
									Cnd	84
Totaux programme 0									Cnd	84
PROGRAMME 1										
LECTURE PUBLIQUE										
11 - Promotion et animation en faveur de la lecture publique et du livre										
26	4	22	01.01	11	21	01 1211	Cnd	Dépenses de toute nature liées à la politique d'animation des bibliothèques publiques menée à l'initiative de la Communauté française	65	
26	4	22	01.02	11	24	01 1211 33	Cnd	Dépenses généralement quelconques liées à la lecture publique	38	
26	4	22	12.20	11	80	1211	Cnd	Dépenses de toute nature relatives aux publications, imprimés, enquêtes et à l'organisation de réunions, colloques, journées d'études ou animations	24	
26	4	22	12.30	11	13	1211	Cv	Crédit variable pour les dépenses courantes, achats de documents divers, de biens et de services utiles à l'accomplissement des missions dévolues aux centres de lecture publique de la Communauté française et au CLPCF (C)	70	
26	4	22	12.34	11	25	1211	Cnd	Initiatives du Centre de lecture publique de la Communauté française	140	
26	4	22	33.14	11	57	33	Cnd	Subventions pour des activités de promotion de la lecture et d'animations dans le cadre de la lecture publique	-	
26	4	22	33.15	11	60	33	Cnd	Subventions allouées à certaines bibliothèques publiques pour des projets pluriannuels de développement de la lecture	177	
26	4	22	43.05	11	23	4312 4322	Cnd	Subventions pour des activités de promotion de la lecture et d'animations dans le cadre de la lecture publique	-	
26	4	22	43.06	11	26	4312	Cnd	Subventions pour des activités de promotion de la lecture et d'animations dans le cadre de la lecture publique, y compris créances années antérieures	-	
26	4	22	43.07	11	29	4312 4322	Cnd	Subventions allouées à certaines bibliothèques publiques pour des projets pluriannuels de développement de la lecture	977	

PROGRAMME 2
LETTRES ET LIVRE

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
21 - Acquisitions d'ouvrages et activités liées à la promotion des lettres										
26	4	22	12.40	21	53	1211	Cnd	Service de la promotion des lettres, dépenses courantes relatives à la promotion et à la diffusion des lettres	418	
26	4	22	33.15	21	70	33	Cnd	Soutien aux projets associatifs visant au développement de la lecture	25	
26	4	22	33.16	21	73	33	Cnd	Aide à la création littéraire	762	
26	4	22	33.17	21	76	3132	Cnd	Aide à l'édition littéraire	667	
26	4	22	33.18	21	79	3132	Cnd	Aide à la promotion et à la diffusion littéraires	865	
26	4	22	33.19	21	82	33	Cnd	Aide à la traduction littéraire	138	
Totaux activité 21										
									Cnd	2.875
22 - Académie royale de Langue et de Littérature françaises - Fonds national de la Littérature										
26	4	22	33.23	22	95	1211	Cnd	Subvention aux publications de l'Académie royale de Langue et de Littérature françaises	30	
26	4	22	33.28	22	13	1211	Cnd	Subvention au Fonds national de la Littérature	48	
Totaux activité 22										
									Cnd	78
24 - Promotion du livre belge de langue française										
26	4	22	12.42	24	62	1211	Cnd	Dépenses de toute nature relatives aux enquêtes sur le livre et la lecture, et à la promotion du livre	31	
26	4	22	33.26	24	09	3132	Cnd	Promotion du livre	321	
26	4	22	81.01	24	75	8112	Cnd	Prêts remboursables et aides à l'édition du livre	-	
26	4	22	81.02	24	78	8112	Cv	Crédit variable pour l'octroi de prêts aux éditeurs (B)	75	
26	4	22	81.03	24	81	8112	Cnd	Prêts remboursables et aides aux libraires pour la diffusion du livre	25	
26	4	22	81.04	24	84	8112	Cv	Crédit variable pour l'octroi de prêts aux libraires (B)	39	
Totaux activité 24										
									Cnd	377
									Cv	114
25 - Activités liées à la BD, au livre de jeunesse et au livre de sciences humaines										
26	4	22	12.01	25	37	1211	Cnd	Dépenses relatives à la promotion et la diffusion en littérature de jeunesse	40	
26	4	22	33.01	25	32	33	Cnd	Subventions aux activités liées à la création, à la diffusion et à la promotion de la BD	132	
26	4	22	33.02	25	35	33	Cnd	Aides à la création, la diffusion et la promotion du livre de jeunesse	210	
26	4	22	33.04	25	41	33	Cnd	Subventions aux livres de sciences humaines	50	

									<i>En milliers d'euros</i>	
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
Totaux activité 25										
									<i>Cnd</i>	432
Totaux programme 2										
									<i>Cnd</i>	3.762
									<i>Cv</i>	114
PROGRAMME 3										
LANGUES RÉGIONALES ENDOGÈNES										
31 - Aides aux langues régionales endogènes et prix										
26	4	22	12.01	31	43	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services relatives à la défense, à l'illustration, à la promotion et à la diffusion des langues régionales endogènes	3	
26	4	22	33.22	31	04	33	Cnd	Subventions aux activités de promotion et de diffusion des langues régionales endogènes	152	
Totaux activité 31										
									<i>Cnd</i>	155
Totaux programme 3										
									<i>Cnd</i>	155
PROGRAMME 4										
LANGUE FRANÇAISE										
41 - Promotion de la langue française										
26	4	22	12.41	41	76	1211	Cnd	Service de la langue française. Dépenses de toute nature relatives à la promotion et à la diffusion de la langue française	89	
26	4	22	33.24	41	20	33	Cnd	Subventions aux activités de défense, de diffusion, de promotion et d'illustration de la langue française	174	
Totaux activité 41										
									<i>Cnd</i>	263
Totaux programme 4										
									<i>Cnd</i>	263
PROGRAMME 5										
INFORMATIQUE										
51 - Aide au développement Informatique										
26	4	22	12.32	51	59	1211	Cnd	Dépenses relatives aux frais de fonctionnement informatique des bibliothèques créées par la Communauté française	45	
26	4	22	12.35	51	68	1211	Cnd	Dépenses pour le développement des technologies de la communication pour le réseau public de lecture de la Communauté française	100	
26	4	22	52.11	51	65	521	Cnd	Subventions aux bibliothèques reconnues pour l'achat d'équipements informatiques et de logiciels destinés à assurer la gestion des bibliothèques et la compatibilité des systèmes existants dans les réseaux de lecture publique	42	

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux	
DIVISION ORGANIQUE 23 JEUNESSE ET ÉDUCATION PERMANENTE											
PROGRAMME 1 INITIATIVES ET INTERVENTIONS DIVERSES											
11 - Promotion et animation en faveur de la jeunesse et de l'éducation permanente											
25	4	23	12.20	11	10	1211	Cnd	Dépenses de toute nature relatives aux publications, imprimés, enquêtes et à l'organisation de réunions, colloques ou journées d'études	6		
Totaux activité 11											
								Cnd		6	
Totaux programme 1											
								Cnd		6	
PROGRAMME 2 JEUNESSE											
21 - Activités du service, soutien aux activités extraordinaires de jeunesse, aux actions de transversalité et au Conseil de la Jeunesse de la Communauté française											
25	4	23	12.30	21	50	1211	Cnd	Service de la jeunesse, dépenses de toute nature relatives aux activités du service, aux collaborations à des activités d'organisation de jeunesse, de centres de jeunes et de conseils de jeunesse et aux frais de secrétariat du CJEF et du CRIJ (Conseil de la Jeunesse d'expression française et Comité pour les relations internationales de jeunesse)	89		
25	4	23	12.31	21	53	1211	Cnd	Service de la jeunesse, dépenses de toute nature relatives aux activités propres au CJEF sur proposition de son bureau ou de son assemblée plénière	-		
25	4	23	12.33	21	59	1211	Cnd	Dépenses liées à des activités internationales de jeunesse	20		
25	4	23	33.01	21	55	33	Cnd	Subvention au Conseil de la Jeunesse de la Communauté française (décret du 14/11/2008)	152		
25	4	23	33.03	21	61	33	Cnd	Projets particuliers d'animation d'organisation de jeunesse, de centres de jeunes et d'associations non reconnues	1.113		
25	4	23	33.04	21	64	33	Cnd	Transversalité Jeunesse	100		
25	4	23	33.09	21	79	33	Cnd	Subventions pour des projets entrés dans le cadre de programmes, subventions pour les créations, productions et diffusions culturelles "Jeunes"	-		
Totaux activité 21											
								Cnd		1.474	
22 - Conseil de la Jeunesse d'expression française											

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
25	4	23	12.31	22	54	1211	Cnd	Service de la jeunesse, dépenses de toute nature relatives aux activités propres au CJEF sur proposition de son bureau ou de son assemblée plénière	-	
25	4	23	33.01	22	56	33	Cnd	Subvention au Conseil de la Jeunesse de la Communauté française	-	
Totaux activité 22										
Cnd										0
23 - Subventions ordinaires de fonctionnement et de personnel										
25	4	23	33.01	23	57	33	Cnd	Subventions aux organisations de jeunesse (décret du 20 juin 1980 et du 19 mai 2004)	13.711	
25	4	23	33.02	23	60	33	Cnd	Subventions aux centres de jeunes : fonctionnement et intervention dans la rémunération des animateurs (décret du 20 juillet 2000)	12.032	
25	4	23	33.06	23	72	33	Cnd	Subventions complémentaires aux organisations de jeunesse dans le cadre des Etats Généraux de la Culture	-	
25	4	23	33.20	23	17	33	Cnd	Subventions aux Coordinations régionales d'écoles de devoirs et à la Fédération communautaire des écoles de devoirs : fonctionnement, activités et intervention dans l'emploi (décret du 28 avril 2004)	333	
25	4	23	52.01	23	34	521	Cnd	Subventions exceptionnelles pour l'aménagement et la sécurisation dans le secteur jeunesse	350	
Totaux activité 23										
Cnd										26.426
25 - Formation										
25	4	23	33.40	25	79	33	Cnd	Subventions pour la formation d'animateurs volontaires	-	
Totaux activité 25										
Cnd										0
Totaux programme 2										
Cnd										27.900
PROGRAMME 3										
EDUCATION PERMANENTE										
31 - Activités du Service										
26	4	23	12.40	31	90	1211	Cnd	Dépenses de toute nature relatives aux activités du service et aux collaborations à des activités d'organisations d'Education permanente	50	
26	4	23	12.42	31	96	1211	Cnd	Dépenses de toute nature relative aux activités du service et aux collaborations à des activités d'organisations d'éducation permanente, y compris créances années antérieures	-	
26	4	23	33.06	31	80	33	Cnd	Subventions aux associations bénéficiant des dispositions transitoires prévues à l'article 39 du décret du 17 juillet 2003 ou d'un contrat-programme dans le cadre dudit décret	23.267	

En milliers d'euros

									<i>En milliers d'euros</i>	
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
Totaux programme 3										
									<i>Cnd</i>	28.011
PROGRAMME 4										
ACTIVITÉS SOCIO-CULTURELLES										
41 - Formation des animateurs										
25	4	23	33.10	41	05	33	Cnd	Subventions pour la formation des animateurs socio-culturels	410	
25	4	23	33.11	41	08	33	Cnd	Subventions pour la formation d'animateurs volontaires	975	
Totaux activité 41										
									<i>Cnd</i>	1.385
42 - Formation socio-culturelle										
26	4	23	12.01	42	81	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	-	
Totaux activité 42										
									<i>Cnd</i>	0
Totaux programme 4										
									<i>Cnd</i>	1.385
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 23										
									<i>Cnd</i>	57.302

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
DIVISION ORGANIQUE 24 PATRIMOINE CULTUREL ET ARTS PLASTIQUES PROGRAMME 1 DÉPENSES ET SUBVENTIONS DIVERSES EN PATRIMOINE CULTUREL										
11 - Patrimoine culturel et Musées										
26	4	24	12.20	11	37	1211	Cnd	Dépenses de toute nature relatives aux réunions, enquêtes et à l'organisation de colloques ou journées d'études, aux publications, à la conservation, la restauration et la mise en valeur du patrimoine culturel	150	
26	4	24	33.04	11	81	33	Cnd	Subventions aux organismes qui assurent une action éducative dans les musées - Communauté française	25	
26	4	24	33.07	11	90	33	Cnd	Subventions aux musées privés et aux associations relevant du patrimoine culturel	365	
26	4	24	33.08	11	93	33	Cnd	Subventions aux musées privés et aux associations relevant du patrimoine culturel - Région de langue française	104	
26	4	24	33.09	11	96	33	Cnd	Subventions aux musées privés et aux associations relevant du patrimoine culturel - Région bruxelloise	88	
26	4	24	33.10	11	02	33	Cnd	Subventions aux institutions muséales privées reconnues	54	
26	4	24	33.34	11	74	33	Cnd	Subventions aux musées et institutions muséales liées à la Communauté française par contrats-programmes ou conventions	2.836	
26	4	24	33.35	11	77	33	Cnd	Subvention à l'ASBL Domaine de Seneffe - Musée de l'Orfèvrerie de la Communauté française liée par contrat-programme à la Communauté française	1.610	
26	4	24	33.36	11	80	33	Cnd	Subventions aux musées et institutions muséales liées à la Communauté française par contrats-programmes ou conventions, y compris créances années antérieures	-	
26	4	24	33.44	11	07	33	Cnd	Subventions pour la conservation et la restauration de biens culturels privés classés (décret du 11 juillet 2002) (nouveau)	12	
26	4	24	43.03	11	71	434	Cnd	Subventions pour la conservation et la restauration de biens culturels publics classés (décret du 11 juillet 2002) (nouveau)	8	
26	4	24	43.11	11	95	434	Cnd	Subventions aux musées publics et aux associations de musées publics - Région de langue française	71	
26	4	24	43.12	11	01	434	Cnd	Subventions aux musées publics et aux associations de musées publics- Région bruxelloise	8	
26	4	24	43.13	11	04	434	Cnd	Subventions en vue de la réalisation d'expositions	-	

En milliers d'euros

[illegible]

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
26	4	24	12.30	21	77	1211	Cnd	Dépenses relatives à des manifestations et expositions de prestige (biennales internationales)	150	
26	4	24	12.60	21	70	1211	Cnd	Dépenses de toute nature relatives à la promotion et à la diffusion, à l'information et à la création en matière d'Arts plastiques et visuels, d'artisanat de création et de design + gestion, conservation et numérisation des collections du Service des Arts plastiques	240	
26	4	24	12.61	21	73	1211	Cnd	Gestion, conservation et numérisation des collections du service des Arts plastiques (nouveau)	-	
26	4	24	33.30	21	72	33	Cnd	Subventions ponctuelles aux artistes, aux établissements publics, aux associations et organismes de création et de diffusion des Arts plastiques et visuels, d'artisanat de création et de design (toutes régions)	287	
26	4	24	33.31	21	75	33	Cnd	Subventions ponctuelles et conventions avec des éditeurs, artistes, artisans de création et designers pour l'édition et la diffusion de publications et revues	200	
26	4	24	33.41	21	08	33	Cnd	Subventions aux centres d'art contemporain, aux institutions, aux associations de promotion et de diffusion, aux associations professionnelles, aux manifestations liées à la Communauté française par contrats-programmes ou conventions	1.956	
26	4	24	74.21	21	26	745	Cnd	Acquisition d'oeuvres d'art relevant des arts plastiques et des métiers d'art contemporain	42	
Totaux activité 21										
									Cnd	2.875
22 - Musée des Arts contemporains du Grand Hornu										
26	4	24	33.01	22	83	33	Cnd	Subventions au Programme de Transition Professionnelle relatif au Musée des Arts contemporains du Grand Hornu, Institutions muséales privées reconnues	71	
26	4	24	33.36	22	91	33	Cnd	Subvention au Musée des Arts contemporains du Grand Hornu lié par convention à la Communauté française	1.906	
26	4	24	74.22	22	30	745	Cnd	Acquisition d'œuvres pour le Musée des Arts contemporains du Grand Hornu	150	
Totaux activité 22										
									Cnd	2.127
23 - Aide aux artistes										
26	4	24	33.06	23	02	33	Cnd	Prix à des artistes et subventions à des associations culturelles pour l'organisation de prix conventionnés ou récurrents en faveur d'artistes	17	
26	4	24	33.33	23	83	33	Cnd	Bourses aux projets de création et de production d'artistes	150	
Totaux activité 23										
									Cnd	167

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
DIVISION ORGANIQUE 25										
AUDIOVISUEL ET MULTIMÉDIA										
PROGRAMME 0										
SUBSISTANCE										
01 - Biens et services										
26	1	25	12.01	01	94	1211	Cnd	Honoraires des avocats. Frais de justice en matière d'affaires civiles, administratives et pénales	30	
Totaux activité 01										
									Cnd	30
Totaux programme 0									Cnd	30
PROGRAMME 1										
INITIATIVES ET INTERVENTIONS DIVERSES										
11 - Promotion et animation en faveur de l'audiovisuel										
26	1	25	01.01	11	05	01	Cnd	Provision pour politiques nouvelles	300	
26	1	25	12.20	11	64	1211	Cnd	Dépenses de toute nature relatives aux publications, imprimés, enquêtes et à l'organisation de réunions, colloques, journées d'études et de manifestations diverses	150	
Totaux activité 11										
									Cnd	450
12 - Commissions et Conseil supérieur de l'Audiovisuel										
26	1	25	41.01	12	75	1211	Cnd	Dotation pour le fonctionnement du CSA	-	
26	1	25	41.02	12	78	1111 1112 112 1131	Cnd	Dotation pour le personnel du CSA	-	
26	1	25	41.03	12	81	413	Cnd	Dotation complémentaire en vue de couvrir les dépenses en relation avec les éventuels dommages et intérêts à payer par le CSA	-	
26	1	25	41.04	12	84	1211	Cnd	Dotation pour le Conseil supérieur de l'Audiovisuel	2.200	
Totaux activité 12										
									Cnd	2.200
13 - Organismes d'audiovisuel										
26	1	25	52.24	13	50	521	Cnd	Subventions d'équipement et d'aménagement aux associations et organismes d'audiovisuel	100	
26	1	25	74.05	13	94	7422	Cnd	Achats de biens mis à la disposition d'organismes culturels	499	
Totaux activité 13										
									Cnd	599
14 - Aide aux télévisions locales, au Centre du cinéma et de l'audiovisuel et aux projets multimédias										
26	1	25	01.01	14	08	3132 413	Cv	Crédit variable destiné aux subventions des télévisions locales et au Centre du cinéma et de l'audiovisuel (A)	-	

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
26	4	25	30.01	14	75	33 3132	Cv	Crédit variable destiné aux subventions pour des projets de création d'œuvres audiovisuelles, musicales et multimédia (A)	-	
Totaux activité 14										
									Cv	0
15 - Aides à la professionnalisation et à la formation des employeurs										
26	1	25	33.01	15	06	33	Cnd	Subventions destinées à la professionnalisation et à la formation des employeurs	-	
Totaux activité 15										
									Cnd	0
Totaux programme 1										
									Cnd	3.249
									Cv	0
PROGRAMME 2 CINÉMA ET VIDÉO										
21 - Aides à la production cinématographique et télévisuelle										
26	1	25	01.01	21	15	01	Cnd	Dépenses relatives à la concertation en matière de cinéma	-	
26	1	25	33.03	21	18	33	Cnd	Subventions liée à la cession des centres de prêts de la Médiathèque de la Communauté française	200	
26	1	25	33.04	21	21	413	Cnd	Subvention à la Médiathèque de la Communauté française relative à l'emploi dans le secteur socioculturel	-	
26	1	25	33.05	21	24	413	Cnd	Subventions à la Médiathèque de la Communauté française de Belgique	5.927	
26	1	25	33.06	21	27	33	Cnd	Aide à des initiatives dans le domaine audiovisuel	54	
26	1	25	33.07	21	30	33	Cnd	Subventions aux ateliers de production et ateliers d'accueil relatives à l'emploi dans le secteur socioculturel	-	
26	1	25	41.03	21	90	413	Cnd	Dotation au Centre du cinéma et de l'audiovisuel	15.917	
Totaux activité 21										
									Cnd	22.098
23 - Politique de l'audiovisuel										
26	1	25	12.35	23	24	1211	Cnd	Dépenses de toute nature relatives à la politique de l'audiovisuel	10	
26	1	25	33.02	23	17	33	Cnd	Subventions relatives à la politique de l'audiovisuel	47	
Totaux activité 23										
									Cnd	57
Totaux programme 2										
									Cnd	22.155
PROGRAMME 3 RADIO ET TÉLÉVISION										
31 - Dotations et subventions en faveur de la RTBF										
26	1	25	41.01	31	94	414	Cnd	Dotation à la Radiodiffusion - Télévision Belge de la Communauté française (RTBF)	199.399	

										En milliers d'euros	
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux	
26	1	25	41.05	31	09	414	Cnd	Dotation à la RTBF pour ses frais spécifiques au projet TV5	873		
26	1	25	41.06	31	12	414	Cnd	Dotation à la RTBF pour ses frais spécifiques au projet de numérisation des archives audiovisuelles	-		
26	1	25	81.02	31	69	614	Cnd	RTBF - Dotation en vue de couvrir les charges d'amortissement d'emprunts, d'acquisition de matériel et de réalisations audiovisuelles	-		
26	1	25	81.03	31	72	614	Cnd	Intervention financière dans le cadre des investissements (Plan Magellan) de la RTBF	5.649		
26	1	25	81.04	31	75	8142	Cnd	Prises de participation dans la S.A. Sonuma	-		
Totaux activité 31											
									Cnd	205.921	
32 - Expérimentations diverses en matière de diffusion directe par satellite											
26	1	25	81.05	32	79	414	Cnd	RTBF - Soutien au projet TV5	6.464		
26	1	25	81.07	32	85	01	Cnd	Participation de la Communauté française au projet ARTE Belgique	2.810		
Totaux activité 32											
									Cnd	9.274	
33 - Soutien aux télévisions locales											
26	1	25	31.09	33	30	3132	Cnd	Subventions en vue de couvrir les charges contractées par les télévisions locales et communautaires pour l'équipement et l'aménagement de studios de télévision	397		
26	1	25	31.32	33	02	3132	Cnd	Subventions aux télévisions locales relatives à l'emploi dans le secteur socioculturel	-		
26	1	25	33.10	33	51	3132	Cnd	Subventions aux télévisions locales	4.798		
26	1	25	33.11	33	54	33	Cnd	Subventions aux télévisions locales pour leur frais spécifiques liés à la numérisation de leurs archives audiovisuelles	100		
26	1	25	33.12	33	57	3132	Cnd	Subventions aux télévisions locales pour projets cofinancés par l'Union européenne	14		
26	1	25	33.13	33	60	3132	Cnd	Subvention à la fédération des télévisions locales	126		
26	1	25	52.01	33	01	3132	Cnd	Subventions aux télévisions locales pour l'acquisition d'équipement	357		
26	1	25	74.06	33	20	7422	Cnd	Achats de biens mis à la disposition d'organismes culturels	-		
Totaux activité 33											
									Cnd	5.792	
34 - Aide à la création radiophonique											
26	1	25	31.01	34	07	3132	Cv	Crédit variable destiné au subventionnement de projets d'émissions radiophoniques (B)	915		
Totaux activité 34											
									Cv	915	
35 - Fréquences Radio Diffusion											

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
26	1	25	12.01	35	31	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	46	
26	1	25	12.02	35	34	1211	Cnd	Conventions - Gestion fréquences radiodiffusion	-	
26	1	25	33.01	35	26	33	Cnd	Subventions pour les émissions audiovisuelles concédées aux partis politiques démocratiques	40	
26	1	25	74.01	35	07	7422	Cnd	Achats de biens meubles durables	30	
Totaux activité 35										
									Cnd	116
Totaux programme 3										
									Cnd	221.103
									Cv	915
PROGRAMME 4										
PRESSE										
41 - Aide directe à la presse d'opinion										
26	1	25	01.01	41	35	3132 413	Cv	Crédit variable destiné au développement de la presse écrite (A)	-	
26	1	25	01.02	41	38	3132	Cnd	Provision en vue d'aide à la presse	-	
26	1	25	32.03	41	29	3132	Cnd	Aide directe à la presse d'opinion et à la presse périodique	330	
26	1	25	33.04	41	41	33	Cnd	Subvention à l'Association des Journalistes Professionnels	140	
26	1	25	33.05	41	44	33	Cnd	Subvention au Conseil de déontologie	81	
26	1	25	33.06	41	47	33	Cnd	Aide au journalisme d'investigation	75	
26	1	25	41.01	41	07	413	Cnd	Dotation au Centre de l'aide à la presse écrite de la Communauté française	6.982	
Totaux activité 41										
									Cnd	7.608
									Cv	0
Totaux programme 4										
									Cnd	7.608
									Cv	0
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 25										
									Cnd	254.145
									Cv	915
Dont Région de langue française										
									Cnd	4.798

En milliers d'euros

[illegible]

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
23	5	26	12.06	06	44	1212	Cnd	Loyers des biens immobiliers à vocation sportive et éventuels impôts ou charges les grevant	-	
Totaux activité 06										
									Cnd	0
07 - Assurances										
23	5	26	12.27	07	11	1211	Cnd	Paie ment des polices d'assurance	103	
Totaux activité 07										
									Cnd	103
Totaux programme 0										
									Cnd	2.368
									Cv	0
PROGRAMME 1										
EDUCATION PHYSIQUE ET SPORT										
11 - Imprimés, publications, relations publiques										
23	5	26	11.05	11	37	1111 1112 112 1131	Cv	Crédit variable destiné aux rémunérations d'encadrement des activités sportives (A)	-	
23	5	26	12.33	11	33	1211	Cv	Crédit variable destiné à des dépenses de toute nature en vue de la promotion des activités sportives (C)	12.500	
Totaux activité 11										
									Cv	12.500
12 - Médailles, prix, trophées, plaquettes										
23	5	26	12.31	12	28	1211	Cnd	Achat de médailles, prix, trophées, coupes, plaquettes	15	
Totaux activité 12										
									Cnd	15
13 - Matériel non durable										
23	5	26	12.35	13	41	1211	Cnd	Services sportifs - Achat de matériel non durable	31	
Totaux activité 13										
									Cnd	31
14 - Centres sportifs										
23	5	26	01.01	14	35	01 1211 33	Cnd	Dépenses de toute nature relatives à la gestion des centres sportifs	3.640	
Totaux activité 14										
									Cnd	3.640
Totaux programme 1										
									Cnd	3.686
									Cv	12.500
PROGRAMME 2										
RECHERCHES ET DÉVELOPPEMENT										
21 - Promotion du sport et de l'ADEPS										
23	5	26	12.30	21	34	1211	Cnd	Promotion du sport	890	
23	5	26	12.31	21	37	1211	Cnd	Promotion d'événements sportifs	1.918	
23	5	26	12.33	21	43	1211	Cnd	Campagne de promotion du fair-play (nouveau)	450	
23	5	26	12.34	21	46	1211	Cnd	Été sport (nouveau)	650	

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
Totaux activité 21										
									<i>Cnd</i>	3.908
22 - Etudes et recherches dans le domaine du sport										
23	5	26	12.32	22	41	1211	Cnd	Frais d'études et d'expertise scientifique	62	
Totaux activité 22										
									<i>Cnd</i>	62
Totaux programme 2										
									<i>Cnd</i>	3.970
PROGRAMME 3										
SUBVENTIONS DIVERSES										
31 - Subventions pour le sport de haut niveau										
23	5	26	33.07	31	67	33	Cnd	Subvention pour la participation aux Jeux Olympiques et convention de partenariat jeunes talents sportifs	-	
Totaux activité 31										
									<i>Cnd</i>	0
32 - Plaines de jeux et installations de jeux sportifs										
23	5	26	33.13	32	86	33	Cnd	Subventions aux organisateurs de camps sportifs	85	
23	5	26	33.15	32	92	33	Cnd	Subvention aux organisateurs de programme de développement sportif	250	
Totaux activité 32										
									<i>Cnd</i>	335
34 - Insertion sociale par le sport										
23	5	26	12.34	34	59	1211	Cnd	Insertion sociale par la pratique du sport	350	
23	5	26	33.16	34	97	33	Cnd	Subvention aux sports de quartier	100	
23	5	26	33.17	34	03	33	Cnd	Subvention réseau de sport de quartier	-	
Totaux activité 34										
									<i>Cnd</i>	450
35 - Subventions aux fédérations, ASBL, centres ou clubs sportifs										
23	5	26	01.01	35	56	01	Cnd	Intervention de la Communauté française pour la réalisation d'un programme de transition professionnelle	26	
23	5	26	01.02	35	59	01	Cnd	Subventions pour l'achat de matériel de psychomotricité ainsi que pour l'encadrement	-	
23	5	26	12.01	35	58	1211	Cnd	Dépenses en relation avec la promotion du sport féminin	-	
23	5	26	12.02	35	61	1211	Cnd	Dépenses en relation avec la campagne pour l'éthique dans le sport	75	
23	5	26	12.03	35	64	1211	Cnd	Promotion du sport à l'école (nouveau)	975	
23	5	26	33.02	35	56	33	Cnd	Subventions de fonctionnement aux fédérations sportives francophones reconnues et à leurs cercles y affiliés. Conventions particulières	-	
23	5	26	33.03	35	59	33	Cnd	Subventions aux centres sportifs universitaires et assimilés et aux fédérations sportives scolaires	657	
23	5	26	33.04	35	62	33	Cnd	Subvention fédérations sportives - projet femmes et sports	-	

										En milliers d'euros	
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux	
23	5	26	33.05	35	65	33	Cnd	Subventions aux centres sportifs universitaires et assimilés at aux fédérations sportives scolaires, y compris créances années antérieures	-		
23	5	26	33.07	35	71	33	Cnd	Subvention projet femmes et sports	-		
23	5	26	33.11	35	83	33	Cnd	Sport pour tous	100		
23	5	26	33.16	35	01	33	Cnd	Subventions aux clubs sportifs pour handicapés	130		
23	5	26	33.17	35	04	33	Cnd	Subvention à l'école de sport - ULB	-		
23	5	26	33.18	35	07	33	Cnd	Subventions aux centres sportifs locaux	3.000		
23	5	26	33.19	35	10	33	Cnd	Subvention à une association de Centres sportifs	85		
23	5	26	33.20	35	13	33	Cnd	Subventions forfaitaires de fonctionnement des fédérations sportives reconnues	3.805		
23	5	26	33.21	35	16	33	Cnd	Subventions pour les plans programmes des fédérations sportives reconnues et de l'association visée à l'article 25, 1° du décret	7.600		
23	5	26	33.22	35	19	33	Cnd	Subventions forfaitaires de fonctionnement des fédérations sportives de loisirs reconnues	125		
23	5	26	33.23	35	22	33	Cnd	Subventions forfaitaires de fonctionnement des associations sportives reconnues	200		
23	5	26	33.24	35	25	33	Cnd	Subventions de fonctionnement aux associations pour handicapés	331		
23	5	26	33.25	35	28	33	Cnd	Subventions forfaitaires d'une association de fédérations sportives, de fédérations sportives de loisirs et d'associations sportives francophones reconnues	85		
23	5	26	33.26	35	31	33	Cnd	Subventions pour des formations de cadres sportifs	800		
23	5	26	33.27	35	34	33	Cnd	Subvention au Comité olympique et interfédéral belge (COIB) pour la préparation des athlètes francophones	185		
23	5	26	33.28	35	37	33	Cnd	Subventions de promotion et notoriété des fédérations : sportives, sportives de loisirs et des associations	300		
23	5	26	33.29	35	40	33	Cnd	Subvention au non marchand (nouveau)	-		
23	5	26	52.01	35	30	521	Cnd	Subventions pour l'achat de matériel sportif par les fédérations sportives, les clubs y affiliés, etc.	616		
23	5	26	52.10	35	57	521	Cnd	Subventions pour l'achat de matériel de psychomotricité	240		
23	5	26	52.11	35	60	521	Cnd	Subventions pour l'achat de matériel de psychomotricité, y compris créances années antérieures	-		
23	5	26	63.01	35	32	6311 6321	Cnd	Subventions pour l'achat de matériel sportif par les administrations communales et provinciales	103		
Totaux activité 35											
									Cnd	19.438	
36 - Sportifs de haut niveau évaluation - lutte anti-dopage											

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
23	5	26	12.35	36	64	1211	Cnd	Evaluation des sportifs de haut niveau	290	
23	5	26	12.36	36	67	1211	Cnd	Financement de projets de formation à destination des sportifs de haut niveau (Ariane) (nouveau)	20	
23	5	26	33.01	36	54	33	Cnd	Contribution au fonctionnement de l'Agence mondiale antidopage (AMA)	45	
23	5	26	33.02	36	57	33	Cnd	Contribution à l'accord partiel élargi sur le sport (APES)	25	
Totaux activité 36										
									<i>Cnd</i>	380
Totaux programme 3									<i>Cnd</i>	20.603
PROGRAMME 4										
SERVICES SPORTIFS EXTÉRIEURS										
41 - Dépenses de toute nature pour les installations										
23	5	26	12.40	41	84	1211	Cnd	Dépenses de toute nature et particulièrement en termes de sécurité et d'hygiène, destinées aux installations sportives des centres sportifs, des bureaux et dépôts	175	
Totaux activité 41										
									<i>Cnd</i>	175
42 - Achat de matériel non durable										
23	5	26	12.41	42	88	1211	Cnd	Achat de matériel sportif, non durable	180	
Totaux activité 42										
									<i>Cnd</i>	180
43 - Équipement durable										
23	5	26	74.01	43	42	7422 741	Cnd	Achat de machines diverses, mobilier, matériel et moyens de transport terrestre	800	
Totaux activité 43										
									<i>Cnd</i>	800
Totaux programme 4									<i>Cnd</i>	1.155
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 26									<i>Cnd</i>	31.782
									<i>Cv</i>	12.500
TOTAUX CHAPITRE II										
									<i>Cnd</i>	1.067.206
									<i>Cde</i>	48.400
									<i>Cdo</i>	21.127
									<i>Cv</i>	35.714

CHAPITRE III

ÉDUCATION, RECHERCHE ET FORMATION

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
DIVISION ORGANIQUE 40 SERVICES COMMUNS, AFFAIRES GÉNÉRALES, RECHERCHE EN ÉDUCATION, PILOTAGE DE L'ENSEIGNEMENT (INTERRÉSEAUX) ET ORIENTATION - RELATIONS INTERNATIONALES										
PROGRAMME 0 SUBSISTANCE ADMINISTRATION - ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE										
02 - Frais de fonctionnement										
27	2	40	12.01	02	15	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	76	
27	2	40	12.02	02	18	1211	Cnd	Dépenses relatives aux manifestations et aux publications en matière d'enseignement	57	
27	2	40	74.01	02	88	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	25	
Totaux activité 02										
									Cnd	158
Totaux programme 0										
									Cnd	158
PROGRAMME 1 SUBSISTANCE ADMINISTRATION - PERSONNEL DE L'ENSEIGNEMENT										
12 - Frais de fonctionnement										
27	3	40	01.01	12	23	01	Cnd	Dépenses de toute nature en relation avec le plan d'action contre la pénurie d'enseignants	-	
27	2	40	01.02	12	26	01	Cnd	Dépenses de toute nature relatives au soutien du travail des directeurs d'établissements scolaires	9.395	
27	3	40	12.01	12	25	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	122	
27	3	40	74.01	12	01	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	56	
Totaux activité 12										
									Cnd	9.573
13 - Enseignants - Action sociale										
27	3	40	11.05	13	29	114	Cnd	Dépenses diverses de service social, autres que les achats de biens patrimoniaux	275	
27	3	40	11.06	13	32	114	Cnd	Dépenses diverses de service social, autres que les achats de biens patrimoniaux y compris créances années antérieures	-	
27	3	40	43.20	13	71	4316 4326	Cnd	Frais relatifs au traitement des dossiers d'accidents du travail et de maladies professionnelles - Enseignement officiel subventionné (y compris les centres PMS)	15	
27	3	40	44.20	13	80	443	Cnd	Frais relatifs au traitements des dossiers d'accidents du travail et de maladies professionnelles - En ce compris des arriérés - Enseignement libre subventionné (y compris les centres PMS)	92	

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
27	3	40	45.20	13	89	1211 3431	Cnd	Frais relatifs au traitement des dossiers d'accidents du travail et de maladies professionnelles - Enseignement de la Communauté française (y compris les centres PMS)	20	
27	3	40	82.01	13	74	83	Cv	Crédit variable destiné à pouvoir octroyer des prêts au personnel (C)	-	
Totaux activité 13										
									Cnd	402
									Cv	0
14 - Chargés de mission - Transports scolaires										
27	3	40	11.04	14	27	1111 1112 112 1131	Cnd	Dépenses de personnel	-	
27	3	40	12.01	14	27	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	15	
Totaux activité 14										
									Cnd	15
Totaux programme 1										
									Cnd	9.990
									Cv	0
PROGRAMME 2 PROVISIONS POUR CHARGES DIVERSES										
20 - Provisions en vue de couvrir certaines charges sociales										
23	3	40	01.02	20	34	01	Cnd	Provision d'index	-	
Totaux activité 20										
									Cnd	0
21 - Provisions diverses										
23	3	40	01.01	21	32	1133	Cnd	Provision en vue de la cotisation de responsabilisation en matière de pension	8.200	
23	3	40	01.02	21	35	01	Cnd	Dépenses de toute nature en vue de couvrir les mesures prises dans le cadre des protocoles d'accord sectoriels	-	
23	3	40	01.03	21	38	01	Cnd	Provision relative au litige en matière de congés maladie et de pensions	344	
27	2	40	01.04	21	41	01	Cnd	Provision pour politiques nouvelles	1.000	
27	3	40	01.05	21	44	01	Cnd	Quote-part de la Communauté française dans le régime Aide à la Promotion de l'Emploi (APE)	-	
23	3	40	01.06	21	47	01	Cnd	Provision générale pour litiges et négociations en cours	1.000	
27	2	40	01.07	21	50	01	Cnd	Dépenses de toute nature en relation avec le plan d'action pour l'intervention dans le coût des abonnements scolaires pour les transports publics	18.000	
27	2	40	01.08	21	53	01	Cnd	Dépenses de toute nature en relation avec le plan d'action pour l'intervention dans le coût des classes de dépaysement	-	
Totaux activité 21										
									Cnd	28.544

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
27	2	40	01.10	41	79	01	Cnd	Dépenses de toute nature relatives aux recherches en éducation	905	
27	2	40	01.11	41	82	01	Cnd	Dépenses de toute nature relatives aux recherches en éducation, y compris créances années antérieures	10	
27	2	40	01.12	41	85	01	Cde	Dépenses de toute nature relatives aux recherches en éducation	152	
27	2	40	01.12	41	85	01	Cdo	Dépenses de toute nature relatives aux recherches en éducation	152	
27	2	40	12.30	41	44	1211	Cnd	Dépenses relatives à la diffusion des résultats des recherches en éducation	33	
24	2	40	33.09	41	73	1211	Cnd	Subvention au Service de pédagogie expérimentale de l'Université de Liège	-	
Totaux activité 41										
									Cnd	948
									Cde	152
									Cdo	152
42 - Prix - Donations - Fondations - Legs										
27	1	40	01.01	42	53	01 344 345	Cv	Crédit variable destiné à la gestion des fondations, donations, legs et prix (B)	70	
Totaux activité 42										
									Cv	70
43 - Prestations de services - Manifestations diverses - Études										
27	2	40	33.08	43	72	33	Cnd	Subventions pour des publications à caractère pédagogique	45	
Totaux activité 43										
									Cnd	45
44 - Agence d'évaluation de la qualité dans l'enseignement supérieur										
24	2	40	12.01	44	57	1211	Cnd	Dépenses en relation avec l'agence d'évaluation de la qualité dans l'enseignement supérieur	-	
24	2	40	41.30	44	17	413	Cnd	Dotation à l'Agence pour l'évaluation de la qualité dans l'enseignement supérieur organisé ou subventionné par la Communauté française	713	
Totaux activité 44										
									Cnd	713
Totaux programme 4										
									Cnd	10.679
									Cde	152
									Cdo	152
									Cv	70
PROGRAMME 5										
COLLABORATION À DIVERSES INSTITUTIONS ET ORGANISMES EN MATIÈRE D'ENSEIGNEMENT - DIVERS										
50 - Subventions - Cotisations et interventions diverses - Recherches et enquêtes										
27	2	40	01.02	50	64	1211	Cnd	Subvention au consortium European Schoolnet	14	

										En milliers d'euros	
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux	
27	2	40	33.01	50	58	33	Cnd	Subvention à l'AEDE - Association européenne des enseignants - Secteurs officiel et libre	5		
27	2	40	33.11	50	88	33	Cnd	Subventions aux associations de parents	200		
Totaux activité 50											
									Cnd	219	
55 - Dépenses diverses relatives à l'Enseignement supérieur											
24	2	40	01.01	55	66	01	Cnd	Dépenses de toute nature relatives à l'Enseignement supérieur	100		
24	2	40	12.30	55	58	1211	Cnd	Recherches - Enquêtes - Publications et frais d'études	-		
Totaux activité 55											
									Cnd	100	
Totaux programme 5											
									Cnd	319	
PROGRAMME 6											
ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - RECHERCHE SCIENTIFIQUE - ADMINISTRATION											
60 - Frais de fonctionnement											
24	2	40	12.01	60	73	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	25		
24	2	40	12.02	60	76	1211	Cnd	Dépenses relatives à l'Observatoire de l'Enseignement supérieur (nouveau)	-		
24	2	40	12.03	60	79	1211	Cnd	Dépenses relatives à la participation de la CFWB à EUROSTUDENT IV (nouveau)	-		
Totaux activité 60											
									Cnd	25	
Totaux programme 6											
									Cnd	25	
PROGRAMME 7											
ACTIONS VISANT À RENFORCER L'ATTRACTION DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET À PROMOUVOIR LA MOBILITÉ ÉTUDIANTE											
70 - Subventions - Cotisations et interventions diverses - Recherches et enquêtes - Participations aux programmes européens											
24	1	40	12.01	70	83	1211	Cnd	Dépenses relatives au Conseil supérieur de la mobilité	-		
24	1	40	12.02	70	86	1211	Cnd	Renforcement de l'attractivité de l'enseignement supérieur	23		
24	1	40	41.30	70	43	413	Cnd	Dotation à l'Agence francophone de l'éducation et de la formation tout au long de la vie dans le cadre du sous-programme Erasmus	196		
24	1	40	41.31	70	46	413	Cnd	Dotation à l'Agence francophone de l'éducation et de la formation tout au long de la vie dans le cadre du sous-programme Erasmus Belgica	100		
24	1	40	41.32	70	49	413	Cnd	Dotation à l'Agence francophone de l'éducation et de la formation tout au long de la vie dans le cadre du Fonds d'aide à la mobilité étudiante	1.655		

En milliers d'euros										
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
24	1	40	44.17	70	31	351	Cnd	Subvention au Conseil supérieur de la mobilité dans le cadre du sous-programme Erasmus	-	
24	1	40	44.18	70	34	351	Cnd	Subvention au Conseil supérieur de la mobilité dans le cadre du sous-programme Erasmus Belgica	-	
24	1	40	44.19	70	37	351	Cnd	Subvention au Conseil supérieur de la mobilité dans le cadre du Fonds d'aide à la mobilité étudiante	-	
Totaux activité 70										
									Cnd	1.974
71 - Conseil consultatif										
27	1	40	11.12	71	11	1112	Cnd	Indemnités pour chargés de missions	7	
27	1	40	12.41	71	10	1211	Cnd	Dépenses généralement quelconques relatives au Conseil de l'Éducation et de la Formation	35	
Totaux activité 71										
									Cnd	42
Totaux programme 7										
									Cnd	2.016
PROGRAMME 8										
ACTIONS FONDS EUROPÉENS - INITIATIVES DIVERSES DE LA RÉGION WALLONNE ET DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE EN MATIÈRE D'EMPLOI										
80 - Actions en matière de formation et de réinsertion professionnelles										
27	1	40	01.01	80	91	01	Cv	Crédit variable pour des dépenses relatives à des programmes d'actions en relation avec l'enseignement secondaire en alternance (A)	-	
27	1	40	30.01	80	61	1111 1112 112 1131 1211	Cv	Crédit variable pour le financement de programmes d'actions ou de formation et de réinsertion professionnelles dans l'enseignement de promotion sociale (B)	6.000	
27	1	40	30.02	80	64	1111 1112 112 1131 1211	Cv	Crédit variable pour la réalisation de programmes d'actions ou de formation et de réinsertion professionnelles dans l'enseignement obligatoire de plein exercice, ordinaire et spécialisé, et l'enseignement en alternance (B)	4.347	
Totaux activité 80										
									Cv	10.347
Totaux programme 8										
									Cv	10.347
PROGRAMME 9										
DISCRIMINATIONS POSITIVES DANS L'ENSEIGNEMENT OBLIGATOIRE										
90 - Commission des discriminations positives - Programme de transition professionnelle au sein des établissements, écoles et implantations à discrimination positive de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire										

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
27	3	40	01.05	90	16	01	Cnd	Dépenses relatives aux commissions des discriminations positives	-	
27	3	40	01.07	90	22	01	Cnd	Intervention de la Communauté française pour la réalisation d'un programme de transition professionnelle	16.925	
Totaux activité 90										
									<i>Cnd</i>	16.925
91 - Expérience pédagogique en milieu pluriculturel										
27	2	40	01.08	91	26	01	Cnd	Dépenses de toute nature dans des actions d'éducation interculturelle	66	
Totaux activité 91										
									<i>Cnd</i>	66
Totaux programme 9										
									<i>Cnd</i>	16.991
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 40										
									<i>Cnd</i>	69.382
									<i>Cde</i>	152
									<i>Cdo</i>	152
									<i>Cv</i>	10.417

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
DIVISION ORGANIQUE 41 SERVICE GÉNÉRAL DE L'INSPECTION PROGRAMME 1 SUBSISTANCE INSPECTION - DÉPENSES DE PERSONNEL 11 - Personnel de l'Inspection des Centres PMS										
27	3	41	11.03	11	48	1111 1112 112 1131	Cnd	Personnel statutaire	457	
Totaux activité 11										
									Cnd	457
12 - Personnel de l'Inspection et animation pédagogique de l'Enseignement préscolaire et primaire										
27	3	41	11.03	12	49	1111 1112 112 1131	Cnd	Personnel statutaire	6.290	
Totaux activité 12										
									Cnd	6.290
13 - Personnel de l'Inspection et animation pédagogique de l'Enseignement secondaire										
27	3	41	11.03	13	50	1111 1112 112 1131	Cnd	Personnel statutaire	3.231	
Totaux activité 13										
									Cnd	3.231
14 - Personnel de l'Inspection de l'Enseignement spécial										
27	3	41	11.03	14	51	1111 1112 112 1131	Cnd	Personnel statutaire	395	
Totaux activité 14										
									Cnd	395
15 - Personnel de l'Inspection, Inspecteur général Coordonnateur et Inspecteurs de Religion										
27	3	41	11.03	15	52	1111 1112 112 1131	Cnd	Personnel statutaire	2.064	
Totaux activité 15										
									Cnd	2.064
16 - Personnel de l'Inspection de l'Enseignement de promotion sociale										
27	3	41	11.03	16	53	1111 1112 112 1131	Cnd	Personnel statutaire	531	
Totaux activité 16										
									Cnd	531

										En milliers d'euros	
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux	
17 - Personnel de l'Inspection de l'Enseignement artistique											
27	3	41	11.03	17	54	1111 1112 112 1131	Cnd	Personnel statutaire	780		
Totaux activité 17									Cnd	780	
18 - Personnel de l'Inspection de l'Enseignement à distance											
27	3	41	11.03	18	55	1111 1112 112 1131	Cnd	Personnel statutaire	306		
Totaux activité 18									Cnd	306	
19 - Personnel de l'Inspection - Pilotage général											
27	3	41	11.03	19	56	1111 1112 112 1131	Cnd	Personnel statutaire	137		
Totaux activité 19									Cnd	137	
Totaux programme 1									Cnd	14.191	
PROGRAMME 2											
SUBSISTANCE INSPECTION - FRAIS DE FONCTIONNEMENT											
21 - Frais de fonctionnement de l'Inspection des centres PMS											
27	2	41	12.01	21	61	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	42		
27	2	41	74.01	21	37	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	-		
Totaux activité 21									Cnd	42	
22 - Frais de fonctionnement de l'Inspection de l'Enseignement fondamental ordinaire											
27	2	41	12.01	22	62	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	797		
27	2	41	74.01	22	38	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	-		
Totaux activité 22									Cnd	797	
23 - Frais de fonctionnement pour l'Inspection de l'Enseignement secondaire											
27	2	41	12.01	23	63	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	605		
27	2	41	74.01	23	39	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	-		
Totaux activité 23									Cnd	605	
24 - Frais de fonctionnement de l'Inspection de l'Enseignement spécial											

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
27	2	41	12.01	24	64	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	91	
27	2	41	74.01	24	40	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	-	
Totaux activité 24										
									Cnd	91
25 - Frais de fonctionnement de l'Inspecteur général Coordinateur et des Inspecteurs de Religion										
27	2	41	12.01	25	65	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	227	
27	2	41	74.01	25	41	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	20	
Totaux activité 25										
									Cnd	247
26 - Frais de fonctionnement de l'Inspection de l'Enseignement de promotion sociale										
27	2	41	12.01	26	66	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	88	
27	2	41	74.01	26	42	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	-	
Totaux activité 26										
									Cnd	88
27 - Frais de fonctionnement de l'Inspection de l'Enseignement artistique										
27	2	41	12.01	27	67	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	42	
27	2	41	74.01	27	43	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	-	
Totaux activité 27										
									Cnd	42
28 - Frais de fonctionnement de l'Inspection de l'Enseignement à distance										
27	2	41	12.01	28	68	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	39	
Totaux activité 28										
									Cnd	39
Totaux programme 2										
									Cnd	1.951
PROGRAMME 3										
SERVICE DE CONSEIL ET DE SOUTIEN PÉDAGOGIQUE										
30 - Service de Conseil et de Soutien pédagogique										
27	3	41	11.03	30	67	1111 1112 112 1131	Cnd	Traitements du personnel du Service de Conseil et de Soutien pédagogique	5.919	
27	3	41	12.01	30	70	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services du Service de Conseil et de Soutien pédagogique	543	

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
27	3	41	74.01	30	46	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables du Service de Conseil et de Soutien pédagogique	19	
Totaux activité 30										
									<i>Cnd</i>	6.481
Totaux programme 3										
									<i>Cnd</i>	6.481
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 41										
									<i>Cnd</i>	22.623

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
DIVISION ORGANIQUE 44 BÂTIMENTS SCOLAIRES PROGRAMME 0 FONCTIONNEMENT DES FONDS DES BÂTIMENTS SCOLAIRES ET DES INSTITUTIONS SUCCÉDANT AU FONDS NATIONAL DE GARANTIE										
01 - Fonctionnement des Bâtiments scolaires										
22	6	44	01.01	01	23	413 6131	Cnd	Dotation au service à gestion séparée - Fonds des Bâtiments scolaires de la Communauté française	33.468	
22	6	44	01.02	01	26	413 6131	Cnd	Dotation au service à gestion séparée - Fonds des Bâtiments scolaires de l'enseignement officiel subventionné	14.754	
22	6	44	01.03	01	29	1211 721	Cde	Fonds d'urgence des bâtiments scolaires P.U. 1996-2001	-	
22	6	44	01.03	01	29	1211 721	Cdo	Fonds d'urgence des bâtiments scolaires P.U. 1996-2001	50	
22	6	44	01.04	01	32	01	Cde	Programme de travaux de première nécessité PTPN	-	
22	6	44	01.04	01	32	01	Cdo	Programme de travaux de première nécessité PTPN	1.000	
22	6	44	01.05	01	35	01	Cde	Programme d'urgence 2003-2010	-	
22	6	44	01.05	01	35	01	Cdo	Programme d'urgence 2003-2010	2.000	
22	6	44	01.06	01	38	01	Cde	Programme prioritaire de travaux PPT	33.725	
22	6	44	01.06	01	38	01	Cdo	Programme prioritaire de travaux PPT	26.500	
22	6	44	12.01	01	25	1211	Cnd	Dépenses courantes relatives au programme de travaux de première nécessité	-	
22	6	44	12.02	01	28	1211	Cnd	Dépenses courantes relatives au programme d'urgence 2003	-	
22	6	44	12.03	01	31	1211	Cnd	Dépenses courantes relatives au programme prioritaire de travaux	15	
22	6	44	12.04	01	34	1211	Cde	Dépenses courantes relatives au financement des bâtiments scolaires	270	
22	6	44	12.04	01	34	1211	Cdo	Dépenses courantes relatives au financement des bâtiments scolaires	620	
22	6	44	41.20	01	52	413	Cnd	Subventions au service à gestion séparée Fonds de garantie des bâtiments scolaires	17.000	
Totaux activité 01										
									Cnd	65.237
									Cde	33.995
									Cdo	30.170
02 - Subventions - Loyers - Divers										
23	6	44	12.06	02	41	1212	Cnd	Loyers versés aux sociétés publiques d'administration des bâtiments scolaires (SPABS)	18.487	
22	6	44	33.01	02	21	3122	Cnd	Subventions aux sociétés immobilières créées par le décret du 5 juillet 1993	150	
Totaux activité 02										
									Cnd	18.637

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
								03 - Gestion énergétique des bâtiments scolaires de la Communauté française		
22	6	44	12.01	03	27	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	3.386	
								Totaux activité 03		
								<i>Cnd</i>		3.386
								Totaux programme 0		
								<i>Cnd</i>		87.260
								<i>Cde</i>		33.995
								<i>Cdo</i>		30.170
								TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 44		
								<i>Cnd</i>		87.260
								<i>Cde</i>		33.995
								<i>Cdo</i>		30.170

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
22	2	45	34.02	14	72	1211	Cnd	Dépenses de toute nature en vue de favoriser la coopération scientifique entre laboratoires, services et départements d'institutions belges de langue française et d'institutions étrangères	-	
Totaux activité 14										
									Cnd	0
Totaux programme 1										
									Cnd	250
PROGRAMME 2										
SUBVENTIONS DIVERSES										
20 - Recherche scientifique fondamentale collective										
22	2	45	31.01	20	48	414	Cnd	Subventions en faveur de la recherche scientifique fondamentale collective - Initiative ministérielle	170	
22	2	45	31.02	20	51	414	Cnd	Subventions en faveur de la recherche scientifique fondamentale collective - Initiative ministérielle récurrente	-	
22	2	45	33.01	20	66	33	Cnd	Subvention au Centre de recherche et d'information socio-potitique (CRISP)	220	
22	2	45	33.02	20	69	33	Cnd	Subventions permettant la présence de chercheurs de la Communauté française sur des sites archéologiques	74	
22	2	45	33.03	20	72	33	Cnd	Subvention aux Instituts Internationaux de Physique et de Chimie fondés par Ernest Solvay	52	
22	2	45	33.04	20	75	33	Cnd	Subvention au Centre de recherches en économie régionale et politique économique (CERPE)	59	
Totaux activité 20										
									Cnd	575
Totaux programme 2										
									Cnd	575
PROGRAMME 3										
RECHERCHE SCIENTIFIQUE										
30 - Dépenses diverses										
22	2	45	01.01	30	79	01 1211	Cnd	Dépenses de toute nature résultant de la participation de la Belgique à des activités internationales de politique scientifique	36	
Totaux activité 30										
									Cnd	36
31 - Subventions ASBL ou assimilés										
24	2	45	01.01	31	80	01 1211	Cnd	Dépenses de toute nature relatives à l'organisation du Printemps des Sciences	274	
22	2	45	33.08	31	01	1211	Cnd	Subvention à l'aquarium Dubuisson	64	
22	2	45	33.09	31	04	3441 345	Cnd	Subventions en vue d'assurer le financement des prix et des bourses et la participation à des activités et manifestations scientifiques	106	
22	2	45	33.10	31	07	33	Cnd	Subventions pour des études et des actions de diffusion des connaissances scientifiques	49	
24	2	45	33.11	31	10	33	Cnd	Subventions aux associations d'étudiants	109	

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
22	2	45	41.50	31	05	11 415	Cnd	Subventions à la Ferme expérimentale du Sart Tilman	150	
								Totaux activité 31		
								Cnd		752
								32 - Missions scientifiques à l'étranger		
22	2	45	33.11	32	11	3441	Cnd	Subventions à des jeunes chercheurs et étudiants universitaires - Voyages à l'étranger en groupe	49	
22	2	45	33.12	32	14	120	Cnd	Subventions aux professeurs et aux membres du personnel académique pour missions scientifiques à l'étranger	-	
								Totaux activité 32		
								Cnd		49
								33 - Fonds national de la Recherche scientifique et fonds associés		
22	2	45	41.04	33	63	414	Cnd	Subvention légale pour l'octroi de mandats et de bourses de recherche (loi 27/07/1971)	23.484	
22	2	45	41.05	33	66	414	Cnd	Subventions au FNRS dans le cadre du plan d'expansion	24.199	
22	2	45	41.06	33	69	414	Cnd	Subsides pour recherche médicale (FRSM)	12.500	
22	2	45	41.07	33	72	414	Cnd	Subventions pour le financement de la formation des chercheurs dans l'industrie et dans l'agriculture	10.992	
22	2	45	41.08	33	75	414	Cnd	Subvention à l'Institut interuniversitaire des sciences nucléaires (IISN)	11.006	
22	2	45	41.09	33	78	440	Cnd	Subvention au collège interuniversitaire d'études doctorales dans les sciences du management	221	
22	2	45	41.10	33	81	413	Cnd	Subventions en faveur de la recherche fondamentale collective - Initiative des chercheurs	15.894	
								Totaux activité 33		
								Cnd		98.296
								34 - Subventions diverses		
22	2	45	41.10	34	82	1211	Cnd	Subventions aux centres de génétique humaine reconnus	794	
								Totaux activité 34		
								Cnd		794
								35 - Fonds et programmes de recherche		
22	2	45	41.13	35	92	1211	Cnd	Subventions pour le financement des actions de recherche concertées au sein des académies universitaires	14.186	
22	2	45	41.14	35	95	11	Cnd	Subventions pour le financement des Fonds spéciaux pour la recherche dans les académies universitaires	14.108	
22	2	45	41.15	35	01	413	Cnd	Subvention au Fonds de garantie pour les chercheurs	-	
								Totaux activité 35		
								Cnd		28.294
								36 - Activités internationales		
24	2	45	33.01	36	82	33	Cnd	Recherches et enquêtes en matière d'éducation menées sous l'égide de l'OCDE	201	

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
22	2	45	41.01	36	57	1211	Cnd	Cellule de soutien à l'élaboration des dossiers européens et internationaux	-	
Totaux activité 36										
									<i>Cnd</i>	201
Totaux programme 3										
									<i>Cnd</i>	128.422
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 45										
									<i>Cnd</i>	129.356

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
DIVISION ORGANIQUE 46										
ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES, DES LETTRES ET DES BEAUX-ARTS DE BELGIQUE										
PROGRAMME 0										
SUBSTANCE ADMINISTRATION - ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE										
02 - Frais de fonctionnement										
24	2	46	12.01	02	80	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	240	
24	2	46	12.07	02	01	1211	Cnd	Dépenses exceptionnelles pour achats de biens non durables et de services	2	
24	2	46	74.01	02	56	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	36	
Totaux activité 02										
									Cnd	278
Totaux programme 0										
									Cnd	278
PROGRAMME 1										
SUBSTANCE ADMINISTRATION - PERSONNEL DE L'ENSEIGNEMENT										
12 - Dépenses de personnel - Rémunérations et allocations généralement quelconques										
24	1	46	11.03	12	87	1111 1112 112 1131	Cnd	Personnel statutaire	424	
24	1	46	11.04	12	90	1111 1112 112 1131	Cnd	Personnel autre que statutaire	577	
Totaux activité 12										
									Cnd	1.001
Totaux programme 1										
									Cnd	1.001
PROGRAMME 2										
SUBVENTIONS DIVERSES										
20 - Financement des prix décernés et autres activités										
24	2	46	33.01	20	93	33	Cnd	Subventions aux Classes des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts	42	
24	2	46	33.02	20	96	33	Cnd	Subventions à l'Académie des Sciences	-	
Totaux activité 20										
									Cnd	42
21 - Patrimoine de l'Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique										
24	2	46	41.01	21	69	7422	Cnd	Subventions aux Classes des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts	267	
24	2	46	41.02	21	72	7422	Cnd	Subventions à l'Académie des Sciences	-	
24	2	46	61.01	21	55	7422	Cnd	Subventions	5	
Totaux activité 21										
									Cnd	272

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
Totaux programme 2										
									<i>Cnd</i>	314
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 46										
									<i>Cnd</i>	1.593

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
DIVISION ORGANIQUE 48										
CENTRES PMS										
PROGRAMME 0										
SUBSISTANCE ADMINISTRATION - ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE										
02 - Frais de fonctionnement										
27	2	48	12.01	02	37	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	82	
27	2	48	74.01	02	13	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	5	
Totaux activité 02										
									<i>Cnd</i>	87
Totaux programme 0										
									<i>Cnd</i>	87
PROGRAMME 1										
SUBSISTANCE ADMINISTRATION - PERSONNEL DE L'ENSEIGNEMENT										
12 - Frais de fonctionnement										
27	3	48	12.01	12	47	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	12	
27	3	48	74.01	12	23	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	8	
Totaux activité 12										
									<i>Cnd</i>	20
Totaux programme 1										
									<i>Cnd</i>	20
PROGRAMME 4										
DÉPENSES DE PERSONNEL DES CENTRES PMS										
40 - Centres PMS de la Communauté - Rémunérations et allocations généralement quelconques										
27	3	48	11.03	40	72	1111 1112 112 1131	Cnd	Personnel statutaire	19.835	
Totaux activité 40										
									<i>Cnd</i>	19.835
42 - Centres PMS officiels subventionnés - Subventions-traitements										
27	3	48	43.01	42	65	4314 4324	Cnd	Subventions-traitements	21.633	
Totaux activité 42										
									<i>Cnd</i>	21.633
43 - Centres PMS libres subventionnés - Subventions-traitements										
27	3	48	44.01	43	75	441	Cnd	Subventions-traitements	32.454	
Totaux activité 43										
									<i>Cnd</i>	32.454
Totaux programme 4										
									<i>Cnd</i>	73.922

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
PROGRAMME 5										
FONCTIONNEMENT DES CENTRES										
PMS										
50 - Centres PMS de la Communauté - Frais de fonctionnement										
27	2	48	01.01	50	83	1211 33	Cnd	CPMS de la Communauté française - Promotion de la santé à l'école	6	
27	2	48	12.01	50	85	1211	Cnd	Frais de fonctionnement - Achats de biens non durables et de services	46	
27	2	48	41.23	50	24	413	Cnd	Dotation globale	3.301	
Totaux activité 50										
									<i>Cnd</i>	3.353
52 - Centres PMS officiels subventionnés - Subventions de fonctionnement										
27	2	48	43.23	52	44	4316 4326	Cnd	Subventions forfaitaires	1.986	
Totaux activité 52										
									<i>Cnd</i>	1.986
53 - Centres PMS officiels subventionnés - Aide connexe										
27	2	48	43.09	53	03	4314 4324	Cnd	Formation réseau CPMS	25	
27	2	48	43.10	53	06	4314 4324	Cnd	Formation établissements CPMS	5	
Totaux activité 53										
									<i>Cnd</i>	30
54 - Centres PMS libres subventionnés - Subventions de fonctionnement										
27	2	48	44.23	54	55	443	Cnd	Subventions forfaitaires	2.863	
Totaux activité 54										
									<i>Cnd</i>	2.863
55 - Centres PMS libres subventionnés - Aide connexe										
27	2	48	44.09	55	14	441	Cnd	Formation réseau CPMS	38	
27	2	48	44.10	55	17	441	Cnd	Formation établissements CPMS	9	
Totaux activité 55										
									<i>Cnd</i>	47
Totaux programme 5										
									<i>Cnd</i>	8.279
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 48										
									<i>Cnd</i>	82.308

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
DIVISION ORGANIQUE 50										
AFFAIRES PÉDAGOGIQUES ET										
PILOTAGE DE L'ENSEIGNEMENT DE										
LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE										
PROGRAMME 0										
SUBSISTANCE ADMINISTRATION -										
ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE										
02 - Frais de fonctionnement										
27	2	50	12.01	02	91	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	255	
27	2	50	74.01	02	67	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	25	
Totaux activité 02										
									Cnd	280
Totaux programme 0										
									Cnd	280
PROGRAMME 2										
PILOTAGE - STRUCTURES -										
PROGRAMMES - ACTIVITÉS DE										
FORMATION - RECHERCHES ET										
INFORMATION - ÉTABLISSEMENTS										
DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE										
21 - Structures - Programmes - Formation et information										
27	2	50	12.01	21	13	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	707	
27	2	50	12.02	21	16	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services, y compris créances années antérieures	-	
27	2	50	12.03	21	19	1211	Cnd	Logiciels d'orientation	-	
27	2	50	41.01	21	80	415	Cnd	Subventions en faveur de recherches et d'études	404	
Totaux activité 21										
									Cnd	1.111
22 - Aide connexe - Formation et recyclage du personnel de la Communauté										
27	2	50	01.07	22	30	1211	Cnd	Formation Enseignement de promotion sociale	48	
27	3	50	01.08	22	33	01	Cnd	Formation fonctions de sélections et de promotion	573	
Totaux activité 22										
									Cnd	621
23 - Subventions - Cotisations et interventions diverses										
27	2	50	33.03	23	16	33	Cnd	Subvention à l'ASBL Sport, Culture, École et Solidarité (S.C.E.S.) à Bruxelles	230	
27	2	50	33.07	23	28	33	Cnd	Subvention à l'ASBL Fédération sportive de l'Enseignement de la Communauté française	188	
Totaux activité 23										
									Cnd	418
24 - Formation réseau et établissements de la Communauté française										
27	2	50	01.01	24	14	01	Cnd	Formation réseau CPMS	22	

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
27	2	50	01.02	24	17	01	Cnd	Formation établissements CPMS	4	
27	2	50	01.03	24	20	01	Cnd	Formation réseau - Enseignement spécialisé	68	
27	2	50	01.04	24	23	01	Cnd	Formation établissements - Enseignement spécialisé	34	
27	2	50	01.05	24	26	01	Cnd	Formation réseau - Enseignement secondaire	439	
27	2	50	01.06	24	29	01	Cnd	Formation établissements - Enseignement secondaire	219	
Totaux activité 24										
									Cnd	786
Totaux programme 2										
									Cnd	2.936
PROGRAMME 3										
CENTRES TECHNIQUES DE FORMATION DES PERSONNELS DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE - AUXILIAIRES DE L'ENSEIGNEMENT ET ACTIVITÉS PARASCOLAIRES - ÉTABLISSEMENTS DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE										
31 - Frais de fonctionnement										
27	2	50	41.23	31	59	415	Cnd	Dotation globale	1.393	
Totaux activité 31										
									Cnd	1.393
32 - Frais dans le domaine de l'enseignement										
27	2	50	12.01	32	24	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services y compris expositions pédagogiques, classes de dépaysement et découverte - activités pédagogiques "originales" et autres...	600	
27	2	50	74.01	32	97	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	365	
Totaux activité 32										
									Cnd	965
Totaux programme 3										
									Cnd	2.358
PROGRAMME 4										
CENTRES TECHNIQUES DE FORMATION DES PERSONNELS DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE - AUXILIAIRES DE L'ENSEIGNEMENT ET ACTIVITÉS PARASCOLAIRES - ÉTABLISSEMENTS DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE										
40 - Dépenses de personnel - Rémunérations et allocations généralement quelconques										
27	3	50	11.03	40	29	1111 1112 112 1131	Cnd	Traitements des chargés de mission	2.183	
Totaux activité 40										
									Cnd	2.183

										En milliers d'euros	
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux	
								41 - Dépenses de personnel administratif et ouvrier. Rémunérations et allocations généralement quelconques			
27	3	50	11.03	41	30	1111 1112 112 1131	Cnd	Personnel statutaire	772		
								Totaux activité 41			
									Cnd	772	
								Totaux programme 4			
									Cnd	2.955	
								PROGRAMME 5 CENTRES DE DÉPAYSEMENT ET DE PLEIN AIR DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE			
								51 - Frais de fonctionnement			
27	2	50	41.23	51	79	413	Cnd	Dotation globale	2.739		
24	2	50	41.31	51	06	415	Cnd	Dotation au Centre de Strée	420		
								Totaux activité 51			
									Cnd	3.159	
								Totaux programme 5			
									Cnd	3.159	
								PROGRAMME 6 CENTRES DE DÉPAYSEMENT ET DE PLEIN AIR DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE			
								60 - Dépenses de personnel enseignant - Rémunérations et allocations généralement quelconques			
27	3	50	11.03	60	49	1111 1112 112 1131	Cnd	Traitements des chargés de mission et personnel statutaire	4.016		
								Totaux activité 60			
									Cnd	4.016	
								61 - Dépenses de personnel administratif et ouvrier - Rémunérations et allocations généralement quelconques			
27	3	50	11.03	61	50	1111 1112 112 1131	Cnd	Personnel statutaire	1.268		
								Totaux activité 61			
									Cnd	1.268	
								Totaux programme 6			
									Cnd	5.284	
								PROGRAMME 8 CENTRES TECHNIQUES AGRICOLES ET HORTICOLES PERSONNEL ADMINISTRATIF ET OUVRIER			
								80 - Frais de fonctionnement			
27	2	50	41.23	80	11	415	Cnd	Dotation globale	952		
								Totaux activité 80			
									Cnd	952	

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
Totaux programme 8										
									<i>Cnd</i>	952
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 50										
									<i>Cnd</i>	17.924

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
DIVISION ORGANIQUE 51										
ENSEIGNEMENT PRÉSCOLAIRE ET										
ENSEIGNEMENT PRIMAIRE										
PROGRAMME 0										
SUBSISTANCE ADMINISTRATION -										
ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE										
02 - Frais de fonctionnement										
27	2	51	12.01	02	21	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	82	
27	2	51	74.01	02	94	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	13	
Totaux activité 02										
									Cnd	95
Totaux programme 0										
									Cnd	95
PROGRAMME 1										
SUBSISTANCE ADMINISTRATION DU										
PERSONNEL DE L'ENSEIGNEMENT										
12 - Frais de fonctionnement										
27	3	51	12.01	12	31	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	19	
27	3	51	74.01	12	07	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	12	
Totaux activité 12										
									Cnd	31
Totaux programme 1										
									Cnd	31
PROGRAMME 4										
DÉPENSES DE PERSONNEL DES										
ÉCOLES MATERNELLES										
41 - Écoles de la Communauté -										
Dépenses de personnel enseignant -										
Rémunérations et allocations										
généralement quelconques										
27	3	51	11.03	41	57	1111 1112 112 1131	Cnd	Personnel statutaire du maternel	31.982	
Totaux activité 41										
									Cnd	31.982
44 - Écoles maternelles officielles										
subventionnées - Subventions-										
traitements										
27	3	51	43.01	44	51	4314 4324	Cnd	Subventions-traitements dans le maternel	262.067	
Totaux activité 44										
									Cnd	262.067
45 - Écoles maternelles libres										
subventionnées - Subventions-										
traitements										
27	3	51	44.01	45	61	441	Cnd	Subventions-traitements dans le maternel	183.168	
Totaux activité 45										
									Cnd	183.168
Totaux programme 4										
									Cnd	477.217

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
PROGRAMME 5										
FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES MATERNELLES										
53 - Écoles maternelles officielles subventionnées - Subventions de fonctionnement										
27	2	51	43.23	53	29	4316 4326	Cnd	Subventions forfaitaires dans le maternel	31.955	
Totaux activité 53										
									<i>Cnd</i>	31.955
54 - Écoles maternelles officielles subventionnées - Aide connexe à l'enseignement officiel subventionné										
27	2	51	43.06	54	76	4314 4324	Cnd	Subventions pour le paiement des prestations de surveillance de midi dans le maternel	1.178	
Totaux activité 54										
									<i>Cnd</i>	1.178
55 - Écoles maternelles libres subventionnées - Subventions de fonctionnement										
27	2	51	44.23	55	40	443	Cnd	Subventions forfaitaires dans le maternel	22.891	
Totaux activité 55										
									<i>Cnd</i>	22.891
56 - Écoles maternelles libres subventionnées - Aide connexe à l'enseignement libre subventionné										
27	2	51	44.06	56	87	441	Cnd	Subventions pour le paiement des prestations de surveillance de midi dans le maternel	908	
Totaux activité 56										
									<i>Cnd</i>	908
Totaux programme 5										
									<i>Cnd</i>	56.932
PROGRAMME 6										
DÉPENSES DE PERSONNEL DES ÉCOLES PRIMAIRES										
61 - Écoles de la Communauté - Dépenses de personnel enseignant - Rémunérations et allocations généralement quelconques										
27	3	51	11.03	61	77	1111 1112 112 1131	Cnd	Personnel statutaire du primaire	87.910	
Totaux activité 61										
									<i>Cnd</i>	87.910
62 - Écoles de la Communauté - Dépenses de personnel administratif et ouvrier - Rémunérations et allocations généralement quelconques										
27	3	51	11.03	62	78	1111 1112 112 1131	Cnd	Personnel statutaire du primaire	3.379	
Totaux activité 62										
									<i>Cnd</i>	3.379

									<i>En milliers d'euros</i>	
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
63 - Écoles primaires officielles subventionnées - Subventions-traitements										
27	3	51	43.01	63	70	4314 4324	Cnd	Subventions-traitements dans le primaire	516.223	
Totaux activité 63										
									<i>Cnd</i>	516.223
64 - Écoles primaires libres subventionnées - Subventions-traitements										
27	3	51	44.01	64	80	441	Cnd	Subventions-traitements dans le primaire	419.279	
Totaux activité 64										
									<i>Cnd</i>	419.279
Totaux programme 6										
									<i>Cnd</i>	1.026.791
PROGRAMME 7 FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES PRIMAIRES										
70 - Écoles de la Communauté - Frais de fonctionnement										
27	2	51	41.23	70	28	415	Cnd	Dotation globale pour le fondamental	27.436	
27	2	51	41.24	70	31	415	Cnd	Subventions pour le paiement des prestations de surveillance de midi pour le fondamental (nouveau)	519	
Totaux activité 70										
									<i>Cnd</i>	27.955
71 - Écoles de la Communauté - Activités connexes à l'activité "Enseignement de la Communauté"										
27	2	51	12.21	71	53	1211	Cnd	Assurance des élèves du primaire	157	
Totaux activité 71										
									<i>Cnd</i>	157
72 - Écoles primaires officielles subventionnées - Subventions de fonctionnement										
27	2	51	43.05	72	91	4316 4326	Cnd	Subventions de fonctionnement aux internats du primaire	38	
27	2	51	43.23	72	48	4316 4326	Cnd	Subventions forfaitaires dans le primaire	73.392	
Totaux activité 72										
									<i>Cnd</i>	73.430
73 - Écoles primaires officielles subventionnées - Aide connexe à l'enseignement officiel subventionné										
27	2	51	43.04	73	89	4316 4326	Cnd	Internats du primaire - Intervention de la Communauté	-	
27	2	51	43.06	73	95	4314 4324	Cnd	Subventions pour le paiement des prestations de surveillance de midi dans le primaire	2.188	
Totaux activité 73										
									<i>Cnd</i>	2.188
74 - Écoles primaires libres subventionnées - Subventions de fonctionnement										
27	2	51	44.21	74	53	443	Cnd	Subventions de fonctionnement aux internats du primaire	213	

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
27	2	51	44.23	74	59	443	Cnd	Subventions forfaitaires dans le primaire	60.401	
								Totaux activité 74		
								Cnd		60.614
								75 - Écoles primaires libres subventionnées - Aide connexe à l'enseignement libre subventionné		
27	2	51	44.04	75	03	443	Cnd	Internats du primaire - Intervention de la Communauté	5	
27	2	51	44.06	75	09	441	Cnd	Subventions pour le paiement des prestations de surveillance de midi dans le primaire	1.686	
								Totaux activité 75		
								Cnd		1.691
								76 - Écoles primaires libres subventionnées - Subventions diverses		
27	2	51	33.05	76	05	33	Cnd	Subvention à des organismes ayant pour but l'enseignement en langue française	678	
								Totaux activité 76		
								Cnd		678
								Totaux programme 7		
								Cnd		166.713
								PROGRAMME 8		
								LUTTE CONTRE L'ÉCHEC SCOLAIRE - SUBVENTIONS DIVERSES		
								80 - Initiatives diverses		
27	2	51	01.05	80	12	01	Cnd	Dépenses de toute nature en relation avec la sensibilisation des élèves à l'éducation aux média et à la lecture de la presse quotidienne	304	
27	3	51	11.05	80	05	1111 1112 112 1131	Cnd	Rémunérations des agents contractuels subventionnés de l'enseignement fondamental	33.077	
								Totaux activité 80		
								Cnd		33.381
								81 - Initiatives diverses en relation avec l'Enseignement fondamental		
27	2	51	01.01	81	01	01	Cnd	Dépenses de toute nature en relation avec l'Enseignement fondamental	264	
27	2	51	01.06	81	16	01	Cnd	Dépenses diverses pour outils pédagogiques multimédia et circulaires électroniques	-	
27	2	51	01.07	81	19	01	Cnd	Dépenses de toute nature en relation avec l'Enseignement fondamental, y compris créances années antérieures	-	
								Totaux activité 81		
								Cnd		264
								Totaux programme 8		
								Cnd		33.645
								PROGRAMME 9		
								DISCRIMINATIONS POSITIVES ET PROMOTION D'UNE ÉCOLE DE LA RÉUSSITE		
								90 - Discriminations positives		

										En milliers d'euros	
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux	
27	2	51	01.01	90	10	01	Cnd	Dépenses de toute nature relatives aux écoles et implantations à discrimination positive	-		
27	2	51	01.02	90	13	01	Cnd	Dépenses de toute nature en relation avec les projets complémentaires relatifs aux écoles et implantations à discrimination positive	-		
27	3	51	01.03	90	16	01	Cnd	Dépenses en relation avec le paiement du personnel dans les "classes-passerelles"	-		
Totaux activité 90											
									Cnd	0	
91 - Promotion d'une école de la réussite											
27	3	51	01.03	91	17	01	Cnd	Dépenses de toute nature relatives aux frais de rémunération des animateurs pédagogiques	-		
27	2	51	01.04	91	20	01	Cnd	Dépenses de toute nature relatives aux frais de fonctionnement pour la promotion d'une école de la réussite	-		
Totaux activité 91											
									Cnd	0	
92 - Formations en relation avec l'enseignement fondamental											
27	2	51	01.03	92	18	01 1111 1112 112 1131 1211	Cnd	Formation en cours de carrière - Niveau meso - Enseignement de la Communauté française	96		
27	2	51	01.04	92	21	01	Cnd	Formation en cours de carrière - Niveau macro - Subventions aux écoles et Instituts supérieurs de pédagogie	184		
27	2	51	01.05	92	24	01	Cnd	Formation en cours de carrière - Niveau meso officiel subventionné	599		
27	2	51	01.06	92	27	01	Cnd	Formation en cours de carrière - Niveau micro	738		
27	3	51	01.07	92	30	01	Cnd	Formation en cours de carrière - Niveau macro - Remplacement des enseignants et encadrement des élèves	221		
27	3	51	01.08	92	33	01	Cnd	Formation en cours de carrière - Niveau meso/micro - Remplacement des enseignants et encadrement des élèves	332		
27	2	51	01.09	92	36	01	Cnd	Formation en cours de carrière - Niveau meso libre subventionné confessionnel	436		
27	2	51	01.10	92	39	01	Cnd	Formation en cours de carrière - Niveau meso libre non confessionnel	9		
27	2	51	01.11	92	42	01	Cnd	Formation en cours de carrière - Niveau meso non affilié	4		
Totaux activité 92											
									Cnd	2.619	
93 - Brevet sélection											
27	3	51	01.02	93	16	01	Cnd	Formation brevet sélection Communauté française	-		
Totaux activité 93											
									Cnd	0	

									<i>En milliers d'euros</i>	
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
Totaux programme 9										
									<i>Cnd</i>	2.619
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 51										
									<i>Cnd</i>	1.764.043

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
DIVISION ORGANIQUE 52										
ENSEIGNEMENT SECONDAIRE										
PROGRAMME 0										
SUBSISTANCE ADMINISTRATION - ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE										
02 - Frais de fonctionnement										
27	2	52	01.01	02	46	01	Cnd	Dépenses de toute nature liées au comptage des élèves	86	
27	2	52	12.01	02	48	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	402	
27	2	52	12.02	02	51	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services, y compris créances années antérieures	52	
27	2	52	74.01	02	24	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	15	
Totaux activité 02										
									Cnd	555
Totaux programme 0									Cnd	555
PROGRAMME 4										
DÉPENSES DE PERSONNEL DES ÉCOLES DE L'ENSEIGNEMENT DE PLEIN EXERCICE										
41 - Écoles de la Communauté - Dépenses de personnel enseignant - Rémunérations et allocations généralement quelconques										
27	3	52	11.03	41	84	1111 1112 112 1131	Cnd	Personnel statutaire - Enseignement de plein exercice	496.161	
Totaux activité 41										
									Cnd	496.161
42 - Écoles de la Communauté - Dépenses de personnel administratif et ouvrier - Rémunérations et allocations généralement quelconques										
27	3	52	11.03	42	85	1111 1112 112 1131	Cnd	Personnel statutaire - Enseignement de plein exercice	25.125	
Totaux activité 42										
									Cnd	25.125
44 - Écoles officielles subventionnées de plein exercice - Subventions-traitements										
27	3	52	43.01	44	78	4314 4324	Cnd	Subventions-traitements - Enseignement de plein exercice	369.416	
Totaux activité 44										
									Cnd	369.416
45 - Écoles libres subventionnées de plein exercice - Subventions-traitements										
27	3	52	44.01	45	88	441	Cnd	Subventions-traitements - Enseignement de plein exercice	1.175.456	
Totaux activité 45										
									Cnd	1.175.456

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
Totaux programme 4										
									<i>Cnd</i>	2.066.158
PROGRAMME 5										
FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES DE L'ENSEIGNEMENT DE PLEIN EXERCICE										
50 - Écoles de la Communauté - Frais de fonctionnement										
27	2	52	41.23	50	35	415	Cnd	Dotation globale - Enseignement de plein exercice	99.360	
Totaux activité 50									<i>Cnd</i>	99.360
51 - Écoles de la Communauté - Activités connexes à l'activité "Enseignement de la Communauté"										
27	2	52	12.21	51	60	1211	Cnd	Assurance des élèves	375	
Totaux activité 51									<i>Cnd</i>	375
53 - Écoles officielles subventionnées de plein exercice - Subventions de fonctionnement										
27	2	52	43.05	53	02	4316 4326	Cnd	Subventions de fonctionnement des internats - Enseignement de plein exercice	887	
27	2	52	43.23	53	56	4316 4326	Cnd	Subventions forfaitaires - Enseignement de plein exercice	46.521	
Totaux activité 53									<i>Cnd</i>	47.408
54 - Écoles officielles subventionnées de plein exercice - Aide connexe à l'enseignement officiel subventionné de plein exercice										
27	2	52	43.10	54	18	4314 4324	Cnd	Formation réseau - Enseignement secondaire officiel subventionné	348	
27	2	52	43.11	54	21	4314 4324	Cnd	Formation établissements - Enseignement secondaire officiel subventionné	174	
Totaux activité 54									<i>Cnd</i>	522
55 - Écoles libres subventionnées de plein exercice - Subventions de fonctionnement										
27	2	52	44.21	55	61	443	Cnd	Subventions de fonctionnement aux internats	2.526	
27	2	52	44.23	55	67	443	Cnd	Subventions forfaitaires - Enseignement de plein exercice	158.136	
Totaux activité 55									<i>Cnd</i>	160.662
56 - Écoles libres subventionnées de plein exercice - Aide connexe à l'enseignement libre subventionné de plein exercice										
27	2	52	44.10	56	29	441	Cnd	Formation réseau - Enseignement secondaire libre subventionné	1.124	

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
27	2	52	44.11	56	32	441	Cnd	Formation établissements - Enseignement secondaire libre subventionné	563	
								Totaux activité 56		
								Cnd		1.687
								Totaux programme 5		
								Cnd		310.014
								PROGRAMME 6 DÉPENSES DE PERSONNEL DES ÉCOLES DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE EN ALTERNANCE		
								61 - Écoles de la Communauté - Dépenses de personnel enseignant - Rémunérations et allocations généralement quelconques		
27	3	52	11.03	61	07	1111 1112 112 1131	Cnd	Personnel statutaire - Enseignement secondaire en alternance	8.013	
								Totaux activité 61		
								Cnd		8.013
								63 - Écoles officielles subventionnées à horaire réduit - Subventions- traitements		
27	3	52	43.01	63	97	4314 4324	Cnd	Subventions-traitements - Enseignement secondaire en alternance	14.862	
								Totaux activité 63		
								Cnd		14.862
								64 - Écoles libres subventionnées à horaire réduit - Subventions- traitements		
27	3	52	44.01	64	10	441	Cnd	Subventions-traitements - Enseignement secondaire en alternance	26.112	
								Totaux activité 64		
								Cnd		26.112
								Totaux programme 6		
								Cnd		48.987
								PROGRAMME 7 FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE EN ALTERNANCE		
								70 - Écoles de la Communauté - Frais de fonctionnement		
27	2	52	41.23	70	55	415	Cnd	Dotation globale - Enseignement secondaire en alternance	1.993	
								Totaux activité 70		
								Cnd		1.993
								71 - Écoles de la Communauté - Activités connexes à l'activité "Enseignement de la Communauté"		
27	2	52	12.21	71	80	1211	Cnd	Assurance des élèves	15	
								Totaux activité 71		
								Cnd		15
								Totaux programme 7		
								Cnd		2.008

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
PROGRAMME 8										
INITIATIVES DIVERSES DE LA RÉGION WALLONNE ET DE LA RÉGION BRUXELLES-CAPITALE EN MATIÈRE D'EMPLOI										
80 - Dépenses de personnel - Initiatives en matière d'emploi										
27	3	52	11.05	80	32	1111 1112 112 1131	Cnd	Rémunérations des agents contractuels subventionnés de l'enseignement secondaire	13.149	
Totaux activité 80										
									Cnd	13.149
Totaux programme 8									Cnd	13.149
PROGRAMME 9										
DISCRIMINATIONS POSITIVES - DIVERS										
90 - Discriminations positives - Enseignement secondaire										
27	2	52	01.02	90	40	01	Cnd	Dépenses de toute nature liées aux services d'accrochage scolaire	1.125	
27	2	52	01.06	90	52	01	Cnd	Dépenses de toute nature en relation avec des projets de prévention de la violence	-	
27	2	52	01.07	90	55	01	Cnd	Dépenses de toute nature en relation avec le paiement du personnel et du fonctionnement du Service de médiation	4.171	
27	2	52	01.08	90	58	01 1111 1112 112 1131 1211	Cv	Crédit variable destiné au financement de projets éducatifs en faveur des populations issues de l'immigration (A)	-	
27	3	52	01.09	90	61	01	Cnd	Dépenses en relation avec le paiement du personnel dans les "classes-passerelles"	-	
Totaux activité 90										
									Cnd	5.296
									Cv	0
91 - Actions spécifiques dans le domaine de l'enseignement										
27	2	52	01.01	91	38	01 1111 1112 112 1131 1211	Cnd	Dépenses de toute nature visant à la sensibilisation des élèves à la culture	955	
27	2	52	01.02	91	41	01 1111 1112 112 1131 1211	Cnd	Dépenses de toute nature relatives à l'information, à la solidarité et à la démocratie ainsi qu'à la formation des délégués d'élèves	-	
27	2	52	01.04	91	47	01	Cv	Crédit variable relatif à la réalisation de programmes en relation avec l'enseignement secondaire (A)	-	
27	2	52	01.05	91	50	01	Cnd	Dépenses de toute nature liées à la promotion des échanges linguistiques	77	

									En milliers d'euros	
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
27	2	52	01.09	91	62	01	Cnd	Dépenses de toute nature en relation avec la sensibilisation des élèves à l'éducation aux média et à la lecture de la presse quotidienne	793	
27	2	52	01.10	91	65	01 1211 33	Cnd	Dépenses de toute nature en relation avec le projet CaroLingua	40	
Totaux activité 91										
									Cnd	1.865
									Cv	0
92 - Activités interréseaux										
27	2	52	12.02	92	44	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services, y compris les prix, les interventions pour des manifestations pédagogiques et culturelles interréseaux	40	
27	2	52	33.01	92	36	33	Cnd	Subvention à l'ASBL Carrefour Economie Technologie Enseignement	375	
Totaux activité 92										
									Cnd	415
93 - Actions de lutte et de prévention contre les assuétudes et la violence dans les écoles										
27	2	52	01.01	93	40	01	Cnd	Dépenses de toute nature en vue de rencontrer et de prévenir les problèmes liés à l'assuétude et à la violence dans les écoles	496	
Totaux activité 93										
									Cnd	496
94 - Activités liées à l'équipement dans l'enseignement technique et professionnel										
27	2	52	01.01	94	41	01	Cnd	Dépenses liées à l'équipement de l'enseignement technique et professionnel	11.602	
27	2	52	01.02	94	44	01	Cv	Crédit variable pour financer l'équipement de l'enseignement technique et professionnel - Région wallonne (A)	-	
27	2	52	01.03	94	47	01	Cv	Crédit variable pour financer l'équipement de l'enseignement technique et professionnel (B)	7.810	
27	2	52	01.04	94	50	01	Cnd	Dépenses de toute nature liées à la revalorisation de l'enseignement technique et professionnel	104	
27	2	52	01.05	94	53	01	Cnd	Dépenses de toute nature liées à la revalorisation de l'Enseignement technique et professionnel, y compris créances années antérieures	-	
Totaux activité 94										
									Cnd	11.706
									Cv	7.810
Totaux programme 9										
									Cnd	19.778
									Cv	7.810

En milliers d'euros										
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 52										
									Cnd	2.460.649
									Cv	7.810

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
DIVISION ORGANIQUE 53										
ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ										
PROGRAMME 0										
SUBSTANCE ADMINISTRATION - ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE										
02 - Frais de fonctionnement										
27	2	53	12.01	02	75	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	42	
27	2	53	74.01	02	51	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	4	
Totaux activité 02										
									Cnd	46
Totaux programme 0										
									Cnd	46
PROGRAMME 4										
DÉPENSES DE PERSONNEL DES ÉCOLES DE L'ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ										
41 - Écoles de la Communauté - Dépenses de personnel enseignant pédagogique - Rémunérations et allocations généralement quelconques										
27	3	53	11.03	41	14	1111 1112 112 1131	Cnd	Personnel statutaire pédagogique	96.701	
Totaux activité 41										
									Cnd	96.701
42 - Écoles de la Communauté - Dépenses de personnel administratif et ouvrier - Rémunérations et allocations généralement quelconques										
27	3	53	11.03	42	15	1111 1112 112 1131	Cnd	Personnel statutaire	3.975	
Totaux activité 42										
									Cnd	3.975
44 - Écoles de la Communauté - Dépenses de personnel enseignant paramédical - Rémunérations et allocations généralement quelconques										
27	3	53	11.03	44	17	1111 1112 112 1131	Cnd	Personnel statutaire paramédical	16.616	
Totaux activité 44										
									Cnd	16.616
46 - Écoles officielles subventionnées - Subventions-traitements										
27	3	53	43.01	46	10	4314 4324	Cnd	Subventions-traitements du personnel pédagogique	87.840	
Totaux activité 46										
									Cnd	87.840

En milliers d'euros										
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
								47 - Écoles officielles subventionnées - Subventions-traitements - Paramédical		
27	3	53	43.01	47	11	4314 4324	Cnd	Subventions-traitements du personnel paramédical	12.409	
								Totaux activité 47		
								<i>Cnd</i>		12.409
								48 - Écoles libres subventionnées - Subventions-traitements		
27	3	53	44.01	48	21	441	Cnd	Subventions-traitements du personnel pédagogique	164.396	
								Totaux activité 48		
								<i>Cnd</i>		164.396
								49 - Écoles libres subventionnées - Subventions-traitements - Paramédical		
27	3	53	44.01	49	22	441	Cnd	Subventions-traitements du personnel paramédical	18.065	
								Totaux activité 49		
								<i>Cnd</i>		18.065
								Totaux programme 4		
								<i>Cnd</i>		400.002
								PROGRAMME 5		
								FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES DE L'ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ		
								50 - Écoles de la Communauté - Frais de fonctionnement		
27	2	53	41.23	50	62	415	Cnd	Dotation globale	19.184	
								Totaux activité 50		
								<i>Cnd</i>		19.184
								51 - Écoles de la Communauté - Activités connexes à l'activité "Enseignement de la Communauté"		
27	2	53	12.21	51	87	1211	Cnd	Assurance des élèves	50	
								Totaux activité 51		
								<i>Cnd</i>		50
								53 - Écoles officielles subventionnées - Subventions de fonctionnement		
27	2	53	43.23	53	83	4316 4326	Cnd	Subventions forfaitaires	8.538	
27	2	53	43.24	53	86	4316 4326	Cnd	Subventions forfaitaires, y compris créances années antérieures	-	
								Totaux activité 53		
								<i>Cnd</i>		8.538
								54 - Écoles officielles subventionnées - Aide connexe à l'enseignement officiel subventionné		
27	2	53	43.06	54	33	4314 4324	Cnd	Subventions pour le paiement des prestations de surveillance de midi	63	
27	2	53	43.09	54	42	4314 4324	Cnd	Formation réseau - Enseignement secondaire officiel subventionné	71	
27	2	53	43.10	54	45	4314 4324	Cnd	Formation établissements - Enseignement secondaire officiel subventionné	36	
								Totaux activité 54		
								<i>Cnd</i>		170

									<i>En milliers d'euros</i>	
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
56 - Écoles libres subventionnées - Subventions de fonctionnement										
27	2	53	44.23	56	95	443	Cnd	Subventions forfaitaires	16.182	
27	2	53	44.24	56	01	443	Cnd	Subventions forfaitaires y compris créances années antérieures	-	
Totaux activité 56										
									<i>Cnd</i>	16.182
57 - Écoles libres subventionnées - Aide connexe à l'enseignement libre subventionné										
27	2	53	44.06	57	45	441	Cnd	Subventions pour le paiement des prestations de surveillance de midi	64	
27	2	53	44.07	57	48	441	Cnd	Subventions pour le paiement des prestations de surveillance de midi y compris créances années antérieures	-	
27	2	53	44.09	57	54	441	Cnd	Formation réseau - Enseignement secondaire libre subventionné	128	
27	2	53	44.10	57	57	441	Cnd	Formation établissements - Enseignement secondaire libre subventionné	64	
Totaux activité 57										
									<i>Cnd</i>	256
Totaux programme 5										
									<i>Cnd</i>	44.380
PROGRAMME 6 INITIATIVES DIVERSES DE LA RÉGION WALLONNE ET DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE EN MATIÈRE D'EMPLOI										
60 - Dépenses de personnel - Initiatives en matière d'emploi										
27	3	53	11.05	60	39	1111 1112 112 1131	Cnd	Rémunérations des agents contractuels subventionnés de l'enseignement spécialisé	2.869	
Totaux activité 60										
									<i>Cnd</i>	2.869
Totaux programme 6										
									<i>Cnd</i>	2.869
PROGRAMME 7 ACTIONS DE LUTTE ET DE PRÉVENTION CONTRE LES ASSUÉTUDES ET LA VIOLENCE DANS LES ÉCOLES										
70 - Activités diverses										
27	2	53	01.01	70	44	01	Cnd	Dépenses de toute nature relatives à des projets menés en vue de rencontrer et de prévenir les problèmes liés à l'assuétude et à la violence dans les écoles, à l'information, à la solidarité et à la démocratie, ainsi qu'à l'accès à la culture	85	
27	2	53	01.02	70	47	01	Cnd	Dépenses de toute nature relatives à l'information, à la solidarité et à la démocratie ainsi qu'à la formation des délégués d'élèves	-	

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
								Totaux activité 70		
								<i>Cnd</i>		85
								Totaux programme 7		
								<i>Cnd</i>		85
								PROGRAMME 8		
								LUTTE CONTRE L'ÉCHEC SCOLAIRE -		
								SUBVENTIONS DIVERSES		
								80 - Initiatives diverses		
27	2	53	01.01	80	54	01	Cnd	Cotisations à l'Agence européenne pour le développement de l'éducation des personnes présentant des besoins éducatifs particuliers	24	
								Totaux activité 80		
								<i>Cnd</i>		24
								Totaux programme 8		
								<i>Cnd</i>		24
								TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 53		
								<i>Cnd</i>		447.406

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
DIVISION ORGANIQUE 54										
ENSEIGNEMENT UNIVERSITAIRE										
PROGRAMME 0										
CONTRÔLE DES UNIVERSITÉS										
01 - Dépenses de personnel - Rémunérations et allocations généralement quelconques - Frais connexes										
24	3	54	01.01	01	02	01	Cnd	Commissaires et délégués du Gouvernement - Personnel autre que statutaire	1.357	
						1111				
						1112				
						112				
						1131				
						1211				
Totaux activité 01										
									Cnd	1.357
Totaux programme 0										
									Cnd	1.357
PROGRAMME 1										
UNIVERSITÉS DE LA COMMUNAUTÉ										
10 - Frais de fonctionnement										
24	2	54	41.12	10	16	415	Cnd	Allocation de fonctionnement - Université de Liège	139.210	
24	2	54	41.13	10	19	415	Cnd	Allocation de fonctionnement - Université de Mons - Hainaut	41.340	
24	2	54	41.14	10	22	415	Cnd	Allocation de fonctionnement à la Faculté universitaire des Sciences agronomiques de Gembloux	1.274	
24	2	54	41.15	10	25	415	Cnd	Allocation de fonctionnement - Académie Wallonie-Europe	9.784	
Totaux activité 10										
									Cnd	191.608
11 - Subventions										
24	2	54	41.16	11	29	3122	Cnd	Subvention pour charges exceptionnelles au Centre Hospitalier Universitaire de Liège	8.924	
24	2	54	61.01	11	67	6141	Cnd	Subvention destinée à la constitution du capital du CHU de Liège	1.991	
Totaux activité 11										
									Cnd	10.915
13 - Subventions sociales										
24	2	54	41.15	13	28	415	Cnd	Subventions sociales aux universités et établissements y assimilés	5.498	
Totaux activité 13										
									Cnd	5.498
Totaux programme 1										
									Cnd	208.021
PROGRAMME 2										
UNIVERSITÉS LIBRES										
20 - Intervention										
24	2	54	44.02	20	23	441	Cnd	Intervention de la Communauté en application de l'article 34 de la loi du 27 juillet 1971	6.880	
Totaux activité 20										
									Cnd	6.880

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
21 - Subventions										
24	2	54	44.04	21	30	440	Cnd	Subvention au Département Environnement de l'Université de Liège	2.860	
24	2	54	44.05	21	33	440	Cnd	Subvention à l'Institut universitaire Etudes du Judaïsme Martin Büber	166	
Totaux activité 21										
									Cnd	3.026
22 - Subventions sociales - Universités libres subventionnées										
24	2	54	44.03	22	28	440	Cnd	Subventions sociales aux universités et établissements y assimilés	12.638	
Totaux activité 22										
									Cnd	12.638
23 - Allocations de fonctionnement										
24	2	54	44.12	23	56	44	Cnd	Allocation de fonctionnement à l'Université catholique de Louvain	154.797	
24	2	54	44.13	23	59	44	Cnd	Allocation de fonctionnement à l'Université libre de Bruxelles	132.670	
24	2	54	44.14	23	62	44	Cnd	Allocation de fonctionnement aux Facultés universitaires Notre-Dame de la Paix à Namur	40.589	
24	2	54	44.15	23	65	44	Cnd	Allocation de fonctionnement à la Faculté universitaire catholique de Mons	7.365	
24	2	54	44.16	23	68	44	Cnd	Allocation de fonctionnement à la Faculté polytechnique de Mons	1.602	
24	2	54	44.17	23	71	44	Cnd	Allocation de fonctionnement aux Facultés universitaires Saint-Louis à Bruxelles	10.551	
24	2	54	44.18	23	74	44	Cnd	Allocation de fonctionnement à l'Académie Louvain	16.329	
24	2	54	44.19	23	77	44	Cnd	Allocation de fonctionnement à l'Académie Wallonie-Bruxelles	14.764	
Totaux activité 23										
									Cnd	378.667
Totaux programme 2										
									Cnd	401.211
PROGRAMME 3 SUBVENTIONS DIVERSES										
30 - Centre interuniversitaire de Formation permanente à Charleroi, Centre universitaire de Charleroi et Institut polytechnique de Charleroi										
24	2	54	33.14	30	67	33	Cnd	Subventions	259	
Totaux activité 30										
									Cnd	259
Totaux programme 3										
									Cnd	259
PROGRAMME 4 ENSEIGNEMENT UNIVERSITAIRE										
41 - Frais de fonctionnement										
24	2	54	12.01	41	44	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	12	
24	2	54	12.70	41	57	1211	Cnd	Dépenses quelconques relatives à la promotion de l'enseignement supérieur universitaire	16	

									<i>En milliers d'euros</i>	
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
24	2	54	33.01	41	39	33	Cnd	Subventions relatives à la promotion de l'enseignement supérieur universitaire	50	
24	2	54	34.03	41	54	3441	Cnd	Indemnités à des tiers découlant de l'engagement de la responsabilité de la Communauté française en matière d'enseignement universitaire	1.000	
Totaux activité 41										
									<i>Cnd</i>	1.078
42 - Conseil interuniversitaire de la Communauté française										
24	2	54	41.04	42	24	33	Cnd	Subventions de fonctionnement	216	
Totaux activité 42										
									<i>Cnd</i>	216
43 - Subventions										
24	2	54	33.15	43	83	1211	Cnd	Frais de fonctionnement du Centre de recherches métallurgiques	372	
24	2	54	44.14	43	82	440	Cnd	Subvention à la Faculté de Théologie protestante de Bruxelles	209	
Totaux activité 43										
									<i>Cnd</i>	581
44 - Subventions sociales - Institutions diverses										
24	2	54	44.15	44	86	440	Cnd	Subvention au service social de la Faculté de Théologie protestante de Bruxelles	6	
Totaux activité 44										
									<i>Cnd</i>	6
45 - Coopération interuniversitaire - Banque de données										
24	2	54	40.02	45	12	33	Cnd	Bibliothèque virtuelle	248	
24	2	54	40.03	45	15	33	Cnd	Subventions en vue de soutenir des actions de formation des adultes	301	
24	2	54	40.04	45	18	33	Cnd	Promotion de la santé et médecine préventive	-	
24	2	54	40.05	45	21	33	Cnd	Subventions en faveur d'initiatives en matière de promotion de la réussite	985	
24	2	54	40.06	45	24	33	Cnd	Subventions aux écoles doctorales interuniversitaires	-	
24	2	54	40.07	45	27	33	Cnd	Intervention en faveur des étudiants bénéficiant d'une allocation d'étude	7.995	
Totaux activité 45										
									<i>Cnd</i>	9.529
Totaux programme 4										
									<i>Cnd</i>	11.410
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 54										
									<i>Cnd</i>	622.258

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
DIVISION ORGANIQUE 55 ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR HORS UNIVERSITÉ ET HAUTES ÉCOLES PROGRAMME 0 SUBSISTANCE ADMINISTRATION - ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE 02 - Frais de fonctionnement										
24	2	55	12.01	02	32	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	23	
24	2	55	74.01	02	08	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	5	
Totaux activité 02										
									Cnd	28
03 - Divers Dépenses généralement quelconques relatives aux divers conseils consultatifs en matière d'enseignement supérieur										
24	2	55	01.10	03	58	01 1211	Cnd	Dépenses généralement quelconques relatives aux divers conseils consultatifs en matière d'enseignement supérieur	97	
Totaux activité 03										
									Cnd	97
Totaux programme 0										
									Cnd	125
PROGRAMME 1 SUBSISTANCE ADMINISTRATION - PERSONNEL DE L'ENSEIGNEMENT 12 - Frais de fonctionnement										
24	3	55	12.01	12	42	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	23	
24	3	55	74.01	12	18	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	5	
Totaux activité 12										
									Cnd	28
Totaux programme 1										
									Cnd	28
PROGRAMME 4 DÉPENSES DE PERSONNEL DES HAUTES ÉCOLES (HORS DOTATIONS) 40 - Hautes Écoles de la Communauté - Dépenses de personnel administratif et ouvrier - Rémunérations et allocations généralement quelconques										
24	3	55	11.03	40	67	1111 1112 112 1131	Cnd	Personnel statutaire (cadre d'extinction)	1.781	
Totaux activité 40										
									Cnd	1.781
41 - Hautes Écoles de la Communauté - Dépenses de personnel liées à la fusion et à la création des Hautes Écoles										
24	3	55	11.03	41	68	1111 1112 112 1131	Cnd	Personnel statutaire (mises en disponibilité)	1.990	

									En milliers d'euros	
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
Totaux activité 41										
									Cnd	1.990
42 - Hautes Écoles de la Communauté - Chargés de mission - Dépenses de personnel										
24	3	55	11.03	42	69	1111 1112 112 1131	Cnd	Personnel statutaire (chargés de mission)	103	
Totaux activité 42										
									Cnd	103
43 - Hautes Écoles officielles subventionnées - Dépenses de personnel liées à la fusion et à la création des Hautes Écoles officielles subventionnées (hors subventions)										
24	3	55	43.14	43	03	4314 4324	Cnd	Subventions-traitements (personnel en disponibilité - écoles disparues)	5.260	
24	3	55	43.15	43	06	4314 4324	Cnd	Subventions-traitements (chargés de mission)	435	
Totaux activité 43										
									Cnd	5.695
44 - Hautes Écoles libres subventionnées - Dépenses de personnel liées à la fusion et à la création des Hautes Écoles libres subventionnées (hors subventions)										
24	3	55	44.10	44	01	441	Cnd	Subventions-traitements (personnel en disponibilité - écoles disparues)	5.734	
24	3	55	44.11	44	04	441	Cnd	Subventions-traitements (chargés de mission)	475	
Totaux activité 44										
									Cnd	6.209
Totaux programme 4										
									Cnd	15.778
PROGRAMME 5 FONCTIONNEMENT DES HAUTES ÉCOLES										
50 - Hautes Écoles de la Communauté - Divers										
24	2	55	01.04	50	87	1211	Cnd	Écoles d'interprètes internationaux de Mons	-	
Totaux activité 50										
									Cnd	0
51 - Hautes Écoles de la Communauté - Allocations de fonctionnement aux Hautes Écoles de la Communauté française										
24	2	55	41.21	51	14	415	Cnd	Dotation aux Hautes Écoles	82.025	
24	2	55	41.22	51	17	415	Cnd	Dotation aux Hautes Écoles, y compris créances années antérieures	-	
Totaux activité 51										
									Cnd	82.025
52 - Hautes Écoles de la Communauté - Frais de fonctionnement										

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
24	2	55	11.03	52	79	1111 1112 112 1131	Cnd	Personnel statutaire des internats autonomes	5.748	
24	2	55	12.01	52	82	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	27	
24	2	55	41.23	52	21	415	Cnd	Dotation aux internats autonomes	3.183	
Totaux activité 52										
Cnd										8.958
53 - Hautes Écoles de la Communauté - Activités connexes à l'activité "Enseignement de la Communauté"										
24	2	55	12.21	53	46	1211	Cnd	Assurance des élèves	142	
Totaux activité 53										
Cnd										142
54 - Hautes Écoles de la Communauté - Divers - Jury										
24	2	55	12.01	54	84	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	75	
24	2	55	12.02	54	87	1211	Cnd	Commission du certificat d'aptitude pédagogique approprié à l'enseignement supérieur	21	
Totaux activité 54										
Cnd										96
56 - Hautes Écoles officielles subventionnées - Allocations de fonctionnement des Hautes Écoles officielles subventionnées										
24	2	55	43.14	56	16	4314 4316 4324 4326	Cnd	Subventions aux Hautes Écoles	110.745	
24	2	55	43.15	56	19	4314 4316 4324 4326	Cnd	Subventions aux Hautes Écoles, y compris créances années antérieures	-	
Totaux activité 56										
Cnd										110.745
57 - Hautes Écoles libres subventionnées - Allocations de fonctionnement des Hautes Écoles libres subventionnées										
24	2	55	44.13	57	23	441 443	Cnd	Subventions aux Hautes Écoles	173.021	
24	2	55	44.14	57	26	441 443	Cnd	Subventions aux Hautes Écoles, y compris créances années antérieures	-	
Totaux activité 57										
Cnd										173.021
58 - Refinancement des Hautes Écoles - Enseignement										
24	2	55	01.01	58	86	01	Cnd	Dépenses générales quelconques relatives aux Hautes Ecoles	84	
24	3	55	01.04	58	95	01	Cnd	Provision pour politiques nouvelles	-	
24	2	55	01.05	58	01	01	Cnd	Soutien à la recherche en Hautes Ecoles	250	

									<i>En milliers d'euros</i>	
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
Totaux activité 58										
									<i>Cnd</i>	334
59 - Refinancement des Hautes Écoles - Équipement										
24	2	55	01.01	59	87	01	Cv	Crédit variable relatif aux interventions des régions (A)	-	
Totaux activité 59										
									<i>Cv</i>	0
Totaux programme 5										
									<i>Cnd</i>	375.321
									<i>Cv</i>	0
PROGRAMME 6										
DÉPENSES DE PERSONNEL ET DE FONCTIONNEMENT DES INSTITUTS SUPÉRIEURS D'ARCHITECTURE										
60 - Institut supérieur d'architecture de la Communauté - Dépenses de personnel et de fonctionnement										
24	2	55	11.03	60	87	1111 1112 112 1131	Cnd	Personnel statutaire de l'Institut d'Architecture - La Cambre	2.473	
24	2	55	41.21	60	23	415	Cnd	Dotation à l'Institut d'architecture - La Cambre	573	
Totaux activité 60										
									<i>Cnd</i>	3.046
61 - Institut supérieur d'architecture officiel subventionné - Dépenses de personnel et de fonctionnement										
24	2	55	43.24	61	51	4324	Cnd	Subventions - traitements de l'Intercommunale d'Architecture	6.754	
24	2	55	43.26	61	57	4326	Cnd	Subvention à l'Intercommunale d'architecture	503	
Totaux activité 61										
									<i>Cnd</i>	7.257
62 - Instituts supérieurs d'architecture libres subventionnés - Dépenses de personnel et de fonctionnement										
24	2	55	44.13	62	28	441 443	Cnd	Subvention aux Instituts Saint-Luc	659	
24	2	55	44.31	62	82	441	Cnd	Subventions - traitements des Instituts Saint-Luc	7.520	
Totaux activité 62										
									<i>Cnd</i>	8.179
63 - Démocratisation de l'accès aux Instituts supérieurs d'architecture										
24	2	55	01.01	63	91	01	Cnd	Allocations d'aide à la démocratisation de l'accès aux Instituts supérieurs d'architecture - hors part complément subsides sociaux	266	
Totaux activité 63										
									<i>Cnd</i>	266
Totaux programme 6										
									<i>Cnd</i>	18.748

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
PROGRAMME 7										
ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR HORS UNIVERSITÉ										
70 - Dépenses de personnel - Rémunérations et allocations généralement quelconques - Frais connexes										
24	3	55	01.01	70	01	01	Cnd	Commissaires et délégués du Gouvernement	549	
						1111				
						1112				
						112				
						1131				
						1211				
						7422				
Totaux activité 70										
									Cnd	549
71 - Allocations familiales										
24	3	55	45.40	71	30	1131	Cnd	Allocations familiales du personnel de la Communauté française dans l'enseignement supérieur hors université	1.553	
24	3	55	45.41	71	33	1131	Cnd	Allocations familiales du personnel de l'officiel subventionné de l'enseignement supérieur hors université	1.835	
24	3	55	45.42	71	36	1131	Cnd	Allocations familiales du personnel du libre subventionné de l'enseignement supérieur hors université	3.606	
Totaux activité 71										
									Cnd	6.994
72 - Congés de maternité										
24	3	55	01.01	72	03	01	Cnd	Traitements, subventions-traitements et charges de personnel diverses, liés aux congés de maternité	225	
						1111				
						1112				
						112				
						1131				
Totaux activité 72										
									Cnd	225
Totaux programme 7									Cnd	7.768
PROGRAMME 8										
HAUTES ÉCOLES ET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR HORS UNIVERSITÉ										
81 - Divers										
24	2	55	12.02	81	17	1211	Cnd	Dépenses relatives au fonctionnement des réseaux NARIC (CE) & ENIC (Unesco/Conseil de l'Europe) et Projets européens	157	
24	2	55	12.24	81	83	1211	Cnd	Dépenses diverses relatives à la promotion de l'enseignement supérieur hors université	50	
24	2	55	33.01	81	09	33	Cnd	Subventions de nature à favoriser le développement de l'enseignement supérieur	100	
24	2	55	33.02	81	12	33	Cnd	Subventions aux centres de ressources de l'Éducation aux médias	30	
24	2	55	40.01	81	72	441	Cnd	Subventions en vue de soutenir des actions de formation des adultes	309	
24	2	55	40.02	81	75	441	Cnd	Allocation pour la promotion de la réussite en Hautes Ecoles	498	

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
DIVISION ORGANIQUE 56 ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE PROGRAMME 0 SUBSTANCE ADMINISTRATION - ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE										
								02 - Frais de fonctionnement		
27	2	56	12.01	02	59	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	122	
27	2	56	12.24	02	31	1211	Cnd	Dépenses quelconques relatives à la promotion de l'enseignement de promotion sociale	43	
27	2	56	33.01	02	54	33	Cnd	Subventions relatives à la promotion de l'enseignement de promotion sociale, y compris créances années antérieures	74	
27	2	56	74.01	02	35	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	10	
Totaux activité 02										
									<i>Cnd</i>	249
Totaux programme 0										
									<i>Cnd</i>	249
PROGRAMME 1 SUBSTANCE ADMINISTRATION - PERSONNEL DE L'ENSEIGNEMENT										
								12 - Frais de fonctionnement		
27	3	56	12.01	12	69	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	2	
27	3	56	74.01	12	45	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	2	
Totaux activité 12										
									<i>Cnd</i>	4
Totaux programme 1										
									<i>Cnd</i>	4
PROGRAMME 4 DÉPENSES DE PERSONNEL DES ÉCOLES DE PROMOTION SOCIALE										
								40 - Écoles de la Communauté - Dépenses de personnel enseignant - Rémunérations et allocations généralement quelconques		
27	3	56	11.03	40	94	1111 1112 112 1131	Cnd	Personnel statutaire	43.212	
Totaux activité 40										
									<i>Cnd</i>	43.212
								41 - Écoles de la Communauté - Dépenses de personnel administratif et ouvrier - Rémunérations et allocations généralement quelconques		
27	3	56	11.03	41	95	1111 1112 112 1131	Cnd	Personnel statutaire	699	
Totaux activité 41										
									<i>Cnd</i>	699

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
43 - Écoles officielles subventionnées - Subventions-traitements										
27	3	56	43.01	43	88	4314 4324	Cnd	Subventions-traitements	76.044	
Totaux activité 43										
									Cnd	76.044
44 - Écoles libres subventionnées - Subventions-traitements										
27	3	56	44.01	44	01	441	Cnd	Subventions-traitements	43.671	
Totaux activité 44										
									Cnd	43.671
45 - Provision										
27	3	56	01.01	45	03	01	Cnd	Provision pour l'augmentation de l'offre de formation dans l'enseignement de promotion sociale	-	
Totaux activité 45										
									Cnd	0
Totaux programme 4										
									Cnd	163.626
PROGRAMME 5										
FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES DE PROMOTION SOCIALE										
50 - Écoles de la Communauté - Frais de fonctionnement										
27	2	56	41.23	50	46	415	Cnd	Dotation globale	3.378	
Totaux activité 50										
									Cnd	3.378
51 - Écoles de la Communauté - Activités connexes à l'activité "Enseignement de la Communauté"										
27	2	56	12.21	51	71	1211	Cnd	Assurance des élèves	360	
Totaux activité 51										
									Cnd	360
52 - Écoles de la Communauté - Dépenses de fonctionnement										
27	2	56	41.24	52	51	1111 1112 1131 1211	Cv	Crédit variable relatif à la dotation globale pour des dépenses de fonctionnement et de personnel - Enseignement de promotion sociale de la Communauté française (B)	2.025	
Totaux activité 52										
									Cv	2.025
54 - Écoles officielles subventionnées - Aide connexe - Subventions de fonctionnement										
27	2	56	43.08	54	23	4314 4324	Cnd	Frais pour la formation continuée	85	
27	2	56	43.23	54	68	4316 4326	Cnd	Subventions forfaitaires	4.254	
27	2	56	43.24	54	71	4314 4316 4324 4326	Cv	Crédit variable relatif au subventionnement des dépenses de fonctionnement et de personnel - Enseignement de promotion sociale officiel subventionné (B)	3.258	

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
27	2	56	43.25	54	74	4316 4326	Cnd	Subventions forfaitaires y compris dépenses arriérées	-	
Totaux activité 54										
									Cnd	4.339
									Cv	3.258
55 - Écoles libres subventionnées - Aide connexe - Subventions de fonctionnement										
27	2	56	44.08	55	33	441	Cnd	Frais pour la formation continuée	48	
27	2	56	44.23	55	78	443	Cnd	Subventions forfaitaires	1.826	
27	2	56	44.24	55	81	441 443	Cv	Crédit variable relatif au subventionnement des dépenses de fonctionnement et de personnel - Enseignement de promotion sociale libre subventionné (B)	1.916	
27	2	56	44.25	55	84	443	Cnd	Subventions forfaitaires y compris dépenses arriérées	-	
Totaux activité 55										
									Cnd	1.874
									Cv	1.916
56 - Formation-subvention à l'acquisition d'équipements										
27	2	56	60.01	56	60	6151 6311 6321 641	Cv	Crédit variable pour l'octroi de subventions d'équipements pour les écoles de Promotion sociale (A)	-	
Totaux activité 56										
									Cv	0
Totaux programme 5										
									Cnd	9.951
									Cv	7.199
PROGRAMME 6 INITIATIVES DIVERSES DE LA RÉGION WALLONNE ET DE LA RÉGION DE BRUXELLES CAPITALE EN MATIÈRE D'EMPLOI										
60 - Dépenses de personnel - Initiatives diverses en matière d'emploi										
27	3	56	11.05	60	23	1111 1112 112 1131	Cnd	Rémunérations des agents contractuels subventionnés de l'enseignement de promotion sociale	656	
Totaux activité 60										
									Cnd	656
Totaux programme 6										
									Cnd	656
PROGRAMME 7 LUTTE CONTRE L'ÉCHEC SCOLAIRE - DIVERS										
70 - Initiatives diverses										
27	2	56	01.01	70	28	01 1111 1112 112 1131 1211	Cnd	Dépenses de toute nature en relation avec la mise en oeuvre de mesures de discrimination positive	1.220	

										En milliers d'euros	
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux	
Totaux activité 70											
									Cnd	1.220	
Totaux programme 7											
									Cnd	1.220	
PROGRAMME 8											
RESTRUCTURATION ET VALIDATION											
DE L'ENSEIGNEMENT DE											
PROMOTION SOCIALE											
81 - Actions diverses											
27	2	56	01.01	81	39	01	Cnd	Dépenses de toute nature en matière de validation des compétences en promotion sociale	516		
27	2	56	01.02	81	42	01	Cnd	Dépenses de toute nature en relation avec l'évaluation de la qualité de l'enseignement de promotion sociale	219		
Totaux activité 81											
									Cnd	735	
83 - Transfert de données											
27	2	56	01.03	83	47	01	Cnd	Dépenses de toute nature en relation avec la mise en œuvre du protocole CISCO	55		
27	2	56	01.04	83	50	01	Cnd	Dépenses de toute nature en matière de développement d'initiatives en rapport avec la société de la connaissance et en particulier pour des politiques de développement en matière d'alphabétisation et de formation en français langue étrangère	-		
Totaux activité 83											
									Cnd	55	
Totaux programme 8											
									Cnd	790	
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 56											
									Cnd	176.496	
									Cv	7.199	

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
DIVISION ORGANIQUE 57										
ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE										
PROGRAMME 0										
SUBSTANCE ADMINISTRATION - ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE										
02 - Frais de fonctionnement										
27	2	57	12.01	02	86	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	51	
27	2	57	74.01	02	62	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	5	
Totaux activité 02										
									Cnd	56
Totaux programme 0									Cnd	56
PROGRAMME 1										
SUBSTANCE ADMINISTRATION - PERSONNEL DE L'ENSEIGNEMENT										
12 - Frais de fonctionnement										
27	3	57	12.01	12	96	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	35	
27	3	57	74.01	12	72	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	5	
Totaux activité 12										
									Cnd	40
Totaux programme 1									Cnd	40
PROGRAMME 2										
INITIATIVES ET SUBVENTIONS DIVERSES										
20 - Académie d'été de Wallonie										
27	2	57	33.02	20	05	33	Cnd	Subventions à l'établissement d'utilité publique	200	
Totaux activité 20										
									Cnd	200
21 - Subventions à des associations diverses										
27	2	57	33.04	21	12	33	Cnd	Formation en cours de carrière - Dépenses de toute nature	350	
Totaux activité 21										
									Cnd	350
Totaux programme 2									Cnd	550
PROGRAMME 3										
DÉPENSES DE PERSONNEL DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR										
30 - Établissements de la Communauté - Dépenses de personnel enseignant - Rémunérations et allocations généralement quelconques										
24	3	57	11.03	30	14	1111 1112 112 1131	Cnd	Personnel statutaire	23.510	

									En milliers d'euros	
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
Totaux activité 30										
									Cnd	23.510
31 - Établissements de la Communauté - Dépenses de personnel administratif et ouvrier - Rémunérations et allocations généralement quelconques										
24	3	57	11.03	31	15	1111 1112 112 1131	Cnd	Personnel statutaire	3.108	
Totaux activité 31									Cnd	3.108
32 - Établissements d'enseignement supérieur officiels subventionnés - Subventions-traitements										
24	3	57	43.01	32	07	4314 4324	Cnd	Subventions-traitements	10.080	
Totaux activité 32									Cnd	10.080
33 - Établissements d'enseignement supérieur libres subventionnés - Subventions-traitements										
24	3	57	44.01	33	17	441	Cnd	Subventions-traitements	21.857	
Totaux activité 33									Cnd	21.857
Totaux programme 3									Cnd	58.555
PROGRAMME 4										
FONCTIONNEMENT DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR										
40 - Établissements de la Communauté - Frais de fonctionnement										
24	2	57	41.01	40	94	415	Cnd	Dotation globale aux 6 établissements d'enseignement artistique de la Communauté française à gestion séparée y compris les frais résultant de la formation continuée	3.086	
Totaux activité 40									Cnd	3.086
42 - Établissements d'enseignement supérieur officiels subventionnés - Subventions de fonctionnement										
24	2	57	43.03	42	23	4316 4326	Cnd	Subventions de fonctionnement aux établissements d'enseignement supérieur officiels subventionnés	520	
Totaux activité 42									Cnd	520
43 - Établissements d'enseignement supérieur officiels subventionnés - Divers										
24	2	57	01.01	43	28	01	Cnd	Dépenses de toute nature en relation avec l'enseignement artistique	25	
Totaux activité 43									Cnd	25

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
								44 - Établissements d'enseignement supérieur libres subventionnés - Subventions de fonctionnement		
24	2	57	44.30	44	18	443	Cnd	Subventions de fonctionnement aux établissements d'enseignement supérieur libres subventionnés	1.607	
								Totaux activité 44		
								<i>Cnd</i>		1.607
								45 - Établissements d'enseignement supérieur libres subventionnés - Divers		
24	2	57	33.01	45	27	33	Cnd	Subventions à des associations diverses	84	
								Totaux activité 45		
								<i>Cnd</i>		84
								46 - Subsidés sociaux - Ecoles supérieures des arts		
24	2	57	33.02	46	31	33	Cnd	Subsidés sociaux aux écoles supérieures des arts	748	
								Totaux activité 46		
								<i>Cnd</i>		748
								47 - Centre d'Appui		
24	2	57	41.02	47	07	415	Cnd	Dotation au Centre d'appui aux écoles supérieures des arts	-	
								Totaux activité 47		
								<i>Cnd</i>		0
								48 - Délégués du gouvernement		
24	2	57	01.01	48	33	01	Cnd	Dépenses de personnel et de fonctionnement	240	
								Totaux activité 48		
								<i>Cnd</i>		240
								49 - Démocratisation de l'accès aux Ecoles supérieures des Arts		
24	2	57	01.01	49	34	01	Cnd	Allocations d'aide à la démocratisation de l'accès aux Ecoles supérieures des Arts - hors part complément subsides sociaux	628	
								Totaux activité 49		
								<i>Cnd</i>		628
								Totaux programme 4		
								<i>Cnd</i>		6.938
								PROGRAMME 5		
								DÉPENSES DE PERSONNEL DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE DE PLEIN EXERCICE OFFICIELS SUBVENTIONNÉS		
								50 - Subventions-traitements		
27	3	57	43.01	50	25	4314 4324	Cnd	Subventions-traitements	2.132	
								Totaux activité 50		
								<i>Cnd</i>		2.132
								Totaux programme 5		
								<i>Cnd</i>		2.132

[illegible]

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
82 - Établissements d'enseignement libres subventionnés - Subventions de fonctionnement										
27	2	57	44.30	82	56	443	Cnd	Subventions de fonctionnement aux établissements à horaire réduit libres subventionnés	215	
Totaux activité 82										
									Cnd	215
Totaux programme 8										
									Cnd	2.759
PROGRAMME 9 EQUIPEMENTS										
90 - Dépenses en matière d'équipement										
24	2	57	60.01	90	24	6151	Cnd	Equipement des écoles supérieures des arts	42	
24	2	57	61.01	90	33	6151	Cnd	Achèvement de l'orgue d'études du Conservatoire Royal de Bruxelles	-	
24	2	57	63.01	90	51	6311 6321	Cnd	Equipement des écoles supérieures des arts officielles subventionnées	22	
24	2	57	64.01	90	60	641	Cnd	Equipement des écoles supérieures des arts libres subventionnées	67	
Totaux activité 90										
									Cnd	131
Totaux programme 9										
									Cnd	131
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 57										
									Cnd	156.349

En milliers d'euros

[illegible]

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
TOTAUX CHAPITRE III										
									<i>Cnd</i>	6.520.302
									<i>Cde</i>	34.147
									<i>Cdo</i>	30.322
									<i>Cv</i>	26.505

CHAPITRE IV

DETTE PUBLIQUE DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
DIVISION ORGANIQUE 85										
DETTE DIRECTE										
PROGRAMME 0										
SUBSISTANCE ADMINISTRATION										
01 - Frais de fonctionnement										
23	1	85	12.08	01	86	1211	Cnd	Dépenses de toute nature dans le cadre de la gestion de la trésorerie et de la dette, en ce compris des dépenses d'information et d'études liées aux finances communautaires	770	
23	1	85	74.01	01	41	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	15	
Totaux activité 01										
									Cnd	785
Totaux programme 0										
									Cnd	785
PROGRAMME 1										
SERVICE DE LA DETTE DIRECTE										
10 - Amortissements et charges d'intérêts - Papier commercial										
23	1	85	21.01	10	58	213	Cnd	Intérêts dus en application de l'article 54, § 1er, alinéa 3, de la loi spéciale du 16 janvier 1989 relative au financement des Communautés et des Régions et de la convention d'exécution, y compris années antérieures	12.144	
23	1	85	21.03	10	64	211	Cnd	Intérêts dus au Caissier de la Communauté française pour l'utilisation de la ligne de crédit à très court terme, intérêts dus dans le cadre de la gestion de la trésorerie à court terme et intérêts dus à des organismes administratifs de la Communauté disposant d'une autonomie comptable, y compris années antérieures	14.843	
23	1	85	21.04	10	67	211	Cnd	Intérêts dus pour la dette consolidée, y compris primes éventuelles	145.442	
Totaux activité 10										
									Cnd	172.429
Totaux programme 1										
									Cnd	172.429
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 85										
									Cnd	173.214

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
DIVISION ORGANIQUE 86 DETTE LIÉE AUX INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS DES INSTITUTIONS UNIVERSITAIRES PROGRAMME 1 SERVICE DE LA DETTE INDIRECTE 10 - Subventions et charges financières des universités de la Communauté										
23	1	86	44.08	10	22	415 211	Cnd	Subventions-intérêts relatives aux emprunts souscrits pour le financement des investissements sociaux des universités de la Communauté (y compris primes éventuelles)	87	
23	1	86	91.01	10	36	911	Cnd	Amortissement de l'emprunt contracté en 1991 pour les investissements académiques des universités de la Communauté	-	
Totaux activité 10										
									Cnd	87
11 - Subventions et charges financières des universités libres										
23	1	86	21.05	11	01	211	Cnd	Intérêts relatifs à l'acquisition des terrains de la plaine des manoeuvres à Etterbeek	20	
23	1	86	44.08	11	23	444	Cnd	Subventions-intérêts relatives aux emprunts souscrits pour le financement des investissements académiques et sociaux des universités libres (y compris primes éventuelles)	9.603	
23	1	86	44.40	11	22	444	Cnd	Subventions-intérêts relatives aux emprunts souscrits en faveur de la Fondation universitaire luxembourgeoise pour des investissements immobiliers	50	
Totaux activité 11										
									Cnd	9.673
Totaux programme 1										
									Cnd	9.760
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 86										
									Cnd	9.760
TOTAUX CHAPITRE IV										
									Cnd	182.974

CHAPITRE V
DOTATIONS À LA RÉGION WALLONNE ET À LA COMMISSION
COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
DIVISION ORGANIQUE 90 DOTATIONS À LA RÉGION WALLONNE ET À LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE PROGRAMME 1 DOTATIONS À LA RÉGION WALLONNE ET À LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE 11 - Région Wallonne - Cocof										
23	1	90	01.32	11	10	4531	Cnd	Dotation à la Région wallonne	321.628	
23	1	90	01.33	11	13	451	Cnd	Dotation à la Commission communautaire française	95.023	
23	1	90	01.34	11	16	451 4531	Cnd	Dotations à la Région wallonne et à la Commission communautaire française - Règlement définitif de l'exercice antérieur (y compris les intérêts)	-	
23	1	90	01.35	11	19	451 4531	Cnd	Dotation complémentaire à la Commission communautaire française (nouveau)	12.500	
Totaux activité 11										
									<i>Cnd</i>	429.151
Totaux programme 1									<i>Cnd</i>	429.151
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 90									<i>Cnd</i>	429.151
TOTAUX CHAPITRE V									<i>Cnd</i>	429.151

									<i>En milliers d'euros</i>	
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
TOTAL GÉNÉRAL										
									<i>Cnd</i>	8.595.529
									<i>Cde</i>	85.910
									<i>Cdo</i>	60.645
									<i>Cv</i>	91.161

SECTION PARTICULIERE

(en milliers d'euros)

Art.	Litt	Mode de disposition	LIBELLES	Solde au 1 ^{er} janvier	Recettes de l'année	Dépenses de l'année	Solde au 31 décembre
			DEPENSES DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE SUR RESSOURCES AFFECTEES				
			FONDS ALIMENTES PAR DES RESSOURCES PARTICULIERES				
66	48	B	Fonds pour la qualification agricole et l'éducation sociale et économique (arrêté royal du 23 août 1974)	-1 822			-1 822
66	49	A	Exécution de l'arrêté royal n°25 du 24 mars 1982 créant un programme de promotion de l'emploi dans le secteur non marchand. (Des avances de trésorerie peuvent être octroyées dans la limite du total des montants des conventions relatives au secteur et visées à l'article 9 de l'arrêté royal n°25 précité)	-1 103			-1 103
66	60	B	Fonds destiné à la réalisation de programmes particuliers financés par le FSE (Des avances de trésorerie peuvent être octroyées dans la limite du total des montants accordés par la Communauté Européenne)	—	—	—	—
			TOTAUX DE LA SECTION PARTICULIERE	-2 925	—	—	-2 925

ORGANISMES ADMINISTRATIFS

A COMPTABILITE AUTONOME

Services à gestion séparée

Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel
Enseignement obligatoire
Hautes Ecoles de la Communauté française
Centres P.M.S. de l'Enseignement de la Communauté française
Fonds des bâtiments scolaires de la Communauté française
Fonds des bâtiments scolaires de l'enseignement officiel subventionné
Fonds de garantie des bâtiments scolaires
Observatoire des Politiques culturelles
Agence Fonds social européen
Ecole d'administration publique
Musée royal de Mariemont
Centre de l'Aide à la presse écrite
Agence francophone pour l'éducation et la formation tout au long de la vie
Agence pour l'évaluation de la qualité dans l'enseignement supérieur organisé ou subventionné par la Communauté française
Fonds d'exploitation de la ferme de Gembloux
Centres techniques de la Communauté française (Frameries, Tihange-Huy)
Ecoles supérieures des Arts
Instituts de promotion sociale
Internats autonomes supérieurs de la Communauté française
Institut supérieur d'architecture - La Cambre
Centres de dépaysement et de plein air
Centres techniques de la Communauté française (Gembloux, Strée)

Organismes d'Intérêt Public

Fonds d'égalisation des budgets et pour le désendettement de la Communauté française
WBI

SERVICES A GESTION SEPARÉE

ARTICLE 70.01.G

Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel
Budget des dépenses et recettes-Exercice budgétaire 2010
RECETTES

1.2	Dotation de la Communauté française	15.917
1.3	Contribution à la production audiovisuelle des distributeurs	2.460
1.4	Recettes diverses dont le Médiadesk et Wbimages	388
1.5	Ajustement	0
1.6	Dotation accord non-marchand	0
1.7	Contribution à la production audiovisuelle des éditeurs de services	20
1.8	Dotation de la Communauté française (AB.01.14.02. DO 11) Application contrat gestion RTBF	1.000

Total des recettes	19.785
---------------------------	---------------

DEPENSES

2.2	Actions d'animation et de promotion dans le domaine de l'audiovisuel et du cinéma à l'initiative de l'administration	690
2.3	Primes à l'industrie cinématographique	1.143
2.4	Ateliers d'accueil et ateliers de production	1.296
	Subventions à octroyer, notamment, aux associations suivantes: Atelier de l'INSAS, Atelier IAD, Atelier La Cambre, Collectif Dérives, Atelier Graphoui, Wallonie Image Production, CPC, Atelier Alfred, Atelier Jeunes Cinéastes, Caméra ETC CBA, Centre Multimédia de la C.F., GSARA, Centre Vidéo de Bruxelles.	
2.5	Subventions aux associations assurant la promotion et la diffusion cinématographiques	600
	Subventions à octroyer, notamment, aux associations suivantes: Festival du CM de Bruxelles, Festival du Court Métrage de Huy, Filmer à tout prix, Média 10/10, Festival Ciné-Vidéastes, Festival du dessin animé, Festival Indépendant, Festival du Film d'Amour, Festival du Film Fantastique Caméra aux Jeunes, Festival de Bruxelles, Vidéo Wall, Festival International du film Francophone, Festival du Film européen de Virton, Festival du Cinéma belge de Moustier-sur-Sambre, Festival des Libertés et divers à déterminer.	
2.6	Aide à la création (relance de la production indépendante avec la RTBF)	2.215
2.7	Subventions aux associations de promotion, de diffusion de l'audiovisuel et divers	952
	Subventions à octroyer, notamment, aux bénéficiaires suivants: DISC, Article 27, CinéEuropa, Centre Audiovisuel Liège, Centre du Film sur l' Art, Cinéma Le Parc, Edimédia, IMAJ (Mémoire juive), CLARA, Espace Dragon, Association Européen du Dessin Animé Cinémathèque royale, Aide RACC, Fonds Storck, C.I.A.V., Midis du Cinéma Cap Education (Samedis du Cinéma), Service Ciné Culture, Centre Laïque Audiovisuel, Studio Parallax, Bureau de Liaison du Cinéma de l' Espace Francophone, Le P'tit Ciné, Folioscope Inform'Action, Grand Angle et divers à déterminer.	
2.8	Aide à la création audiovisuelle, y compris la contribution des télédiffuseurs	9.285
2.9	Dépenses de toute nature relatives au fonctionnement du service (conseils, commissions) et autres à déterminer	121
2.10	Dépenses afférentes à Eurimages, Observatoire Européen, au Médiadesk et à certains accords internationaux	400
2.11	Actions visant à permettre la promotion et la distribution des films de la CF, soit en Belgique, soit dans des festivals majeurs à l'étranger, via les producteurs et les distributeurs distributeurs	1.150
2.12	Aide aux Salles d'Art et Essai	904
2.13	Ateliers d'accueil et ateliers de production-Accords non-marchand	0
2.14	Cinéma expérimental	100
2.15	Multimédia	64
2.16	Films à Micro Budget	0
2.17	Projets Numériques	50
2.18	Co Production LM avec le VAF	450
2.19	Dépenses pour Wallonie Bruxelles Images	365
Total des dépenses		19.785

Résultat	0
-----------------	----------

Article 70.02.C

Budgets agrégés des services à gestion séparée de l'Enseignement de la Communauté française
ENSEIGNEMENT OBLIGATOIRE

ANNEE BUDGETAIRE 2010

Niveaux d'enseignement	Sur base de l'ex. réalisé	1. SOLDE au 01.01.2010	2. RECETTES		3. DEPENSES		4. SOLDE au 31.12.2010 (1) + (2) - (3)
			TOTAL ANNEE	TOTAL GENERAL	TOTAL DEPENSES		
PRIMAIRE	2007	8.480.648,57	13.156.087,06	21.638.742,63	11.835.276,63	9.801.459,00	
SECONDAIRE	2006	54.435.417,22	112.877.304,45	167.314.727,67	102.613.533,73	64.699.187,94	
SPECIALISE	2007	10.990.077,01	22.000.206,91	32.992.290,92	20.680.646,72	12.309.637,20	
Total ENS. OBLIGATOIRE de la C.F.		73.906.142,80	148.033.598,42	221.945.761,22	135.129.457,08	86.810.284,14	

Article 70.03.C

Budgets agrégés des services à gestion séparée de l'Enseignement de la Communauté française
HAUTES ECOLES DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

ANNEE BUDGETAIRE 2010

N°	ETABLISSEMENTS	1. SOLDE au 01.01.2010	2. RECETTES		3. DEPENSES		4. SOLDE au 31.12.2010 (1) + (2) - (3)
			TOTAL ANNEE	TOTAL GENERAL	TOTAL DEPENSES		
1	H.E. de Bruxelles	1.652.567,43	3.180.743,16	4.833.310,59	3.071.322,61	1.761.987,98	
2	H.E. Paul Henri Spaak- Bruxelles	2.408.632,26	2.403.177,85	4.811.810,11	2.447.254,77	2.364.555,34	
3	H.E. du Hainaut - Mons	3.374.840,72	5.005.593,23	8.380.433,95	3.996.596,87	4.383.837,08	
4	H.E. Charlemagne - Liège	1.031.380,78	3.020.962,15	4.052.342,93	2.901.385,07	1.150.957,86	
5	H.E. Albert Jacquard- Namur	1.092.497,22	3.005.775,95	4.098.273,17	2.518.164,66	1.580.108,51	
6	H.E. Robert Schuman- Libramont	5.678.612,54	3.245.100,50	8.923.713,04	2.736.488,07	6.187.224,97	
	Total Hautes Ecoles de la C.F.	15.238.530,95	19.861.352,84	35.099.883,79	17.671.212,05	17.428.671,74	

Sur base de l'exercice réalisé 2005/02

ARTICLES 70.04 CPMS

Article 70.04.C

Budgets agrégés des services à gestion séparée de la Communauté française pour les
CENTRES P.M.S. de l'Enseignement de la Communauté

ANNEE BUDGETAIRE 2010

Sur base de l'ex. réalisé	1. SOLDE au 01.01.2010	2. RECETTES		3. DEPENSES		4. SOLDE au 31.12.2010 (1) + (2) - (3)
		TOTAL ANNEE	TOTAL GENERAL	TOTAL DEPENSES	TOTAL DEPENSES	
2007	1.194.391,48	3.010.011,14	4.204.402,62	2.744.859,77	1.459.542,85	
TOTAL CPMS	1.194.391,48	3.010.011,14	4.204.402,62	2.744.859,77	1.459.542,85	

ARTICLE 70.05.C PAIEMENTS

SERVICE A GESTION SEPARÉE

SERVICE GENERAL DES INFRASTRUCTURES SCOLAIRES DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

D.O. 44 A.B. 01.01.01 Propositions budgétaires du flux des paiements de dépenses

ARTICLE	LIBELLE	Réalisations 2008	Crédit initial 2009	Propositions 2010
70.05	SOLDE REPORTE AU 1 ^{ER} JANVIER	23.529.739,46 €	27.195.686,06 €	28.701.686,06 €
	RECETTES :			
	PROPRES	1.685.209,19 €	1.000.000,00 €	1.000.000,00 €
	BUDGETAIRES	31.728.000,00 €	32.506.000,00 €	33.468.000,00 €
	TOTAL DISPONIBLE	56.942.948,65 €	60.701.686,06 €	63.169.686,06 €
	DEPENSES	29.747.262,59 €	32.000.000,00 €	35.000.000,00 €
	SOLDE DISPONIBLE AU 31 DECEMBRE	27.195.686,06 €	28.701.686,06 €	28.169.686,06 €

ARTICLE 70.06.C

SERVICE GENERAL DES INFRASTRUCTURES PUBLIQUES SUBVENTIONNEES

SERVICE A GESTION SEPAREE

Propositions budgétaires d'ordonnement des dépenses - D.O. 44 A.B. 01.02.01

Article	Libellé	(1) 2006	(1) 2007	(1) 2008	(2) 2009	(2) 2010
70.06	Opérations du Fonds des Bâtiments scolaires de l'Enseignement officiel subventionné moyennant alimentation par le compte ouvert chez Dexia en application de l'article 7 du décret du 5 février 1990 (gestion séparée) et de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 22.12.1997	31.711.783,70	28.239.429,19	33.697.807,73	35.163.893,82	33.505.893,82
	RECETTES					
	- PROPRES	124.073,34	10.572,85	18.333,65	10.000,00	10.000,00
	- BUDGETAIRES	13.285.000,00	13.858.000,00	13.990.000,00	14.332.000,00	14.754.000,00
	TOTAL DISPONIBLE	45.120.857,04	42.108.002,04	47.706.141,38	49.505.893,82	48.269.893,82
	DEPENSES	16.881.427,85	8.410.194,31	12.542.247,56	16.000.000,00	17.000.000,00
	SOLDE DISPONIBLE AU 31 DECEMBRE	28.239.429,19	33.697.807,73	35.163.893,82	33.505.893,82	31.269.893,82

(1) Situation définitive

(2) Estimation des recettes propres à l'exclusion de toute recette d'intérêts.

* A une date indéterminée : vente du bâtiment avenue Blondin à Liège
 produit de la vente en + et location en -

ARTICLE 70.07.C

SERVICE A GESTION SEPAREE

SERVICE GENERAL DES INFRASTRUCTURES PRIVEES SUBVENTIONNEES

Propositions budgétaires du flux des engagements de dépenses - D.O. 44 A.B. 41.20.01

ARTICLE	LIBELLES	REALISATIONS 2008	CREDIT INITIAL 2009 ACTUALISE	PROPOSITION 2010
70.07	SOLDE REPORTE AU 01 JANVIER	10.179.081,08	11.676.272,48	10.441.272,48
	RECETTES PROPRES	15,50	0,00	0,00
	REMBOURSEMENT s/ PRELEVEMENTS	14.699,96	0,00	0,00
	REMBOURSEMENT s/ RECOURS GARANT	11.014,38	0,00	0,00
	RECETTES BUDGETAIRES	14.051.000,00	16.251.000,00	23.255.000 (**)
	TOTAL DISPONIBLE	24.255.810,92	27.927.272,48	33.696.272,48
	DEPENSES RECOURS A LA GARANTIE	12.579.538,44 0,00	17.336.000,00 150.000,00	16.850.000,00 150.000,00
	SOLDE DISPONIBLE AU 31 DECEMBRE (*)	11.676.272,48	10.441.272,48	16.696.272,48

(*) Réserve pour éventuel recours à la garantie

(**) En exécution du décret PPP du 14/11/2008, montant à majorer de 6.255.000 EUR en application de l'art. 21 § 8° (3.062.000 + 2.141.000 + 1.052.000).

ARTICLE 70.08.C

OPC - BUDGET 2010				
PARTIE PAIEMENTS		PARTIE ENGAGEMENTS		
1. Recettes estimées				
1.1. Report estimé du solde de trésorerie 2009 1.2. Dotation 2010 de la CF (DO 11, AB 41.01.18)	Total	198.462,02	1.1. Report estimé du disponible au 31/12/09	2.312,02
		99.000,00	1.2. Dotation 2010 de la CF (DO 11, AB 41.01.18)	99.000,00
		297.462,02	Total	101.312,02
2. Dépenses estimées				
2.1. Dépenses de toutes natures relatives à la réalisation des recherches et études 2.1.1. Paiement de l'encours des engagements antérieurs à 2010 2.1.2. Estimation des paiements des engagements 2010	Total	196.150,00	2.1. Dépenses de toutes natures relatives à la réalisation des recherches et études	76.312,02
		76.312,02	2.1.1. Estimation des engagements 2010	76.312,02
		272.462,02		
2.2. Dépenses relatives à la publication et à la diffusion d'études et recherches 2.2.1. Paiement de l'encours des engagements antérieurs à 2010 2.2.2. Estimation des paiements des engagements 2010	Total	0,00	2.2. Dépenses relatives à la publication et à la diffusion d'études et recherches	10.000,00
		10.000,00	2.2.1. Estimation des engagements 2010	10.000,00
		10.000,00		10.000,00
2.3. Dépenses de toutes natures relatives au fonctionnement du Service et au Comité d'accompagnement 2.3.1. Paiement de l'encours des engagements antérieurs à 2010 2.3.2. Estimation des paiements des engagements 2010	Total	0,00	2.3. Dépenses de toutes natures relatives au fonctionnement du Service et au Comité d'accompagnement	15.000,00
		15.000,00	2.3.1. Estimation des engagements 2010	15.000,00
		15.000,00		15.000,00
	Total	297.462,02	Total	101.312,02
1. Recettes	Total	297.462,02	1. Recettes	101.312,02
2. Dépenses		297.462,02	2. Dépenses	101.312,02
Solde de trésorerie estimé au 31 décembre 2010		0,00	Disponible estimé au 31 décembre 2010	0,00

ARTICLE 70.10.C

PROJET DE BUDGET INITIAL 2010

ECOLE D'ADMINISTRATION PUBLIQUE (EAP)

Les propositions budgétaires sont estimées en droits et engagements

RECETTES ESTIMEES	MONTANT (EUR)
1.1. Solde à reporter	0
1.2. Dotation de la Communauté française	1.600.000
1.3. Recettes diverses	0
TOTAL	1.600.000
DEPENSES ESTIMEES	MONTANT (EUR)
2.1. Frais de personnel	0
2.2. Dépenses liées au fonctionnement de l'EAP	100.000
2.3. Dépenses liées aux formations organisées par l'EAP pour les agent(e)s du MCF, du CSA, et des OIP relevant du Comité de Secteur XVII	1.500.000
TOTAL	1.600.000

ARTICLE 70.11.C

BUDGET DU MUSEE ROYAL DE MARIEMONT		
	2009 Budget avec affectation du solde	2010 Budget initial
RECETTES		
1 Droit d'entrée	45.000	45.000
2 Ventes comptoir	68.000	68.000
3 Visites guidées	42.000	42.000
4 Manifestations	16.000	16.000
5 Divers	20.000	20.000
6 Sponsoring/Mécénat exceptionnel	30.000	15.000
7 Dotation	1.012.000	1.023.000
8 Subvention exceptionnelle (inflation)		
9 Solde reporté	46.642	0
10 Annulation Visa 2007 reporté en 2008		
Total	1.279.642	1.229.000
DEPENSES		
1 Dépenses de fonctionnement	455.000	449.000
2 Activités du musée	682.642	638.000
3 Achat de biens durables	90.000	90.000
4 Achat de collections	52.000	52.000
Total	1.279.642	1.229.000
TOTAL GAL	0	0
TOTAL/SOLDE A REPORTER	0	0

ARTICLE 70.12.C

CENTRE DE L'AIDE A LA PRESSE ECRITE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**PROJET DE BUDGET POUR L'ANNEE 2010**

<u>1 : RECETTES</u>	<u>6.982.000</u>
1.1. Dotation de la Communauté française (DO 25)	6.982.000
1.2. Contributions des télévisions	0
1.3. Dotation de la Communauté française - Presse à l'école (AB 01.05.80 DO 51)	0
1.5. Dotation de la Communauté française - Aide à la presse périodique	0
1.6.	
<u>2 : DEPENSES</u>	<u>6.982.000</u>
2.1. Soutien à la création de titres ou de groupes de titres (5%)	349.100
2.2. Encouragement au développement de programmes de formation du lecteur à la citoyenneté (5%)	349.100
2.3. Encouragement à l'engagement de journalistes professionnels salariés (48%)	3.351.360
2.4. Encouragement à l'adaptation de la presse aux technologies modernes de communication (2%)	139.640
2.5. Aides aux titres de presse quotidienne ou groupes de titres de presse quotidienne pour le maintien de la diversité de la presse écrite (40 %)	2.792.800
<u>Résultat</u>	0

ARTICLE 70.13.C

AGENCE FRANCOPHONE POUR L'EDUCATION ET LA FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE

A. Opérations courantes	Initial
Recettes courantes	
Solde reporté de l'année précédente	118
Dotation de fonctionnement Commission européenne programme LLP	450
Dotation de fonctionnement Commission européenne programme EUROPASS	30
Dotation de fonctionnement Communauté française	p.m.
Dotation de fonctionnement Région wallonne	200
Dotation de fonctionnement COCOF	16
Recettes séminaire de contact	20
Produits financiers	20
Total des recettes courantes	854
Dépenses courantes	
Frais de personnel	550
Frais de fonctionnement	148
Frais d'évaluation	70
Frais divers	25
Total des dépenses courantes	793
Solde des opérations courantes	61
B. Opérations de capital	
Recettes de capital	
Solde reporté des années précédentes	-9
Recettes de capital	0
Total des recettes de capital	-9
Dépenses de capital	
Frais d'acquisition	5
Total des dépenses de capital	5
Solde des opérations de capital	-14
C. Opérations pour ordre	
Recettes pour ordre	
Solde reporté des Conventions antérieures	5.477
Dotation Commission européenne Solde Conventions antérieures	0
Dotation Commission européenne programme Comenius (Convention 2010)	1.477
Dotation Commission européenne programme Erasmus (Convention 2010)	4.315
Dotation Commission européenne programme Leonardo (Convention 2010)	2.245
Dotation Commission européenne programme Grundtvig (Convention 2010)	389
Dotation Commission européenne programme Visites d'Etude (Convention 2010)	35
Dotation Fonds nationaux Erasmus CFWB	196
Dotation Fonds nationaux Erasmus Belgica	100
Dotation Fonds nationaux FAME	1.655
Dotation Fonds nationaux Bourses Région wallonne	0
Remboursements opérateurs	200
Produits financiers	130
Total des recettes pour ordre	16.219
Dépenses pour ordre	
Dépenses programme LLP	9.215
Dépenses Fonds nationaux CSM	1.951
Charges financières	135
Total des dépenses pour ordre	11.301
Solde des opérations pour ordre	4.918

ARTICLE 70.14.C

PROJET DE BUDGET 2010						
AGENCE POUR L'EVALUATION DE LA QUALITE DANS L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR						
SERVICE A GESTION SEPARÉE						
PARTIE DROITS ET ENGAGEMENTS						
1. RECETTES		DROITS CONSTATES				
		prévisions	réalisations			
			A	B	C	D
1,1 Solde reporté de l'année budgétaire antérieure		874.606,18	0,00	0	0	0,00
1,2 Dotation	(A,B, 41,30,44) DO 40	713.000,00	0,00			0,00
1,3 autres droits		0,00	0,00			0,00
	TOTAUX	1.587.606,18	0,00	0,00	0,00	0,00
A. droits constatés en cours d'années (créances de l'année)						
B. réductions de visas d'années antérieures						
C. droits réduits						
D. total des possibilités budgétaires d'engagement pour l'année (A+B-C)						
2. DEPENSES		ENGAGEMENTS				
		prévisions	réalisations			
2.1	Fonctionnement Agence					
2.1.1.	Réunions plénières	3.850,00				
2.1.2.	Réunions Bureau	840,00				
2.1.3.	réunions GT (Etiques et stratégie, divers,...)	1.680,00				
2.1.4.	cotisations, abonnements (ENQA,MWQ,...)	6.500,00				
2.1.5.	Promotion (séminaires, journées de promotion,...)	8.000,00				
2.1.6.	Frais de fonctionnement	2.000,00				
2.1.7.	Frais de mobilier	2.000,00				
	SOUS TOTAL	24.870,00				
2.2.	Fonctionnement Audit					
2.2.1.	Réunion GT (Communication, rapport final,...)	1.680,00				
2.2.2.	Réunions coordonnateurs	840,00				
2.2.3.	Promotion, Communication (brochures, site,...)	60.500,00				
2.2.4.	Séminaire formation	4.000,00				
2.2.5.	Frais de fonctionnement Cellule exécutive	4.000,00				
2.2.6.	Audits (pré-visites, visites, impression rapports,...)	529.500,00				
2.2.7.	Participation Colloques	12.000,00				
2.2.8.	Audit ENQA	35.000,00				
	SOUS TOTAL	647.520,00				
	TOTAL	672.390,00				
3. SYNTHESE ET SOLDE						
		DROITS ET ENGAGEMENTS				
		prévisions	réalisations	différences		
		A	B	A>B	A<B	
RECETTES (exécution du budget)		1.587.606,18	0,00	1.587.606,18	0,00	
DEPENSES (exécution du budget)		672.390,00	0,00	672.390,00	0,00	
RESULTAT SOLDE DE L'ANNEE (recettes - dépenses)		915.216,18	0,00	915.216,18	0,00	

ARTICLE 70.20 ferme de gembloux

Article 70.20.C

Budget du fonds d'exploitation de la FERME de GEMBOUX

ANNEE BUDGETAIRE 2010

	Recettes	En euros
1. Ventes et prestations		173.525,47
2. Produits financiers		12.394,68
3. produits exceptionnels		0,00
Total des recettes		185.920,15

	Dépenses	
1. Marchandises, matières premières consommables et fournitures		39.662,96
2. Biens et services divers		37.184,03
3. Personnel		84.283,80
4. Amortissements, réduction de valeurs et provisions pour risques et charges		24.789,35
5. Autres charges		0,00
Total des dépenses		185.920,14

Article 70.21-22.C

Budgets agrégés des services à gestion séparée de l'Enseignement de la Communauté française
CENTRES TECHNIQUES DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

ANNEE BUDGETAIRE 2010

N°	ETABLISSEMENTS	1. SOLDE au 01.01.2010	2. RECETTES		3. DEPENSES		4. SOLDE au 31.12.2010 (1) + (2) - (3)
			TOTAL ANNEE	TOTAL GENERAL	TOTAL DEPENSES		
1	Centre Technique et Pédagogique 7080 FRAMERIES	392.182,51	1.719.531,75	2.111.714,26	1.638.506,01	473.208,25	
2	Centre d'Auto Formation 4500 TIHANGE-HUY	457.369,33	769.473,34	1.226.842,67	1.011.216,67	215.626,00	
	Total Centres Techniques de la C.F.	849.551,84	2.489.005,09	3.338.556,93	2.649.722,68	688.834,25	

Sur base de l'exercice réalisé 2006

ARTICLE 70.23 ARTISTIQUE

Article 70.23.C

Budgets agrégés des services à gestion séparée de l'Enseignement de la Communauté française
ECOLE SUPERIEURES DES ARTS

ANNEE BUDGETAIRE 2010

ETABLISSEMENTS	1. SOLDE au 01.01.2010	2. RECETTES		3. DEPENSES		4. SOLDE au 31.12.2010 (1) + (2) - (3)
		TOTAL ANNEE	TOTAL GENERAL	TOTAL DEPENSES		
Arts Visuels BRUXELLES	105.849,49	1.395.497,10	1.501.346,59	1.077.633,30	423.713,29	
INSAS BRUXELLES	339.808,73	803.788,98	1.143.597,71	735.151,85	408.445,86	
Conserv.BRUXELLES	621.860,26	1.190.146,61	1.812.006,87	868.439,04	943.567,83	
Conservatoire de LIEGE	333.280,74	721.927,53	1.055.208,27	635.378,20	419.830,07	
E.S. Arts Plas.et Vis. MONS	141.281,91	558.178,70	699.460,61	401.303,54	298.157,07	
Conservatoire de MONS	333.752,50	526.921,04	860.673,54	349.159,61	511.513,93	
Total	1.875.833,63	5.196.459,96	7.072.293,59	4.067.065,54	3.005.228,05	

Sur base de l'exercice réalisé 2004/02

Article 70.24.C

Budgets agrégés des services à gestion séparée de l'Enseignement de la Communauté française
INSTITUTS DE PROMOTION SOCIALE

ANNEE BUDGETAIRE 2010

	1. SOLDE au 01.01.2010	2. RECETTES		3. DEPENSES		4. SOLDE au 31.12.2010 (1) + (2) - (3)
		TOTAL ANNEE	TOTAL GENERAL	TOTAL DEPENSES	TOTAL DEPENSES	
	3.807.273,30	5.242.152,16	9.049.425,46	5.313.780,81	3.735.644,65	
Total I.P.S.C.F.	3.807.273,30	5.242.152,16	9.049.425,46	5.313.780,81	3.735.644,65	

Sur base de l'exercice réalisé 2006

Article 70.25.C

Budgets agrégés des services à gestion séparée de l'Enseignement de la Communauté française
INTERNATS AUTONOMES SUPERIEURS DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

ANNEE BUDGETAIRE 2010

N°	ETABLISSEMENTS	1. SOLDE au 01.01.2010	2. RECETTES		3. DEPENSES		4. SOLDE au 31.12.2010 (1) + (2) - (3)
			TOTAL ANNEE	TOTAL GENERAL	TOTAL DEPENSES		
1	IACF ANDENNE	67.547,22	2.909.702,78	2.977.250,00	352.741,67	2.624.508,33	
2	IACF HUY	453.784,84	577.329,03	1.031.113,87	544.649,26	486.464,61	
3	IACF IXELLES	92.907,75	218.704,90	311.612,65	188.779,68	122.832,97	
4	IACF JAMBES	196.963,33	903.221,95	1.100.185,28	854.195,29	245.989,99	
5	IACF LIBRAMONT	913.715,85	647.475,77	1.561.191,62	515.855,94	1.045.335,68	
6	IACF LIEGE-COINTE	180.109,74	520.097,33	700.207,07	531.376,15	168.830,92	
7	IACF MONS	91.621,84	197.067,40	288.689,24	177.432,81	111.256,43	
8	IACF TAMINES	78.682,12	573.636,98	652.319,10	547.381,31	104.937,79	
9	IACF TOURNAI	168.229,97	483.861,73	652.091,70	491.362,06	160.729,64	
10	IACF UCCLE	457.906,09	469.005,38	926.911,47	444.793,26	482.118,21	
11	IACF UCCLE "Maison des Etudiants"	311.171,68	180.596,30	491.767,98	211.950,60	279.817,38	
12	IACF VIRTON	415.472,38	620.637,69	1.036.110,07	676.233,11	359.876,96	
	Total I.A.C.F.	3.428.112,81	8.301.337,24	11.729.450,05	5.536.751,14	6.192.698,91	

Sur base de l'exercice réalisé 2004

Article 70.26.C

Budgets agrégés des services à gestion séparée de l'Enseignement de la Communauté française
INSTITUT SUPERIEUR D'ARCHITECTURE - LA CAMBRE

ANNEE BUDGETAIRE 2010

ETABLISSEMENTS	1. SOLDE au 01.01.2010	2. RECETTES		3. DEPENSES		4. SOLDE au 31.12.2010 (1) + (2) - (3)
		TOTAL ANNEE	TOTAL GENERAL	TOTAL DEPENSES		
LA CAMBRE	207.920,10	663.444,21	871.364,31	635.238,06	236.126,25	
Total I.S.C.F.	207.920,10	663.444,21	871.364,31	635.238,06	236.126,25	

Sur base de l'exercice réalisé 2002

Article 70.27.C

Budgets agrégés des services à gestion séparée de l'Enseignement de la Communauté française
CENTRES DE DEPAYSEMENT ET DE PLEIN AIR

ANNEE BUDGETAIRE 2010

	1. SOLDE au 01.01.2010	2. RECETTES		3. DEPENSES		4. SOLDE au 31.12.2010 (1) + (2) - (3)
		TOTAL ANNEE	TOTAL GENERAL	TOTAL DEPENSES		
	2.767.609,07	4.092.252,26	6.859.861,33	4.579.203,93	6.372.909,66	
Total CDPA.	2.767.609,07	4.092.252,26	6.859.861,33	4.579.203,93	6.372.909,66	

Sur base de l'exercice réalisé 2006

Article 70.28-29.C

Budgets agrégés des services à gestion séparée de l'Enseignement de la Communauté française
CENTRES TECHNIQUES DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

ANNEE BUDGETAIRE 2010

N°	ETABLISSEMENTS	1. SOLDE au 01.01.2010	2. RECETTES		3. DEPENSES		4. SOLDE au 31.12.2010 (1) + (2) - (3)
			TOTAL ANNEE	TOTAL GENERAL	TOTAL DEPENSES		
3	Centre Technique Horticole 5030 GEMBLOUX	671.627,58	1.144.896,18	1.816.523,76	1.160.563,30	655.960,46	
4	Centre des Technologies Agronomiques 4557 STREE	163.280,87	827.592,10	990.872,97	760.855,39	230.017,58	
	Total Centres Techniques de la C.F.	834.908,45	1.972.488,28	2.807.396,73	1.921.418,69	885.978,04	

Sur base de l'exercice réalisé 2006

ORGANISMES D'INTERET PUBLIC

FONDS POUR L'EGALISATION DES BUDGETS ET POUR LE DESENDETTEMENT DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE

Budget initial 2010

(en milliers d'euros)

RECETTES

CHAPITRE 41 PRODUITS RÉSULTANT DE L'EXERCICE DE LA MISSION STATUTAIRE

		Budget initial
411.01	Dotation de la Communauté française	0
	Total des recettes	0
	Solde disponible au 31 décembre 2009	6.022

DEPENSES

CHAPITRE 53 EXERCICE PAR L'ORGANISME DE SA MISSION STATUTAIRE

		Budget initial
533.01	Contribution à l'équilibre du budget de la Communauté française	6.000
533.02	Provisions pour risques et charges	0
	Total des dépenses	6.000

RESULTAT BUDGETAIRE

	Budget initial
Résultat budgétaire	- 6.000

BUDGET 2010	
ORGANISMES D'INTERET PUBLIC	
Wallonie-Bruxelles International	
	06/11/2009

RECETTES
 CHAPITRE 41
 PRODUITS RESULTANT DE L'EXERCICE DE LA MISSION
 STATUTAIRE DE WBI

		2010 (en EUR)
10.01.00	Recettes fonctionnelles	242.687,00
10.02.00	Récupérations	1.935.935,00
10.03.00	Recettes exceptionnelles	0,00
26.01.00	Intérêts sur placement	202.000,00
CHAPITRE 43 PRODUITS DE LA VENTE D'OBJETS PATRIMONIAUX		
77.01.00	Produits de la vente de biens mobiliers	0,00
CHAPITRE 45 INTERVENTION DU SECTEUR PUBLIC		
46.01.00	Dotation de la CF	37.713.000,00
46.02.00	Dotation de la RW	23.235.000,00
46.03.00	Provision index	0,00
46.04.00	Divers	425.000,00
46.05.00	Moyens transférés de la DO 32 du SPW (nouveau)	584.174,00
49.01.00	Contribution de la COCOF	232.000,00
CHAPITRE 49 RECETTES POUR ORDRE		
10.04.00	Divers	923.000,00
Total des recettes :		65.492.796,00
<i>Reliquat du bénéfice reporté au 31 décembre 2008</i>		<i>1.200.000,00</i>
<i>Bénéfice reporté estimé au 31 décembre 2009 (volet CF)</i>		<i>2.384.106,00</i>
TOTAL GENERAL:		69.076.902,00

		2010 (en EUR)		
		CND	CE	CD
			CO	
DEPENSES				
CHAPITRE 51				
MONTANTS A PAYER AUX PERSONNES ATTACHEES A L'ORGANISME				
11.01.00	Rémunération du personnel, y compris les charges sociales	14.900.494,00		
11.02.00	Rémunérations du personnel engagé dans le cadre d'actions à l'étranger		4.636.789,00	4.636.789,00
11.03.00	Service social	70.932,00		
11.04.00	Assurance complémentaire. Intervention patronale - carr ext.	192.000,00		
11.05.00	Indemnités couvrant des charges réelles	828.586,00		
11.06.00	Indemnités - Heures supplémentaires	78.120,00		
11.07.00	Provision pension (part patronale)	1.087.662,00		
12.01.00	Formation professionnelle	50.500,00		
12.02.00	Honoraires forfaitaires	0,00		
Total chapitre 51 :		17.208.294,00	4.636.789,00	4.636.789,00
CHAPITRE 52				
MONTANTS A PAYER A DES TIERS POUR PRESTATIONS, FOURNITURES ET TRAVAUX QUI ONT POUR OBJET DES SERVICES OU DES BIENS NON SUSCEPTIBLES D'ETRE INVENTORIES				
12.03.00	Locaux et matériel	1.244.535,00		
12.04.00	Frais de bureau	428.200,00		
12.05.00	Gestion du contentieux	25.200,00		
12.06.00	Autres prestations et travaux par tiers	766.211,00		
20.01.00	Charges financières	1.142.534,00		

20.02.00	Leasing informatique			104.855,00	35.452,00
Total chapitre 52 :			3.606.680,00	104.855,00	35.452,00
CHAPITRE 53					
EXERCICE PAR L'ORGANISME DE SA MISSION STATUTAIRE					
<u>53.1</u>	<u>Visibilité Wallonie-Bruxelles</u>				
12.07.00	Revue "Wallonie-Bruxelles"	339.218,00			
12.08.00	visibilité internationale WB	460.600,00			
30.08.00	Visibilité internationale WB - subventions	9.050,00			
Total 53.1 :		808.868,00			
<u>53.2</u>	<u>Programme d'événements exceptionnels</u>				
12.09.00	Evénements exceptionnels - CF		1.816.550,00	1.816.550,00	
12.10.00	Evénements exceptionnels - RW		2.105.775,00	2.105.775,00	
Total 53.2 :			3.922.325,00	3.922.325,00	
<u>53.3</u>	<u>Représentation de la Communauté française à l'étranger :</u>				
12.11.00	Dépenses de toute nature concernant les représentations Wallonie-Bruxelles à l'étranger		5.325.990,00	5.325.990,00	
Total article 53.3 :			5.325.990,00	5.325.990,00	
<u>53.4</u>	<u>Secteur multilatéral :</u>				
12.12.00	Dépenses de toute nature dans le domaine multilatéral CF		594.397,00	594.397,00	
12.13.00	Dépenses de toute nature dans le domaine multilatéral RW		535.000,00	535.000,00	
30.01.00	Subventions de projets dans le domaine multilatéral CF		835.567,00	835.567,00	

30.02.00	Subventions de projets dans le domaine multilatéral RW		1.710.000,00	1.640.000,00
30.09.00	Actions cofinancées par l'Union européenne (DO 32) - RW (nouveau)		753.386,00	584.174,00
35.01.00	Cotisations à divers organismes multilatéraux CF	3.866.465,00		
35.02.00	Cotisations à divers organismes multilatéraux RW	105.000,00		
	<u>Total article 53.4 :</u>	<u>3.971.465,00</u>	<u>4.428.350,00</u>	<u>4.212.738,00</u>
<u>53.5</u>	<u>Secteur bilatéral</u>			
12.14.00	Dépenses de toute nature dans le domaine bilatéral - CF		1.956.683,00	1.956.683,00
12.15.00	Dépenses de toute nature dans le domaine bilatéral - RW		1.041.930,00	1.041.930,00
30.03.00	Subventions de projets dans le domaine bilatéral - CF		2.508.535,00	2.508.535,00
30.04.00	Subventions de projets dans le domaine bilatéral - RW		3.656.636,00	3.656.636,00
50.01.00	Subventions patrimoniales dans le domaine bilatéral - CF		90.000,00	90.000,00
50.02.00	Subventions patrimoniales dans le domaine bilatéral - RW		441.000,00	441.000,00
	<u>Total article 53.5 :</u>	<u>0,00</u>	<u>9.694.784,00</u>	<u>9.694.784,00</u>
<u>53.6</u>	<u>Politiques sectorielles</u>			
12.16.00	<u>Dépenses de toute nature dans les politiques sectorielles CF</u>	<u>0,00</u>	<u>2.609.148,00</u>	<u>2.609.148,00</u>
	- culture - audiovisuel		1.046.146,00	1.046.146,00
	- aide aux acteurs de la solidarité		50.366,00	50.366,00
	- Education et formation à l'étranger		364.874,00	364.874,00
	- Recherche - enseignement supérieur		318.000,00	318.000,00
	- Citoyenneté - jeunesse		749.762,00	749.762,00
	- autres		80.000,00	80.000,00
12.17.00	<u>Dépenses de toute nature dans les politiques sectorielles RW</u>	<u>0,00</u>	<u>584.100,00</u>	<u>584.100,00</u>
	- citoyenneté jeunesse		217.000,00	217.000,00
	- rayonnement économique régional		236.600,00	236.600,00

- autres			130.500,00	
30.05.00 Subventions de projets dans les politiques sectorielles - CF		0,00	6.257.753,00	130.500,00
- culture - audiovisuel			2.229.524,00	2.229.524,00
- aide aux acteurs de la solidarité			1.099.998,00	1.099.998,00
- Education et formation à l'étranger			150.000,00	150.000,00
- Recherche - enseignement supérieur			2.713.337,00	2.713.337,00
- Citoyenneté - jeunesse			0,00	0,00
- autres			64.894,00	64.894,00
30.06.00 Subventions de projets dans les politiques sectorielles - RW		0,00	778.690,00	778.690,00
- Citoyenneté-jeunesse			466.000,00	466.000,00
- rayonnement économique régional			100.690,00	100.690,00
- aide aux acteurs de la solidarité			112.000,00	112.000,00
- autres			100.000,00	100.000,00
30.07.00 Subventions de projets dans les politiques sectorielles - RW			4.250.000,00	3.144.598,00
- Citoyenneté-jeunesse			0,00	0,00
- rayonnement économique régional			0,00	0,00
- aide aux acteurs de la solidarité			4.250.000,00	3.144.598,00
- autres				
50.03.00 Subventions patrimoniales dans les politiques sectorielles - CF			0,00	0,00
50.04.00 Subventions patrimoniales dans les politiques sectorielles - RW			0,00	0,00
01.01.00 COCOF			232.000,00	232.000,00
		0,00	14.711.691,00	13.606.289,00
Total article 53.6 :				
53.7 Dépenses particulières :				
01.02.00 Ristournes et non-valeurs		0,00		
01.03.00 Provision - Ristournes et non-valeurs		0,00		
		0,00		
Total article 53.7 :				
Total chapitre 53 :				
		4.780.333,00	38.083.140,00	36.762.126,00

CHAPITRE 55		ACHATS DE BIENS PATRIMONIAUX		
<u>55.1</u>	<u>Belgique</u>			
70.01.00	Aménagement de bâtiments	30.000,00		
72.01.00	Acquisitions immobilières nouvelles	0,00		
74.01.00	Acquisitions nouvelles de bien meubles	111.000,00		
	<u>Total article 55.1 :</u>	<u>141.000,00</u>		
<u>55.2</u>	<u>Etranger</u>			
70.02.00	Aménagement de bâtiments	95.000,00		
72.02.00	Acquisitions immobilières nouvelles	0,00		
74.02.00	Acquisitions nouvelles de bien meubles	80.000,00		
	<u>Total article 55.2 :</u>	<u>175.000,00</u>		
<u>55.3</u>	<u>Programmes spécifiques</u>			
74.03.00	acquisitions nouvelles de biens meubles - CF	15.000,00		
74.04.00	acquisitions nouvelles de biens meubles - RW	50.000,00		
	<u>Total article 55.3 :</u>	<u>65.000,00</u>		
	Total chapitre 55 :	381.000,00		
CHAPITRE 56				
SOMMES A PAYER A DES TIERS PAR SUITE D'OPERATIONS FINANCIERES EN PRINCIPAL				
79.01.00	Amortissement d'emprunts	677.709,00		
79.02.00	Leasing informatique		400.000,00	
				65.519,00

CHAPITRE 57					
AFFECTATION DU BONI					
27.01.00	Affectation du boni - CF	0,00			
27.02.00	Affectation du boni - RW	0,00			
Total chapitre 57		0,00			
CHAPITRE 59					
DEPENSES POUR ORDRE					
01.04.00	Divers	923.000,00			
Total chapitre 59 :		923.000,00			
Total des dépenses :		27.577.016,00	43.224.784,00	41.499.886,00	65519

BUREAU INTERNATIONAL JEUNESSE (BIJ)
BUDGET 2010 - RECETTES

	INIT. 2009	INIT. 2010	DIFFERENCE
1 Moyens financiers inscrits au budget C.F.B.	90.000,00	102.000,00	12.000,00
1.1 Moyens financiers du M.C.F. - fonctionnement	45.000,00	45.000,00	-
1.2 Moyens financiers du W.B.I. - fonctionnement	45.000,00	57.000,00	12.000,00
2 Recettes relatives aux programmes européens et internationaux	1.983.762,00	2.201.762,00	218.000,00
2.1 Activités du programme Jeunesse en Action	1.000.000,00	1.000.000,00	-
2.2 Fonctionnement Programme Jeunesse en Action	140.000,00	140.000,00	-
2.3 Centre de Ressource SALTO	150.000,00	150.000,00	-
2.4 Programme internationaux W.B.I. - Communauté française et Région wallonne	673.762,00	881.762,00	208.000,00
O.Q.W.B.J. - Communauté française	282.000,00	320.000,00	38.000,00
Multilatéral Europe	186.762,00	186.762,00	-
Axes Sud	85.000,00	85.000,00	-
Peco	20.000,00	20.000,00	-
Tremplin Jeunes	50.000,00	50.000,00	-
Appel à projets citoyenneté européenne	50.000,00	50.000,00	-
Appel à projets citoyenneté du monde	-	100.000,00	100.000,00
Présidence Européenne - séminaire thématique "mobilité en milieu défavorisé"	-	70.000,00	70.000,00
2.5 Contribution du M.C.F. dans les activités (BEL'J)	20.000,00	30.000,00	10.000,00
3 Programmes internationaux W.B.I. - Région wallonne	77.000,00	87.000,00	10.000,00
4 Dons et legs	50.000,00	50.000,00	-
5 Divers - Activités exceptionnelles	150.000,00	150.000,00	-
6 Intérêts bancaires	5.000,00	5.000,00	-
7 Divers - Récupérations diverses	-	-	-
TOTAL RECETTES	2.355.762,00	2.595.762,00	240.000,00
Solde disponible au 31/12/2009	-	-	-
TOTAL RECETTES	2.355.762,00	2.595.762,00	240.000,00

BUREAU INTERNATIONAL JEUNESSE (BIJ)
BUDGET 2010 - DEPENSES

	INIT. 2009	INIT. 2010	DIFFERENCE
1 Frais de fonctionnement	2.081.038,00	2.321.038,00	240.000,00
1.1 <i>Frais de fonctionnement</i>	<i>158.882,00</i>	<i>170.882,00</i>	<i>12.000,00</i>
M.C.F.	45.000,00	45.000,00	-
W.B.I.	38.000,00	50.000,00	12.000,00
Commission Européenne	75.882,00	75.882,00	-
1.2 <i>Activités</i>	<i>1.922.156,00</i>	<i>2.150.156,00</i>	<i>228.000,00</i>
Activités du Programme Jeunesse en Action	1.000.000,00	1.000.000,00	-
Activités Centre de Ressource SALTO	101.394,00	101.394,00	-
Programmes internationaux W.B.I. - Com. Franç.	673.762,00	881.762,00	208.000,00
Programmes découlant des dons et legs	50.000,00	50.000,00	-
Programmes internationaux W.B.I. - Région wall.	77.000,00	87.000,00	10.000,00
Contribution du M.C.F. dans les activités	20.000,00	30.000,00	10.000,00
2 Frais d'acquisition	7.000,00	7.000,00	-
3 Frais d'évaluation	p.m.	p.m.	p.m.
4 Frais de personnel	117.724,00	117.724,00	-
5 Divers	150.000,00	150.000,00	-
6 Créances irrécouvrables	-	p.m.	p.m.
TOTAL DEPENSES	2.355.762,00	2.595.762,00	240.000,00

Vu pour être annexé au projet de décret du 29 octobre 2009

Rudy DEMOTTE
Ministre-Président

Jean-Marc NOLLET
Vice-Président et Ministre de l'Enfance, de la Recherche et de la Fonction publique

André ANTOINE
Vice-Président et Ministre du Budget, des Finances et des Sports

Jean-Claude MARCOURT
Vice-Président et Ministre de l'Enseignement supérieur

Evelyne HUYTEBROECK
Ministre de la Jeunesse

Fadila LAANAN
Ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Egalité des chances

Marie-Dominique SIMONET
Ministre de l'Enseignement obligatoire